



CAHIER DE LA BIODIVERSITÉ

COMMUNE DE

TRIGANCE



ÉDITO

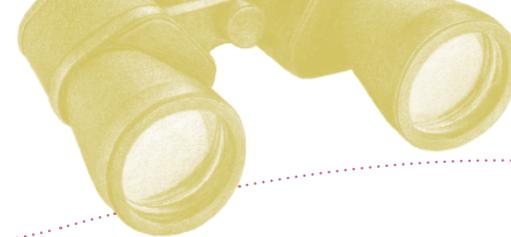
Aujourd'hui, le constat est sans appel : la biodiversité est en chute libre. De nombreux animaux et plantes disparaissent à un rythme jamais égalé. La France se situe parmi les 10 pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN France) a ainsi évalué que 2314 espèces menacées au niveau mondial sont présentes sur notre territoire, en métropole et en outre-mer.

L'une des causes est la méconnaissance de cette biodiversité et de la fragilité qu'elle suppose, parfois à la porte de nos maisons.

Le présent cahier de la biodiversité est le reflet de toute la richesse de notre patrimoine naturel, il traduit aussi un important travail de connaissance mené tout au long de l'année par l'équipe du Parc naturel régional du Verdon, appuyée par des spécialistes, des naturalistes bénévoles venus arpenter le temps d'un week-end notre commune ; mais aussi par les Trigannois et les Trigannoises !

L'année 2024 a été émaillée de nombreux inventaires sur la faune et la flore communale, ponctués de moments conviviaux de découvertes et de partage avec les habitants. Au cours de différentes sorties, nos concitoyens ont été invités à redécouvrir leurs paysages quotidiens, de la compréhension des roches sous nos pas à lever les yeux vers le ciel nocturne, de passer des étoiles... aux toiles d'araignées, des pelouses steppiques aux cours d'eau, à exprimer leurs talents photographiques pour capter la beauté de la vie tout simplement.

Je tiens à remercier chaleureusement Gilbert Suzan, notre élu référent, ainsi que Jean-Pierre Troin, Président de l'association *Lou Cepoun* qui conjointement ont appuyé le Parc dans la mise en œuvre de notre atlas de la biodiversité communale. L'association « Lire mais pas que » avec son président Julien Sellier fut également partie prenante pour contribuer à l'animation de la démarche.

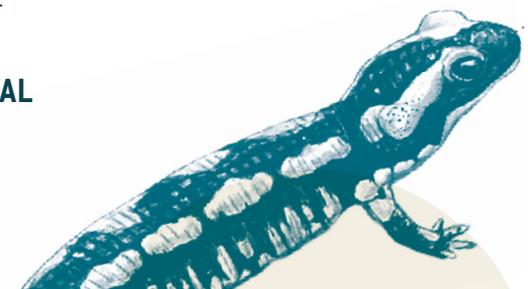


Plus globalement, ce sont les habitants que je remercie pour leur implication très active, leur curiosité et pour leur accueil chaleureux envers les techniciens du Parc. L'intérêt même d'un atlas de la biodiversité communale repose sur la participation des habitants. En particulier, l'inventaire des pollinisateurs sauvages dans les jardins était une première testée par le Parc et fut couronnée de succès ! Que leurs propriétaires soient vivement remerciés pour en avoir ouvert les portes. Même si notre village bénéficie d'un environnement et d'un paysage de qualité, les inventaires menés dans les jardins rappellent le rôle non négligeable que ces derniers peuvent représenter pour contribuer à préserver notre biodiversité commune. Notre village a su conserver une nature préservée à ses portes et c'est une chance pour nos enfants que de pouvoir découvrir la vie vrombissante des prairies, la flore sauvage aussi près de leur école. Dans les prairies par une journée ensoleillée règne la même agitation que celle qui anime la place Giraud à la sortie de l'école !

Je tiens à remercier le Parc naturel régional du Verdon pour avoir permis ces différentes animations sur notre territoire, avec une mention particulière pour Dominique Chavy et Nicolas Martinez pour leur implication et les moments de partage autour de leur passion pour la nature.

Dans le sillage de l'atlas de la biodiversité communale, le présent cahier de la biodiversité n'en est pas le terme mais doit nous inciter à continuer d'œuvrer pour la préservation de notre biodiversité communale. Par exemple, à poursuivre ou identifier de nouvelles actions via lesquelles poursuivre la dynamique insufflée pendant toute cette année 2024 pour mieux connaître et protéger notre patrimoine naturel.

STÉPHANE LAVAL
Maire de Trigance



LE MOT DU PRÉSIDENT

Avec Trigance, ce sont dorénavant 9 atlas de la biodiversité communale qui ont été réalisés au sein du Parc naturel régional du Verdon. Et je suis heureux de voir que la magie a continué d'opérer ! Ce nouveau cahier de la biodiversité est le résultat, une fois encore, de belles rencontres humaines, toutes les conditions étaient réunies : une municipalité et des associations du village investies ensemble auprès du Parc pour l'animation de la démarche ; des habitants demandeurs, curieux et enthousiastes ; la participation de nombreux naturalistes bénévoles fidèles au rendez-vous ; des intervenants de qualité soucieux de partager leur passion ; sans oublier, la contribution de plusieurs membres du Conseil scientifique du Parc. Et bien sûr une commune dont je ne doutais pas du riche patrimoine naturel !

Ce terreau très favorable crée des conditions particulièrement motivantes pour l'équipe technique du Parc chargée d'animer et de mener à bien les atlas de la biodiversité communale. J'en profite également pour remercier l'Office national des forêts, pour sa collaboration ainsi que la section mycologie et lichénologie de la Société des Sciences naturelles et d'Archéologie du Var et de Toulon, dont les membres ont animé une sortie sur le terrain et préparé à l'attention des habitants, une très belle et instructive exposition sur les champignons comestibles et non comestibles de la commune. Les autorités militaires de Canjuers ont aussi permis la réalisation d'une journée d'inventaires au sein du camp, car n'oublions pas qu'une partie non négligeable de la commune est située dans l'emprise du camp militaire.

Je suis d'autant plus fier de cette émulation que Trigance est aussi ma commune. Forcément, le présent atlas de la biodiversité communale a une résonance particulière pour moi.

J'ai apprécié également les passerelles effectuées entre les différents patrimoines et disciplines dont le cahier de la biodiversité donne un aperçu ; à savoir l'étude de la biodiversité actuelle mise en perspective de nos connaissances sur l'Histoire humaine de la vallée du Jabron, de la géodiversité de notre

commune et de l'évolution des paysages et de la végétation depuis les dernières glaciations. Même effleurées, ces passerelles ouvrent des synergies entre disciplines et temporalités passionnantes à investiguer.

Au moment de confier ce nouveau cahier de la biodiversité à la commune et ses habitants, nous espérons qu'il entretiendra et allumera de nouvelles envies de s'engager pour la préservation et mise en valeur de la biodiversité communale, et plus largement, celle du Parc naturel régional du Verdon, de nos paysages de l'Artuby et du Jabron.

BERNARD CLAP

Président du Parc naturel régional du Verdon

SOMMAIRE

Le paysage communal	p.6
Portrait communal	p.8
La vallée du Jabron et ses affluents	p.14
La forêt	p.22
Landes et pelouses	p.30
Le village et les hameaux	p.38
Le plan de Saint-Maimes	p.44
Enjeux et préconisations	p.50
Liste des espèces	p.58
Les contributeurs	p.81
Remerciements	p.82

LE PAYSAGE COMMUNAL





PORTRAIT COMMUNAL

Trois clés d'entrée
pour mieux décrypter
la biodiversité de
Trigance

6060 ha
mais 1780 ha situés
au sein du camp
militaire de Canjuers

207
habitants

Une altitude
comprise entre
630 m
et **1280 m**
au sommet de
Breis

Au Parc naturel régional du Verdon, le lancement d'un nouvel atlas de la biodiversité communale ouvre une période de fébrilité mêlée d'excitation. Avant même son démarrage, on y porte nos espoirs de belles découvertes. On se projette, on goûte par avance le plaisir que nous aurons d'arpenter, de découvrir et de se familiariser peu à peu avec les noms de lieux et des paysages changeants au fil des saisons. C'est aussi l'opportunité de belles rencontres humaines.

Mais inventorier la faune et la flore d'une commune demande de la méthode.

La lecture des cartes topographiques, aiguille déjà le regard : quelles sont les altitudes les plus élevées ? Comment sont exposés les versants ? Y a-t-il des falaises, des escarpements rocheux ? Des grottes sont-elles recensées ? Quel est le réseau hydrographique et est-il permanent ?

Quelles sont les principales formations végétales ? Comment est le paysage agricole ? La toponymie des lieux peut aussi apporter des informations précieuses pour guider les prospections. Ainsi, des noms

de lieux-dits débutant par « Fons, Font », « Lavandou », « Riu » ou encore « les Sagnes » sont évocateurs de la présence de points d'eau (fontaines, lavoirs pour les deux premiers) et de possibles zones humides (ruisseaux, terrains marécageux, prairies inondées pour les seconds). D'autres noms renseignent indirectement sur la nature de la végétation et du sol ou sur une situation géographique.

Ainsi, les « Moulières » sont synonymes de terrain mou, argileux, potentiellement engorgé lors de fortes pluies ; les « Grau » (ou Graou), « Males Costes » renvoient à des coteaux ou collines aux sols pierreux ingrats et peu fertiles, à l'image également de « Pelas » et « La Clape » qui font référence respectivement à des lieux pelés, dénudés, ou pour lesquels dominent les rochers.

« Breis » évoquerait la présence ancienne de taillis de chênes, ancienneté corroborée par les cartes d'État-major. En effet, élaborées vers 1860, ces cartes correspondent à la période en France où la surface forestière était la plus réduite. Breis et en partie Chastillon et Siounet y sont représentés comme boisés.

Les cartes géologiques au 1:50 000° (BRGM) sont également précieuses et permettront sur le terrain de mieux décrypter le paysage et d'orienter également les prospections si par exemple, des affleurements géologiques différents ou des accidents tectoniques sont relevés sur la commune. Suivant leur nature, ils peuvent en effet induire une végétation différente, générer des affleurements rocheux pouvant abriter des espèces spécifiques.

Autant d'informations qui couplées à l'état des connaissances naturalistes, à l'analyse combinée de cartes de végétations, aux connaissances de leur commune par les habitants et à une première approche des données historiques recueillies sur la commune, permettent d'établir des hypothèses à vérifier sur le terrain et de guider les prospections.

Après plusieurs mois d'inventaires naturalistes échelonnés entre janvier et octobre 2024, quel portrait peut-on alors dresser de la commune ? Qu'est-ce qui influence le plus les cortèges d'espèces et leur distribution sur la commune ? Comparée aux autres communes du Parc naturel régional du Verdon, Trigance présente-t-elle une ou plusieurs spécificités, des originalités ?

Avant d'en dévoiler la suite, on peut déjà mettre en avant trois éléments clés qui, sur la commune, influencent fortement la faune et la flore sauvages communales, la diversité et la répartition des espèces végétales, tantôt entremêlée, tantôt très localisée.

1 Sans surprise, la géodiversité communale a un rôle de premier plan.

La géologie à dominante calcaire est certes un trait commun qui relie bien des communes du Verdon. Mais à Trigance s'opposent deux situations assez contrastées, suivant que l'on se tienne à l'ouest ou à l'est de la vallée du Jabron.

En rive gauche, soit la majeure partie ouest de la commune, le paysage est dominé par les massifs calcaires du Jurassique (et du Crétacé pour la cime de Biach) qui coiffent et sous-tendent les secteurs de la Colle de Breis, la crête de Casseyère, les massifs de Chastillon et Siounet, ainsi que les plans situés au pied de la colline d'Estelle au sein du camp militaire de Canjuers, bordés au sud-ouest par le canyon de l'Artuby. Ce sont ces mêmes falaises du Jurassique entre lesquelles s'enfile le Verdon et dont la rive gauche à Carajuan marque la limite nord de la commune.

C'est le domaine du karst, aux roches crevassées qui subissent les effets combinés de la dissolution par les eaux chargées en gaz carbonique, en acides humiques et les attaques du gel. La ressource en eau y est plus temporaire, les eaux s'infiltrant en profondeur, les sols sont plus superficiels, plus séchant, les conditions plus rudes. Excepté dans les vallons ou les dolines (dépressions circulaires

causées par la dissolution du calcaire par les eaux d'infiltration). Les taillis peu productifs de chênes blancs, souvent mélangés aux pins sylvestres, sont dominants ou se partagent l'espace avec les landes à genêts et genévriers, les garrigues à euphorbes épineuses, à buis et lavandes sauvages, ainsi que les pelouses sèches.

En rive droite du Jabron, le massif du Défens montre des peuplements plus frais, de plus belle venue pour le forestier, notamment pour le Pin sylvestre. Le substrat géologique aux affleurements gréseux, des sols plus profonds, le chevelu de ruisseaux forestiers aux

eaux plus pérennes et une exposition davantage tournée à l'ubac, ont suffi à marquer cette différence dans la forêt.

Étirées le long du cours du Jabron, suivant une direction nord-sud, des saillies marneuses aux pentes abruptes côté nord et plus douces sur les flancs du Jabron, constituent aussi une autre originalité de la commune comme on le verra plus tard.

Chênaie sur lapiaz





© Nicolas MARTINEZ

Les ravines marneuses
à Collet pointu

2

Deuxième élément clé fortement relié au premier, la ressource en eau joue aussi un grand rôle dans la distribution des différents milieux naturels sur la commune et leur cortèges d'espèces associées. Il y a bien des sources et des écoulements en rive gauche du Jabron au contact des marnes du Crétacé. Mais ces derniers sèchent rapidement l'été ou se réduisent fortement. À la différence de la rive droite où le réseau hydrographique offre des débits plus importants et surtout plus constants, à l'image du Riu.

Cette disparité géographique et temporelle de l'eau, si elle risque d'être encore plus exacerbée à l'avenir dans le contexte de changement climatique, n'est cependant pas nouvelle sur la

commune. Il fallut attendre 1881 pour qu'une citerne alimentât plus sûrement la fontaine de la place du village. Auparavant, les habitants devaient se rendre à la fontaine basse située au pied du village, c'était alors la seule fontaine qui donnait toute l'année. Et ce n'est qu'en 1958 que l'eau courante arriva directement au robinet des habitations du village. Au hameau de Soleils, il faut attendre 1924 pour qu'il soit également doté d'une fontaine suite à des travaux de canalisation d'une source. Mais certains étés, la source pouvait se tarir et la fontaine était alors sans eau pendant plusieurs mois. Ce n'est qu'en 1951 que l'eau est à son tour disponible « à la pile », c'est à dire directement dans les maisons à la faveur d'une autre source plus importante qui a été captée.

La plupart des fermes isolées ou « Écarts » devaient leur implantation à l'existence d'un puits et des campagnes comme « Malevieille », « Michel », « Bagarry » et « Giravail », toutes situées en rive est du Jabron, avaient la chance de posséder leur propre source. Mais ce n'était pas le cas de toutes les campagnes et par exemple à la Graou, située en rive gauche du Jabron, les habitants de la ferme devaient descendre jusqu'aux puits dans la vallée.

3

Enfin la commune présente un contexte climatique particulier : si elle bénéficie d'une pluviométrie assez abondante (805 mm par an en moyenne sur la période 1991-2020 – station météo France référente à Aiguines), la saison de végétation reste assez courte. La végétation doit en effet composer avec des étés chauds et secs mais également un nombre important de jours de gel (120 jours/an en moyenne), dont un risque de gels printaniers tardifs mais également précoces (parfois dès la fin août) en particulier dans la vallée du Jabron. De plus, le mistral assez coutumier sur la commune (de 100 à 150 jours/an) dessèche la végétation comme il accentue le froid.

On observe ainsi une double particularité visible sur la végétation :

- Trigance est une commune qui apparaît nettement plus froide en comparaison des communes du Parc situées plus à l'ouest. Elle fait figure

de transition entre le secteur des grandes gorges et les plaines froides de l'est du territoire.

- À faible distance, des espèces de milieux chauds côtoient des espèces de milieux froids.

La commune semble ainsi hésiter entre trois étages de végétation : le supraméditerranéen domine (avec le Chêne blanc notamment) mais les versants tournés vers le canyon de l'Artuby présentent une flore plus chaude caractéristique de l'étage mésoméditerranéen, tandis que des fonds de vallon et les ubacs les plus froids sont aux portes de l'étage montagnard.

Le facteur altitudinal (point culminant à 1280 m au sommet de Breis) ne semble pas le plus déterminant dans les changements de végétation.

Trigance présente ainsi une grande diversité d'habitats condensée sur une surface assez réduite.

À noter que près d'un tiers du territoire communal est depuis 1970 compris dans l'emprise du camp militaire de Canjuers. Les inventaires de l'atlas de la biodiversité communale ont pu être partiellement menés au sein du camp militaire mais les principaux résultats et descriptions qui vont suivre concernent essentiellement la partie communale située en dehors du camp militaire.



LA VALLÉE DU JABRON ET SES AFFLUENTS

La vallée du Jabron qui s'étire au pied du village, traverse différents paysages que la rivière a façonnés, ainsi que la main de l'Homme.



© Nicolas PETIT



© David TATIN

Le pont de Sautet

En amont du village, le Jabron divague en tresses noueuses, bordé ci et là de hautes berges abruptes. La vallée, large de plusieurs centaines de mètres, est agricole. Des prairies permanentes semi-bocagères et quelques cultures de céréales occupent d'anciennes terrasses alluviales. Ces mêmes terrasses dont les fouilles archéologiques aux prés de Laure dans la commune voisine de Comps-sur-Artuby ont ouvert un livre passionnant de 50 000 ans d'Histoire humaine dans la vallée et ses environs.

On pourrait croire le Jabron assagi, mais il ne faut pas s'y tromper. « Jabroun » en provençal est issu de la forme alpine *Gabroun*, diminutif de *gabre*, *gaudre* qui font référence à un ravin, un torrent¹. Le Jabron garde bien un régime torrentiel et ses eaux peuvent gonfler très rapidement, tranchant avec l'image de son lit asséché en grande partie l'été venu. Seules quelques zones en eau subsistent alors grâce aux apports de petits affluents, eux-mêmes plus ou moins permanents.

À l'aval du village, il retrouve la fougue de ses débuts et s'encaisse dans le canyon de Tusset où les galets tourbillonnants ont façonné de belles marmites de géants. Avant de retrouver un lit plus large, attiré par l'appel du Verdon qu'il rejoint à Carajuan.

La vallée du Jabron

¹ Domenge J.L., article : « les noms de rivières du canton de Comps, *Lou Terraire*, n°32, p 42)

Le long d'un méandre, de petits trous creusés en hauteur dans le talus abrupt et meuble d'une berge témoignent de la présence d'une petite colonie nicheuse de guêpiers d'Europe (*Merops apiaster*).

Cette espèce migratrice passe l'hiver en Afrique centrale avant de revenir nicher au printemps dans le sud-est de la France. Ces « mineurs » aux couleurs flamboyantes qui font souvent penser à un oiseau exotique, creusent dans les berges de petites galeries pouvant atteindre de un à trois mètres de profondeur, au bout de laquelle se trouve une

chambre sombre où les poussins sont nourris. Libellules, papillons, abeilles, guêpes et frelons font partie du menu. À l'approche de l'envol, les poussins se relaient pour s'avancer vers l'entrée de la galerie, contraignant les adultes venus les nourrir à repartir en reculant.

© Ophélie DOS SANTOS

Guêpier d'Europe

GUÊPIER D'EUROPE

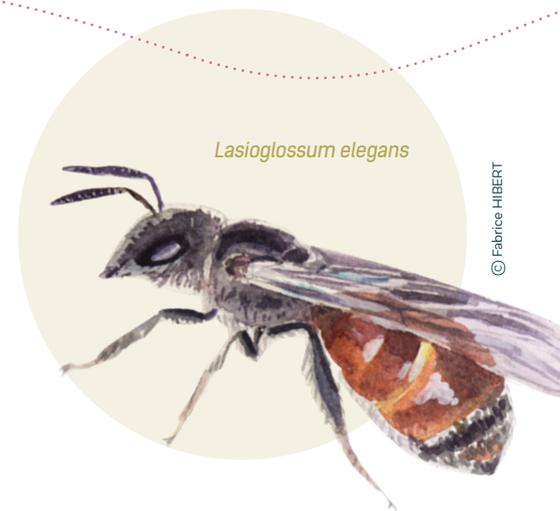
« Alors que j'observais aux jumelles à couvert et à bonne distance un jeune guêpier attendant le retour des courses depuis l'extrémité de sa galerie, il y disparaît précipitamment. De même, tous les adultes perchés sur des branches s'envolent et disparaissent à l'unisson. Pourquoi cette panique ? Il y a dû y avoir des cris d'alerte que je n'ai pas décryptés. Serais-je en cause ? Moins d'une fraction de secondes après, une ombre survole la berge et gagne la forêt en rive droite. Quand on est guêpier, mieux vaut se tenir à distance d'un grand rapace, même si, dans le cas présent, il s'agissait d'un Circaète-Jean-le-Blanc, davantage à la recherche d'un reptile pour sa tablée ». D. Chavy

À Trigance, cette colonie regroupe une dizaine d'individus, répartis de manière lâche le long du cours d'eau. Sa présence sur la commune est d'autant plus remarquable qu'elle constitue l'une des colonies les plus orientales du territoire.

Ces mêmes berges terreuses et verticales servent de nidification à une à une multitude d'insectes et en particulier des guêpes et abeilles terricoles. Parmi elles, *Lasioglossum elegans*, une abeille sauvage rare, a été observée dans le secteur de Notre-Dame de Saint-Julien. Sa répartition mondiale est vaste, de l'Iran à l'Espagne, mais moins d'une dizaine de stations sont connues en France ! Et réparties de manière sporadique dans le sud-ouest, la vallée du Rhône et le sud des Alpes. Cette observation, réalisée début juillet dans le secteur de Notre-Dame-de-Julien, est donc une très belle découverte !

Les boisements rivulaires du Jabron abritent un autre oiseau migrateur au long cours qui a élevé avec succès deux jeunes en 2024 à Trigance, le Milan noir (*Milvus migrans*). Ce rapace, au régime alimentaire opportuniste, niche dans les arbres en bordure de cours d'eau, préférentiellement les peupliers blancs, à l'abri du mistral.

Les iscles du cours d'eau, régulièrement remaniés au gré des débits, hébergent une flore typique des cours d'eau méditerranéens, comme le Pavot jaune des sables (*Glaucium flavum*) qui pousse



Lasioglossum elegans

© Fabrice HIBERT

dans ces étendues de galets très minérales. Mais ces milieux, aux matériaux prélevés par la rivière dans la vallée et les bas des versants, font figure aussi d'auberge espagnole : s'y retrouvent et s'y maintiennent bon nombre de plantes, sans que cela soit leur habitat de prédilection.

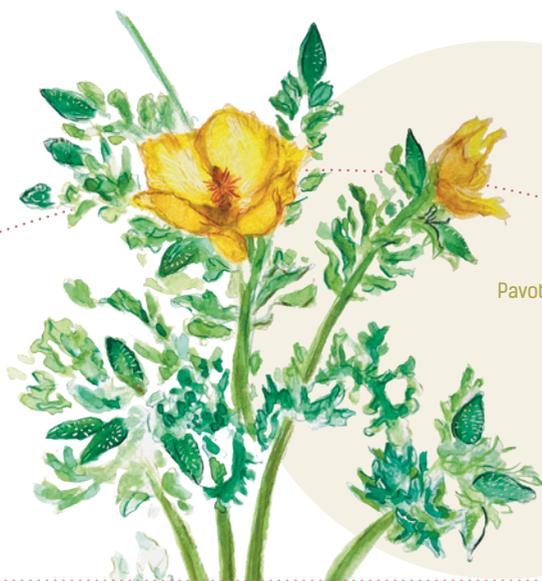
Le caractère intermittent du Jabron, avec plusieurs mois d'assez estival certaines années, constitue un facteur limitant très important pour le développement de la faune aquatique. Parmi les poissons, le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) et le Blageon (*Telestes souffia*) arrivent cependant à se maintenir dans les portions localisées restées en eau grâce à l'alimentation des affluents.

Le Riu, le gros Vallon et le Lavandur, aux eaux fraîches et oxygénées, sont ainsi des milieux aquatiques à protéger pour leur fonction de réservoir pour la faune aquatique de la commune.

En bordure du Riu à hauteur du moulin de Soleils, un Stratiomyidé², *Oxycera terminata*, peu commun et qui n'était pas connu du département du Var a été observé. La larve est aquatique et subsiste dans les zones à faible courant; les adultes vivent également le long des rives des ruisseaux.

Plusieurs ruisseaux abritent l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), écrevisse autrefois commune dans les cours d'eau en France. Ces populations, bien qu'en bon état de conservation, sont fragiles car le cours aval du Jabron ainsi que le Verdon ont été colonisés par l'Écrevisse américaine (*Faxonius limosus*). Cette exotique fait partie des espèces envahissantes et la population du Jabron est porteuse saine d'une maladie (aphanomyose) causée par un champignon et qui peut décimer en très peu de temps une population entière d'écrevisses à pattes blanches.

La remontée naturelle d'écrevisses américaines ou leur introduction dans les affluents rive droite du Jabron condamnerait l'Écrevisse à pattes blanches. Après une partie de pêche dans le Jabron ou tout autre cours d'eau en dehors de la commune, il est ainsi important a minima de laisser sécher le matériel qui a été en contact avec l'eau plusieurs heures au soleil, à défaut de pouvoir le désinfecter. Car si la pêche a eu lieu dans un cours d'eau où l'Écrevisse américaine (ou une autre espèce d'écrevisse exotique) est présente, le champignon peut être véhiculé sur les bottes et les cuissardes des pêcheurs, y rester plusieurs heures durant puis se disséminer dans un autre cours d'eau pouvant abriter de l'Écrevisse à pattes blanches à l'occasion d'une nouvelle partie de pêche. Plusieurs populations d'écrevisses locales ont disparu ces dernières années de cours d'eau du Verdon.



Pavot cornu

© Ophélie DOS SANTOS



Campagnol amphibie

Un ruisseau en rive droite du Jabron abrite un micromammifère très discret et protégé : le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*). Il était autrefois également connu d'un adoux en rive gauche, dans le secteur de la Bastié. Mais ce n'est plus le cas. Le Campagnol amphibie, comme le Rat musqué, creuse ses terriers dans les berges mais ses galeries sont de bien moindre dimension, en rapport avec sa taille (entre 16 et 23 cm sans la queue, 25 à 35 cm pour le Rat musqué) et ne causent pas de dégâts aux berges. Il plonge et nage très bien malgré l'absence d'adaptation particulière à la vie aquatique. Rarement visible, on décèle sa présence aux petites coulées que ses déplacements créent dans la végétation, ainsi qu'aux petites crottes vertes à l'état frais, en forme de bonbons « Tic Tac » (longueur 8 à 15 mm). Évoquant les découvertes

archéologiques dans la vallée du Jabron, il faut signaler que l'espèce est connue de nombreux sites du Néolithique ! Sa colonisation de la France à partir de l'Espagne aurait pu avoir lieu il y a 60 000 ans, au Pléistocène.

Les ruisseaux de la commune abritent un autre micromammifère rare et protégé en France. Non pas un rongeur comme le Campagnol amphibie, mais un insectivore. Une musaraigne aquatique (une crossope du genre *Neomys*) a ainsi été observée à deux reprises : une première fois lors d'une prospection sur le Riu, une seconde fois captée très furtivement au piège photo. Deux espèces sont présentes en France : la Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) et la Crossope de Miller (*Neomys milleri*), mais seule une analyse génétique permet de les identifier avec certitude.

² *Oxycera terminata* est une mouche « soldat » ainsi nommée en raison des épines présentes sur une partie du thorax (scutellum) de l'insecte

³ Poitevin F. & Quéré J.-P. 2021, Insectivores et Rongeurs du Sud de la France, Éditions Écologistes de l'Euzière, pp 257-261.

Dans le secteur des Préalpes, les deux espèces pourraient coexister. Leur répartition reste largement méconnue et cette observation à Trigance, faisant suite à une précédente observation lors de l'atlas de la biodiversité communale de Saint-Julien-du-Verdon (04), plaide pour qu'un inventaire des crossopes soit réalisé dans les petits cours d'eau du Parc naturel régional du Verdon !



Exochostoma nitidum

© Maelle LETOQUIN

Avant le drainage d'une partie des terres agricoles, les prairies humides devaient occuper une surface plus importante dans la vallée du Jabron. De jolies prairies inondées une partie de l'année peuvent encore être observées, dans le secteur de Notre-Dame de Saint-Julien et en bordure du Verdon, sous le hameau de Soleils.

On peut y observer par exemple le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), plusieurs espèces d'orchidées et de rares populations de Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*). Ces prairies, très fragiles, abritent de nombreuses espèces menacées par la disparition des zones humides (drainage, labours, urbanisation...). En particulier, la prairie humide dans le secteur de la chapelle Notre-Dame de Saint-Julien accueille une rareté nationale !

LES ARBRES TÊTARDS, SOURCES DE VIE

Dans la journée, des cris signalent la présence du Pic vert (*Picus viridis*) ou du Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*). Le soir tombé, ce sont de petits sons flûtés à intervalles réguliers qui lancent le démarrage de la vie nocturne. C'est le réveil du Petit-duc scops (*Otus scops*) qui a sommeillé la journée, perché sur une branche, à l'abri des fortes chaleurs estivales. Dans la vallée, de vieux saules creux lui servent de maison. Au moins deux couples se partagent les arbres et les prairies de la vallée où ils chassent presque exclusivement des insectes, en particulier criquets et sauterelles. Très mimétiques dans leur environnement, il est difficile de les repérer ! Le petit-duc visite volontiers les nichoirs qui peuvent l'aider à se maintenir, là où malheureusement les arbres de plein champ ont disparu.

Il s'agit comme pour *Oxycera terminata* d'une mouche de la famille des Stratiomyidés : *Exochostoma nitidum*. Ne cherchez pas son nom français, il n'en a pas⁴. Qu'a-t-il de particulier ? Et bien sa découverte à Trigance est la 4^e mention en France de l'espèce depuis 200 ans ! Son écologie est mal connue mais chacune de ses observations l'a été dans des prairies humides parcourues de petits fossés en eau comme c'est le cas pour la prairie du secteur de Notre-Dame de Saint-Julien.



Nielle des blés

© Cyril GIRARD

Dans la vallée, les rares champs de céréales de la commune sont aussi intéressants à longer. Dans leur bordure, on peut en effet observer plusieurs plantes qu'on appelle « messicoles ». La plupart sont des plantes sauvages annuelles des cultures agricoles, principalement les céréales d'hiver. Elles seraient arrivées en France il y a environ 6000 ans avec la diffusion de l'agriculture vers l'Europe depuis le croissant fertile (Irak, Turquie, Iran...). Elles ont trouvé dans les champs cultivés, peu ou pas traités, des conditions favorables pour s'installer. Mais cette flore est dorénavant menacée de disparition, suite au tournant de l'intensification des pratiques agricoles au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les labours profonds, le recours aux produits phytosanitaires, le tri des semences et le recul des terres agricoles face à l'urbanisation ont fait régresser cette flore, patrimoine naturel mais également culturel et archéologique.

À Trigance, plus d'une dizaine d'espèces ont été observées en différents lieux comme le Bleuet des champs (*Cyanus segetum*), le Miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*), le Pied d'Alouette (*Delphinium consolida*), le Gaillet à trois cornes (*Galium tricornutum*), la Nigelle de Damas (*Nigella damascena*) et la Nielle des blés (*Agrostemma githago*).

⁴ En latin, « *Stoma* » fait référence à une ouverture (sa bouche) et « *exo* » signifie « extérieur » : c'est le seul Stratiomyidé à avoir une échancrure sur la face d'où son nom de genre. « *Nitidum* » veut dire « luisant », en référence à l'aspect noir brillant de l'insecte.



LA FORÊT

La forêt a toujours joué un rôle important sur la commune, notamment économique. Les surfaces boisées actuelles, sur les cantons de Breis, Chastillon, Siounet et le Défends sont anciennes. Elles sont en effet indiquées sur les cartes d'État-major (seconde moitié du XIX^e siècle) dont la réalisation correspond à la période en France où la forêt, fortement exploitée, connut sa surface la plus réduite.



Peuplement de pins sylvestres

Mais les écrits sur Trigance permettent de remonter plus loin : en 1553, le conseil de Trigance interdit de « couper ou ébrancher aucun chêne vert dans le défens de Siounes et des Moullières avec autorisation nonobstant de prendre du bois pour charrue, de couper ou ébrancher aucun pommier ou poirier, de couper aucun pin au pied, de faire aucun charbon... ».

Préoccupations réitérées par le Parlement de Provence en 1555 qui avait tenté d'interdire les coupes d'arbres et les défrichements sur tout le territoire de la Provence avec « l'obligation de ne [...] dépeupler aucun bois public... ».

En 1872, pour financer la construction de la citerne qui alimentera en eau le village, le Conseil municipal sollicite de l'administration des eaux et forêts l'abattage de 2000 chênes blancs de la forêt de Siounes ! Mais la commune y renonce car l'administration des

Eaux et Forêts y met la condition que la commune renonce aux autres coupes, ce qui reviendrait à priver les habitants des coupes d'affouage.

En 1875, le budget communal est déficitaire et pour y remédier le Conseil municipal propose d'équilibrer le budget avec une coupe extraordinaire de 500 chênes.

Le Chêne blanc (*Quercus pubescens*) et le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) sont les deux essences dominantes. Les chênes blancs ont été de longue date traités en taillis pour la production de bois de chauffage.

Globalement, la croissance des arbres est lente et la production de bois peu importante, en particulier sur les stations forestières où la roche calcaire affleure avec une faible réserve utile en eau (cantons de Siounet, Chastillon et Breis).



© Dominique CHAVY

Grosse cavité remplie de terreau au pied d'un chêne d'âge vénérable

La présence du Pin sylvestre n'est pas récente comme en attestent les travaux réalisés dans le cadre des études archéologiques menées sur la vallée du Jabron. Des datations de microcharbons dans d'anciennes terrasses alluviales du Jabron ont permis d'attester la présence du Pin sylvestre il y a plus de 10 000 ans. Aux près de Laure dans la commune voisine de Comps-sur-Artuby, les datations permettent de remonter entre 48 000 ans et 42 000 ans avant notre ère (BP).

Dans la baume Rouyer, les analyses de charbons datés du Néolithique moyen⁵ font état d'une végétation sensiblement proche de la période actuelle : le Buis, le Pin sylvestre/noir (indifférenciés) ainsi que les chênes caducifoliés sont représentés dans respectivement 35%, 7%,

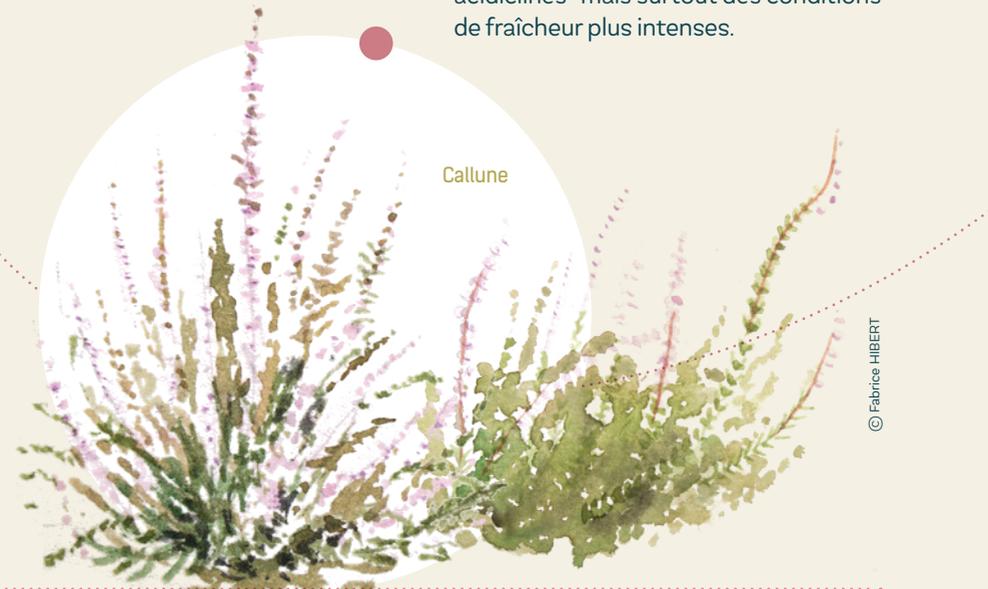
26,7% et 20,3% des charbons. Des genévriers (*Juniperus sp*), des chênes sempervirents, des hêtres (*Fagus sylvatica*), des fruitiers sauvages (comme le Merisier - *Prunus avium*) et des ifs complètent la palette forestière. Le Noisetier (*Corylus avellana*) était également présent comme en ont attesté des restes de coques de noisettes carbonisées.

L'if a disparu de la commune mais de beaux sujets ont été conservés dans la forêt communale de la commune voisine d'Aiguines et sont désormais protégés au sein d'une réserve biologiques forestière. De petites poches de hêtres se sont maintenues sur Siounet et dans le Défends, dans les stations les plus fraîches en exposition nord, en pied de vallon forestier encaissé ou à la faveur d'ambiances plus confinées.

De nos jours, le Pin sylvestre présente cependant deux faciès bien distincts. Dans les massifs de Siounet, Chastillon et dans une moindre mesure sur Breis, il est souvent de faible hauteur et tortueux. La présence de gui dans les houppiers est un indicateur d'arbres affaiblis, stressés, que la faible épaisseur de sol et des épisodes de sécheresse et de canicule répétés, impactent de plus en plus. Présent en mélange avec d'autres essences forestières, son avenir est de plus en plus incertain, d'autant qu'arbre pionnier, il a une faible longévité et s'est implanté souvent assez bas en altitude, sur d'anciennes terres agro-pastorales abandonnées. Dans le parc naturel régional du Verdon, la forêt est en train d'évoluer rapidement dans ces secteurs que le changement climatique affecte au premier plan. En corollaire, le Chêne vert (*Quercus ilex*) pourrait gagner en surface à l'avenir sur la commune.

Le canton du Défends, avec des sols plus profonds et des conditions topographiques plus fraîches, présente des peuplements de Pin sylvestre de plus belle venue, autorisant une valorisation économique plus gratifiante que la seule production de bois de trituration (pour la fabrication par exemple de pâte à papier) ou de biomasse (réseaux de chaleur).

À la différence des autres massifs forestiers établis sur substrat calcaire, des éléments gréseux du Cénomaniens (Crétacé) affleurent en rive droite du Jabron et conduisent localement à la présence de sols plus acides ou a minima décalcifiés. La présence régulière du houx (*Ilex aquifolium*) en sous-étage, de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) et en plusieurs endroits de tapis de Callune (*Calluna vulgaris*) en témoignent. De plus, l'existence d'une poche de bouleaux souligne des sols acidiclins⁶ mais surtout des conditions de fraîcheur plus intenses.



Callune

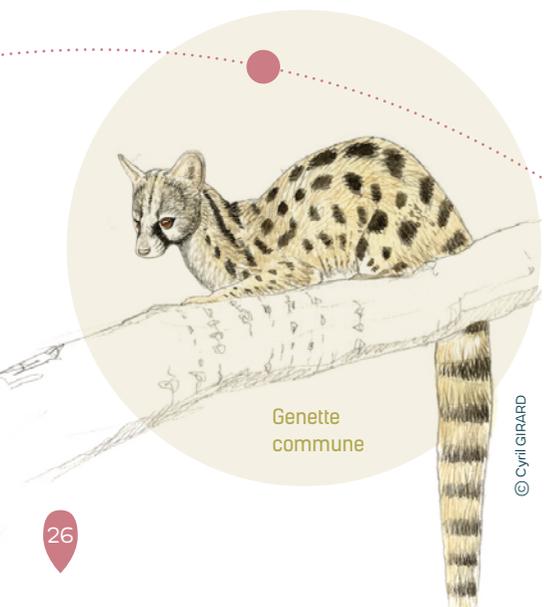
© Fabrice HIBERT

⁵ Porraz G., Purdue L. et al. 2022. *La Baume Rouyer, vallée du Jabon (Le Bourguet, Var) : signaux d'occupations humaines préhistoriques au cours de l'Holocène*, 107 pages

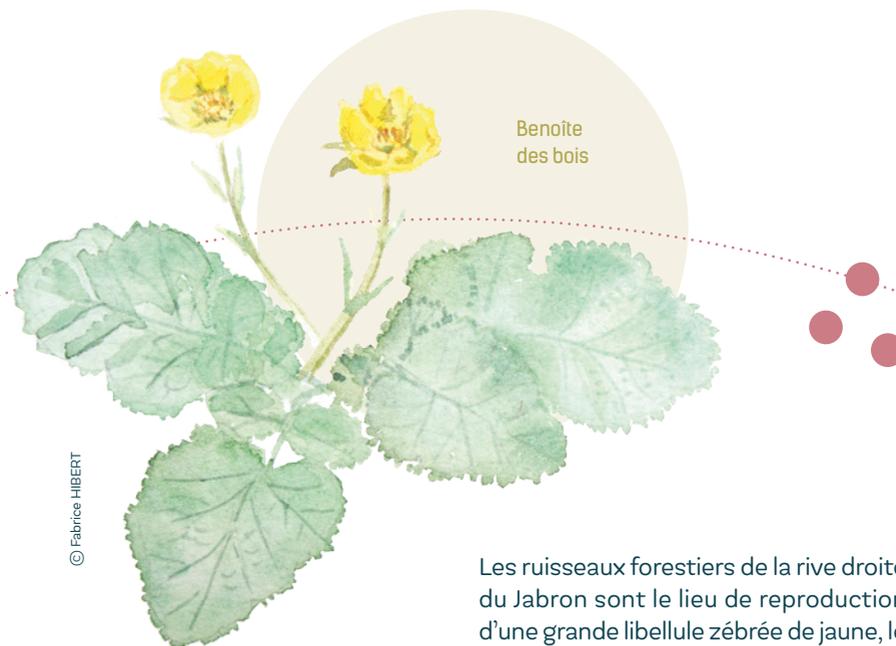
⁶ Acidicline : se dit d'une plante qui pousse sur des sols légèrement acides.

La Genette commune (*Genetta genetta*) a été filmée aux pièges photos à plusieurs reprises dans le Défens. Ce petit carnivore forestier se nourrit principalement de rongeurs, surtout des mulots. La présence conjuguée de gros arbres à cavités, de milieux rocheux et de plusieurs ruisseaux forestiers lui offrent des habitats de prédilection. Impossible de la confondre : son pelage et son aspect rappellent ceux du chat mais son corps est plus effilé, le museau plus pointu, les pattes plus courtes et surtout la queue beaucoup plus longue et annelée.

D'origine africaine, sa 1^{ère} mention attestée en France date du XVIII^e siècle (Roubaud, 1774 in Buffon, 1776). En 2009, son aire de présence représentait environ un tiers de la France, principalement le Sud-Ouest, avec une extension vers le Sud-Est et le Nord. Depuis, son extension s'est poursuivie et dans le Verdon, il est probable qu'elle soit présente dans la plupart des communes du Parc.



La Fouine (*Martes foina*) est également omniprésente dans les forêts de Trigance. La Martre des pins (*Martes martes*) est aussi présente et d'ordinaire nous avons la chance de l'observer aux pièges-photos, mais nous avons fait chou blanc sur Trigance ! Certains peuplement plus âgés se prêtent bien cependant à sa présence.



Exceptionnelle dans le département voisin des Alpes-de-Haute-Provence, surtout localisée en rive gauche du Jabron, la Benoîte des bois (*Geum sylvaticum*) est très courante sur la commune. Elle est un bon marqueur des chênaies pubescentes thermophiles et de leurs lisières chaudes aux étages mésoméditerranéen à montagnard-méditerranéen.

Mais passé la rive droite, à moins de 800 m d'altitude, c'est au contraire une plante plutôt de l'étage montagnard qui dévoile sa délicate floraison : le Lys martagon (*Lilium martagon*). À l'inverse du Lys de Pomponne (*Lilium pomponium*) recensé aussi sur la commune et qui trouve son optimum sur les rocailles calcaires, il faut le chercher en versant nord, notamment proches des hêtres mais il fleurit aussi dans la ripisylve du Gros vallon et du vallon de la Croix.

Les ruisseaux forestiers de la rive droite du Jabron sont le lieu de reproduction d'une grande libellule zébrée de jaune, le Cordulégastré bidenté (*Cordulegaster bidentata*). Cette espèce, inféodée plutôt aux zones de sources et aux rivières montagnardes bordées de feuillus, est malheureusement menacée de disparition dans notre région (liste rouge régionale de 2016).

Une autre espèce de Cordulégastré, plus répandue dans le Verdon, lui ressemble beaucoup : le Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*). Mais cette dernière fréquente les milieux plus chauds et souvent à plus basse altitude.



UNE BELLE DENSITÉ DE GROS ARBRES

En plusieurs endroits de la commune, les forêts de Trigance abritent une belle densité de très gros arbres. Il s'agit principalement de chênes blancs probablement âgés de 200 ans ou plus, au diamètre du tronc imposant.

Pour certains, leur taille considérable témoigne d'un âge d'autant plus vénérable que leur croissance a dû être lente car ils ont grandi sur des sols peu profonds et très filtrants, en particulier dans le secteur karstique de l'Artuby.

Dans les forêts exploitées dites de « production », il est rare d'observer des arbres aussi imposants et âgés, car passé leur « âge d'exploitabilité » (différent suivant les essences forestières), ces arbres deviennent difficilement exploitables et perdent de leur valeur économique.

En revanche, ils abritent une biodiversité très spécifique que l'on retrouve peu ou pas dans les forêts gérées où celles-ci sont renouvelées par la main de l'Homme et où le cycle de vie des arbres est raccourci.

Ces vieux pères présentent de nombreux signes de sénescence : les décollements d'écorces, les fentes dans les charpentières, les cavités mais aussi la quantité plus importante de bois morts sur pied ou au sol constituent autant de micro-habitats pour des espèces qui n'arrivent à se maintenir, pour ces raisons, que dans les vieilles forêts.

On estime ainsi que 20 à 40% de la biodiversité forestière dépend à un moment de sa vie du maintien de vieux arbres et du bois mort⁷.

Il serait intéressant de rechercher l'histoire de ces arbres. Pour certains, il est probable qu'ils ont poussé au départ dans un contexte qui n'était pas forestier. De gros chênes ont pu être maintenus car ils marquaient des limites de propriété. Pour d'autres, c'est leur inaccessibilité (fortes pentes, éboulis, milieux rocheux) qui a été leur salut.

Dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communale de Trigance, aucun inventaire approfondi n'a pu être mené dans ces secteurs de vieux arbres, pour essayer d'en préciser les enjeux de conservation pour la biodiversité forestière.

Cependant, l'observation de plusieurs espèces livre déjà quelques informations.

Différentes espèces de chauves-souris sont forestières et sont dépendantes du maintien de vieux arbres à cavités



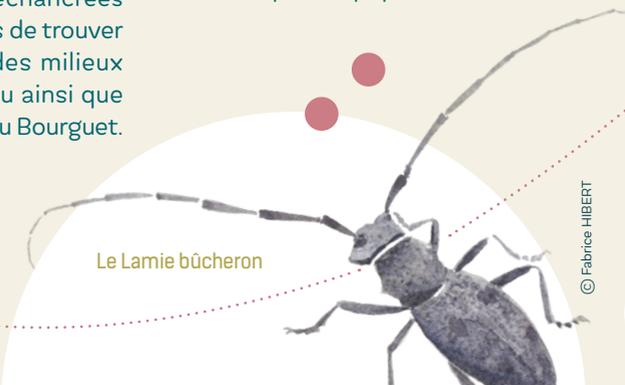
dans lesquels elles gîtent. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) dont la présence a été décelée en plusieurs endroits de la commune, notamment dans les boisements de Siounet, dans la ripisylve du Jabron, dans le massif du Défends (secteur de Malavieille) ou encore au Cruvelet. Cette espèce, qui fréquente aussi bien les forêts de feuillus que de résineux, gîte dans les fentes des branches et sous les écorces décollées. Sa présence est indicatrice d'une surface forestière importante mais aussi et surtout d'une quantité significative d'arbres sénescents ou morts ou sein de ces boisements. Elle est très sensible à toute modification de son environnement et a besoin d'un réseau d'arbres gîtes qu'elle utilise en alternance.

La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) sont également présents sur la commune. La première est également une chauve-souris plutôt forestière et la seconde, bien que prospectant une large palette de milieux, montre cependant une préférence pour les massifs forestiers de feuillus et riches en points d'eau. Elle s'est spécialisée dans la chasse aux araignées et mouches. En hiver, la Barbastelle d'Europe et le Murin à oreilles échancrées sont tous deux susceptibles de trouver refuge dans des cavités des milieux rocheux qui bordent le Riou ainsi que dans la falaise sous la Faye du Bourguet.

Plusieurs individus de Morime rugueux (*Morimus asper*), mâles et femelles, ont également été observés sur le tronc d'un gros hêtre dans le massif du Défens.

Ce coléoptère, également appelé le Lamie bûcheron, appartient à la famille des Longicornes (Cerambycides), caractérisés par la grande longueur de leurs antennes. C'est un insecte dit « saproxylique », c'est à dire dont les larves se nourrissent du bois mort ou en décomposition. Ces insectes ont ainsi un rôle écologique important en contribuant aux processus de dégradation de la matière organique, nécessaire à la vie dans le sol et à la régénération de la forêt.

Comme les chauves-souris forestières, le Morime rugueux est dépendant du maintien de vieux arbres sur pied ou de bois mort en forêt. Caractéristique des vieilles forêts feuillues, il présente en outre une spécificité : il est aptère. C'est-à-dire qu'il ne peut pas voler et sa dissémination reste donc très localisée autour des arbres qui lui sont favorables. C'est une information importante pour le gestionnaire forestier car vu le faible nombre de gros hêtres, par ailleurs très localisés, la disparition ne serait-ce qu'un de ces arbres, peut rapidement mettre en péril sa population.



⁷ Source : Observatoire de la Biodiversité des Forêts (<https://biodiversite-foret.fr/>)



LANDES ET PELOUSES

Si le milieu boisé est dominant, les milieux ouverts comme les pelouses sèches et garrigues sont néanmoins bien représentés. Très diversifiés, ils concourent fortement à la biodiversité communale.



Empuse
pennée

Les formations à Euphorbe épineuse (*Euphorbia spinosa*) occupent une large place sur la commune. On les retrouve aux deux étages de végétation : à l'étage mésoméditerranéen sur les versants bien exposés tournés vers l'Artuby, mais elles s'expriment également sous une forme plus supraméditerranéenne dans les versants tournés vers le Jabron.

C'est dans ces milieux chauds et à la végétation basse que l'on peut observer l'Empuse (*Empusa pennata*). Elle ressemble à une Mante religieuse mais elle s'en distingue par la longueur de son thorax qui égale presque la longueur du reste du corps, par deux protubérances sur la tête qui font penser à une mitre d'évêque et enfin aux lobes crénelés le long de son abdomen. Pour la rechercher, il faut guetter l'anomalie d'une brindille qui sautillerait, tant elle est mimétique d'où son nom *Empusa* qui signifie « fantôme » en grec. L'adjectif « pennée » fait référence aux

antennes du mâle en forme de peigne (pectinées), comme chez les papillons de nuit. Le plus souvent ce sont les juvéniles, appelés « diabolins », que l'on observe au printemps. On les reconnaît par rapport à l'adulte à leur abdomen recourbé. Autre différence comportementale avec la Mante religieuse, la femelle ne dévore pas tout cru son partenaire...

Les pelouses chaudes à Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides*), Brachypode rameux (*Brachypodium retusum*) et stipes (*Stipa* sp.) abritent également un lézard révélateur du climat méditerranéen : le Seps strié (*Chalcides striatus*). Contrairement au Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*), largement présent sur la commune et dont la faible discrétion traduit sa fuite, le Seps strié est très discret et surtout très vélocité. Dans sa fuite, il se fond rapidement dans la végétation.

On pourrait le confondre avec un Orvet mais il fréquente des milieux plus chauds et possède deux petites paires de pattes. Ces dernières ne semblent toutefois pas jouer de rôle dans la reptation.

Dans le secteur du pont de l'Artuby, partie la plus méditerranéenne de la commune, on rencontre un papillon peu commun en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Azuré des orpins (*Scolitantites orion*). Ce secteur se caractérise par des chapelets de pelouses rases et affleurements rocheux où poussent de petites plantes crassuléscentes, appelées orpins ou Sedum. Le nom de ce papillon est lié au fait qu'il pond spécifiquement ses œufs sur ces plantes et en particulier l'Orpin blanc-jauvâtre (*Petrosedum sediforme*) et l'Orpin blanc (*Sedum album*) abondants dans ces pelouses. On parle ainsi de plantes hôtes.

Ce papillon est surtout localisé dans le Var et les Alpes-Maritimes. Les observations restent isolées ailleurs en région. Trigance pourrait marquer la limite amont de sa répartition connue dans le Parc naturel régional du Verdon, les stations recensées les plus en aval étant dans les basses gorges du Verdon à Quinson.

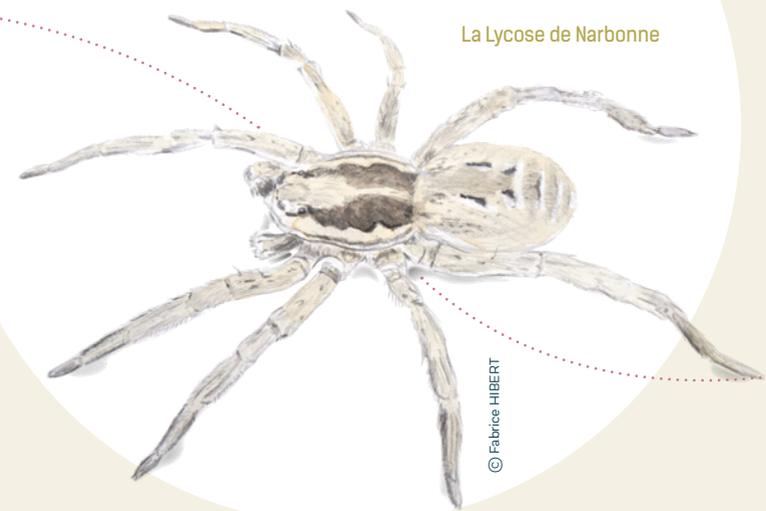
Dans les secteurs de la commune aux pelouses à la végétation rase et éparse, un œil averti pourra repérer de petites galeries creusées dans le sol, dont l'émergence est soulignée chez les femelles par une « margelle » de brindilles, de terre, de débris végétaux et de petits cailloux agglomérés entre eux. Ce sont les terriers creusés par la plus grande araignée de France métropolitaine (25 à 35 mm pour le corps sans les pattes chez la femelle), la Lycose de Narbonne (*Lycosa tarentula*).

© Fabrice HIBERT



Azuré des orpins

La Lycose de Narbonne



© Fabrice HIBERT

Elle fait partie de la famille des Lycosidés ou araignées « loup » mais elle s'en démarque par son mode de chasse car à l'inverse de ces dernières qui recherchent et poursuivent leurs proies jusqu'à l'épuisement de celles-ci, la Lycose de Narbonne, la nuit tombée, chasse à l'affût à proximité de son terrier. Elle se nourrit principalement de criquets.

Bien que de taille respectable, ne faisant pas de toile de chasse, à l'abri dans son terrier durant la journée et de mœurs nocturnes, elle peut passer complètement inaperçue.

La femelle de cette espèce peut vivre jusqu'à quatre ans et le mâle trois ans et demi. En fin de printemps ou en début d'été, ce dernier sort définitivement de son terrier à la recherche d'une femelle. Il peut parfois mourir sous la dent de la femelle pressée de se nourrir pour produire de plus gros œufs !

La femelle pond en fin d'été, entourant comme chez toutes les araignées ses œufs d'un cocon de soie. Elle le transporte à l'arrière de son abdomen, attaché aux filières et se place à la sortie du terrier, le cocon au soleil pour faire mûrir plus vite les œufs. Les jeunes sortent du cocon en septembre et se regroupent sur le dos de la femelle. Celle-ci se transforme alors en transport en commun bondé, avant que les petits, au bout d'une quinzaine de jours, ne quittent le dos de la femelle. Ils passent l'hiver au fond du terrier avec elle, avant de se disperser à leur tour au printemps suivant.



Thyméléa
sanamunda

© Fabrice HIBERT

Contrairement aux idées reçues, il y a très peu de morsures d'araignées en France métropolitaine, peu d'espèces ayant des chélicères capables de percer la peau et les araignées ne mordent que pour se nourrir ou se défendre. Et si morsure il y a, elle est le plus souvent bénigne pour l'homme. Le venin est adapté à la taille des proies que les araignées chassent !

Quant à la Lycose de Narbonne, si son venin n'est pas dangereux, sa morsure peut en revanche être très douloureuse et potentiellement engendrer des complications (nécroses). Mais qu'on se rassure, elle ne fréquente pas les maisons et les possibilités de la croiser en journée, même allongé au sol et endormi, sont quasi-nulles !

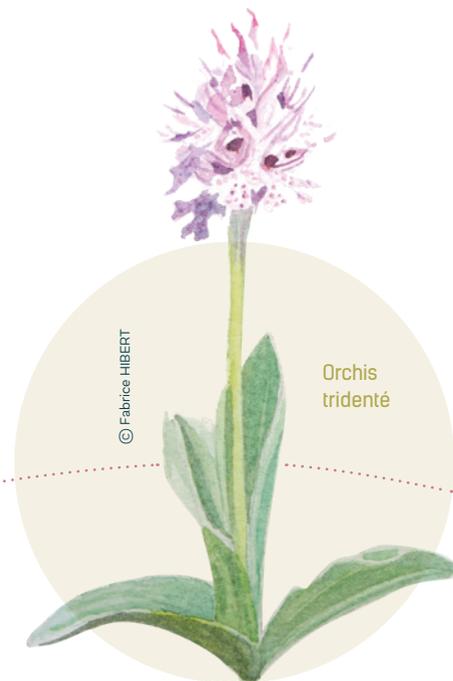
Les pelouses de type supraméditerranéen calcaro-marneuses et arides du secteur du Pont de Sautet et des Aules abritent de belles stations à Genêt de Villars (*Genista pulchella*). Ce petit genêt rampant, aux ramifications plaquées au sol, affectionne en effet les sols caillouteux et marneux dénudés. On y trouve également l'Herbe du mont Serrat ou Passerine sanamunda (*Thymelea sanamunda*), arbrisseau à la souche ligneuse mais qui émet de nombreux rameaux aériens herbacés. De couleur glauque et au port prostré dans les marnes grises de Trigance, ses fleurs jaunâtres, très nombreuses au pic de floraison, rehaussent ses couleurs. *Sanamunda* vient du latin *sanare*

(soigner) et *mundare* (nettoyer). Son nom d'Herbe du mont Serrat, d'après le botaniste Daléchamps (1513-1588), lui viendrait du fait que « [...] les paysans espagnols nomment ainsi un thyméléa qui croît communément aux environs de Montserrat, et qu'ils emploient comme un purgatif très actif⁸ ».

Les pelouses à Bromé érigé (*Bromopsis erecta*) hébergent une orchidée, l'Orchis tridenté (*Neotinea tridentata*), aux belles fleurs rosées ponctuées de pourpre qui pourrait être l'emblème de Trigance, tant elle semble bien présente sur la commune. En juin, dans les pelouses de Canjuers, sur Siounet, autour du pont de Sautet et les Aules, elle est une des orchidées les plus fréquentes. L'espèce est assez commune dans le département du Var et largement présente au sein du camp militaire de Canjuers. Sans que son observation sur la commune n'apporte en soi de nouvelles données sur son aire de distribution régionale, elle n'était cependant pas référencée sur la commune avant la réalisation de l'atlas de la biodiversité communale.

Toujours dans l'étage supraméditerranéen, les pelouses exposées au nord et vers 1000 m d'altitude du massif de Siounet hébergent une petite plante de la famille des légumineuses, l'Anthyllide des montagnes (*Anthyllis montana*).

Cette espèce, plutôt caractéristique des crêtes et pelouses d'altitude des Préalpes de Castellane, témoigne sur Siounet de conditions plus froides. Le feutrage de poils sur les folioles et au sein de son inflorescence, associé à son architecture compacte en coussins, lui permettent de développer une double stratégie de résistance au froid comme à la sécheresse dans ces secteurs où les conditions édaphiques et climatiques restent rudes. Sa présence contraste avec celle dans certains coteaux chauds rocailloux aux mêmes altitudes de pieds de Lis de Pomponne (*Lilium pomponium*) ou même avec la présence de la Pivoine officinale (*Paeonia officinalis*) qui s'épanouit dans les pelouses ensoleillées de Canjuers, au pied du massif de Chastillon.



Orchis
tridenté

© Fabrice HIBERT



© Dominique CHAVY

Vue sur la Grau de la Doux surplombant le Jabron

LES GRAU

La commune présente plusieurs collines d'orientation nord-ouest/sud-est surmontées d'une corniche abrupte. Leur versant nord-ouest est en pente douce, tandis que celui exposé au sud-est, plus chaud, est beaucoup plus raide et donne lieu souvent à des éboulis ou à des affleurements rocheux. Ces collines portent le nom de « Grau » ou de *Graou* (en provençal) dont l'origine du nom signifierait un terrain pierreux. En rive gauche du Jabron, face au village, la Grau de la Doux surplombe le vallon de la Bonne. Y est implanté le hameau « la Grau ». En aval du pont de Sautet, le Jabron coule au pied du versant raide de la Grau « Les Males Costes ». D'autres collines à la même configuration mais de moindre importance émaillent la commune.

Ce relief particulier est le résultat de l'érosion. La roche sommitale, plus dure, résiste davantage à l'érosion tandis que la couche géologique qu'elle coiffe, plus meuble, est peu à peu affouillée par l'érosion.

Sur le plan géomorphologique, ces collines portent le nom de cuesta. Se formant dans des dépôts sédimentaires, les cuestas se caractérisent par :

- un front en pente forte et de sens contraire à la pente du revers, le talus présente généralement un profil concave (cf. Fig 1) ;
- un revers en pente douce (entre 2° et 15°), qui suit le pendage des couches et donc de sens contraire à la pente du front.

Parler de coteau pour les décrire serait impropre. En effet, un coteau présente également une corniche abrupte, mais le pendage du revers est nul ou, s'il est fort, il est alors de même sens que la pente du front (cf. Fig 1).

Ces cuestas présentent une véritable originalité pour la flore communale. La dualité entre les deux versants est à l'origine d'une diversité floristique très contrastée. Le versant abrupt situé sous le front voit se développer une végétation à forte résonance méditer-

ranéenne, adaptée aux éboulis pierreux ou aux plantes de rocailles et de rochers tandis que le versant en pente douce (le revers) présente des pelouses sèches méso-xérophiles à sols plus épais mais demeurant superficiels, moyennement secs à très secs.

Très appétentes pour le troupeau aux intersaisons, ces pelouses abritent une flore très riche en espèces dites annuelles car elles bouclent leur cycle en une saison. La pression pastorale élevée mais limitée dans le temps en vue d'éviter un excès d'azote, favorise ces espèces annuelles et notamment de nombreuses légumineuses. S'y côtoient gescs et vesces, lentille sauvage, lupuline, petites luzernes, trigonelles, bugranes et astragales comme l'Astragale à crochets ou « gousses en hameçon » (*Astragalus hamosus*). Ce nom lui vient de ses gousses saillantes qui sont fortement recourbées comme l'est un hameçon.

L'espèce demeure commune dans le département du Var mais est rare dans la partie nord-est et n'était recensée qu'à la pointe sud-est de la commune (dans le camp militaire) avant la réalisation de l'atlas de la biodiversité communale (source : CBNMED 2005 –SILENE). D'autres espèces annuelles originales liées aux moissons sont présentes sur ces cuestas comme la Grande androsace (*Androsace maxima*) ou la Petite spéculaire (*Legousia hybrida*).

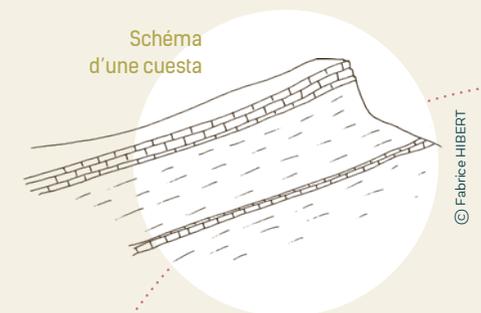
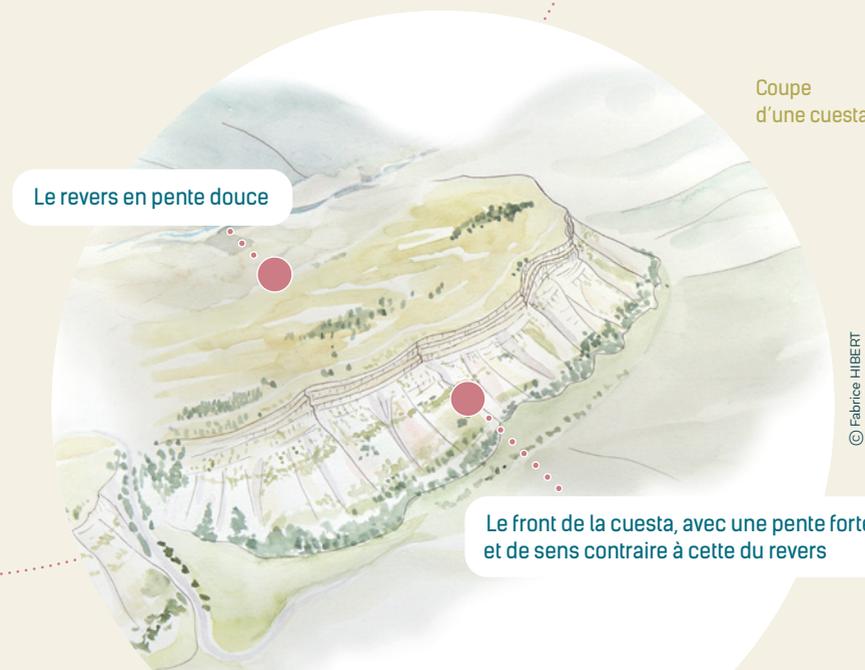


Schéma d'une cuesta

© Fabrice HIBERT



Coupe d'une cuesta

© Fabrice HIBERT

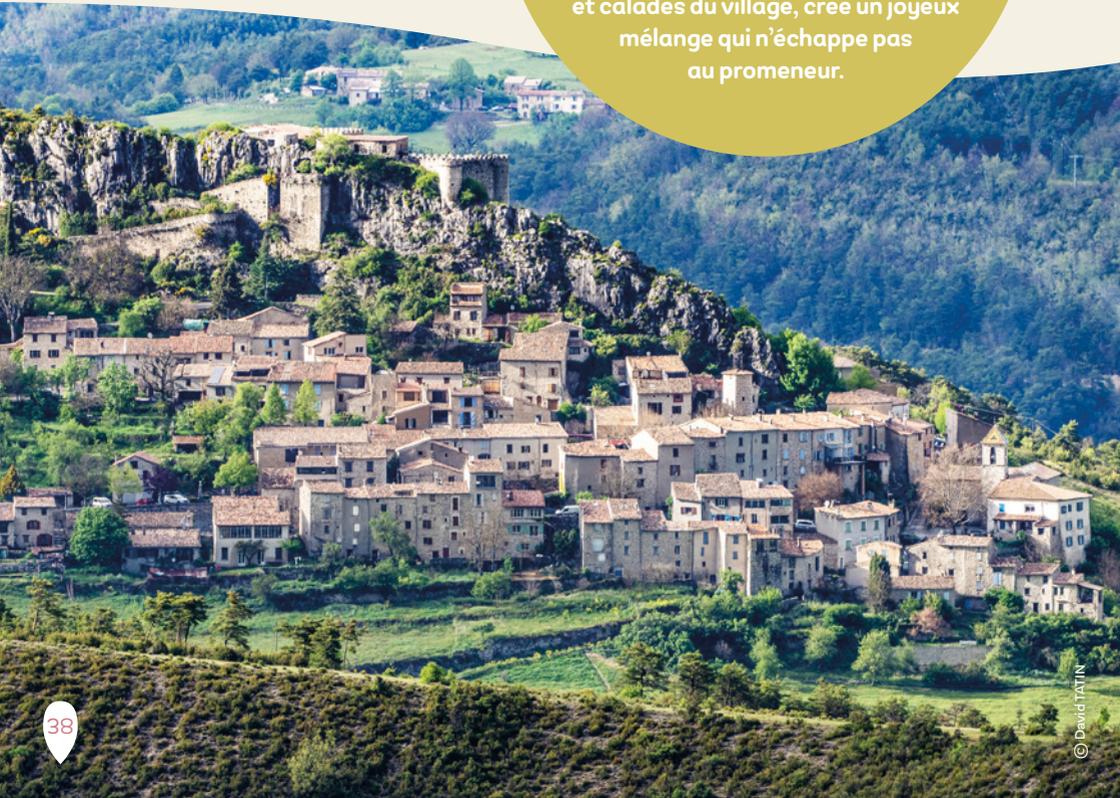
Le revers en pente douce

Le front de la cuesta, avec une pente forte et de sens contraire à cette du revers

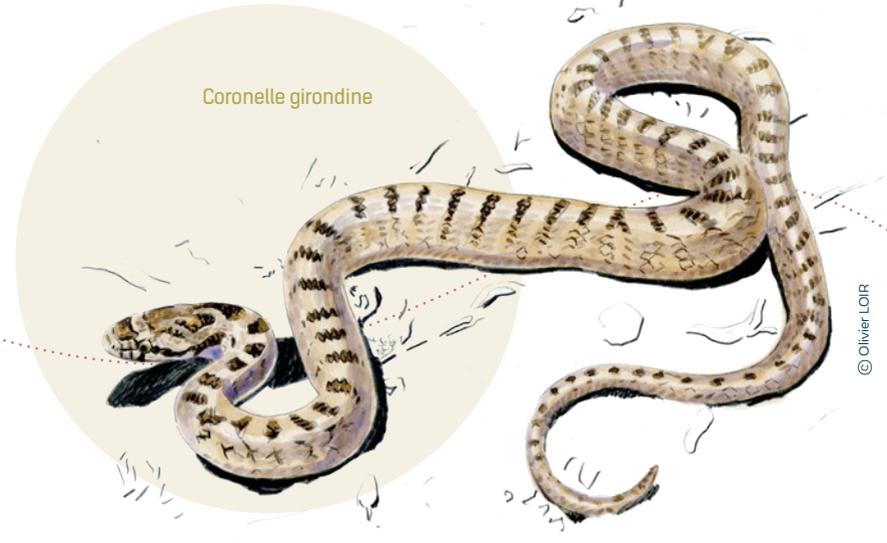


LE VILLAGE ET LES HAMEAUX

Le village perché de Trigance se fond dans son environnement. La rencontre entre les plantes aromatiques et ornementales qui débordent allégrement des jardinets avec les plantes sauvages parties à l'assaut des ruelles et calades du village, crée un joyeux mélange qui n'échappe pas au promeneur.



© David TATIN



© Olivier LOIR

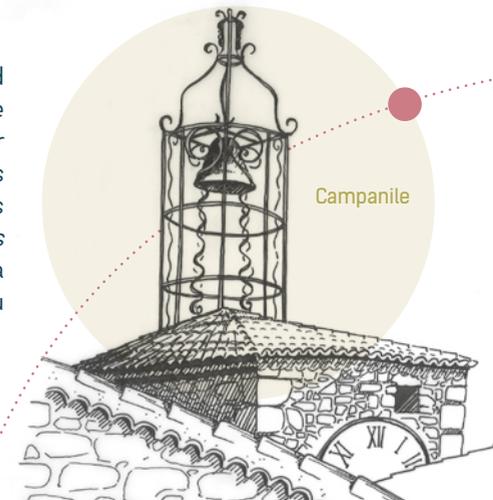
Quand on emprunte le chemin de la Grange Clastres, on a tout de suite envie d'herboriser. Côté jardins et prés, les pissenlits et la grande Chélidoine (*Chelidonium majus*) aux tons jaunes, profitent de la fraîcheur apportée par les jardins et de l'humidité au pied des murets de pierre sèche.

Le latex orange de la grande Chélidoine a la réputation de guérir les verrues.

Les plantes grasses (orpins) et la Ruine de Rome (*Cymbalaria muralis*) s'accrochent aux murets.

De l'autre côté de la chaussée, au pied d'escarpements rocheux, une ancienne peau de serpent (une exuvie pour être exact) imbriquée dans les hautes herbes indique qu'à certaines heures la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) doit fréquenter les lieux, à la recherche de micromammifères et ou lézards imprudents.

La Coronelle girondine (*Coronella girondica*), petite couleuvre inoffensive, a été également observée plusieurs fois aux abords de maisons. Assez fluette, on la reconnaît notamment à son bandeau noir qui forme en arrière de l'œil un angle aigu avec la commissure de la mâchoire ; et par sa larme noire à l'aplomb de l'œil. Se sachant découverte, elle peut rester un bon moment immobile, avant de prendre sagement la poudre d'escampette.



Niché au pied de milieux rocheux, entouré par la forêt et la garrigue toutes proches et surplombant les prés en estafilade, c'est comme si le village était un lieu de convergences pour un grand nombre d'espèces, lesquelles restent discrètes mais tirent avantage des ressources que le village leur offre.

En particulier, au cœur ou au pied du village, les jardins adossés aux maisons forment par excellence des zones de transition entre l'espace de vie humain et les milieux environnants. Quelle que soit leur surface, pour peu qu'ils abritent de petits recoins ensauvagés et ne se résument pas à un parterre d'herbe tondue, ils peuvent être de véritables lieux de vie insoupçonnés et indispen-

sables au maintien de toute une myriade d'espèces, en particulier les insectes (papillons...). Lesquels attirent à leur tour les oiseaux insectivores des jardins, le Crapaud épineux (*Bufo spinosa*) et la Coronelle girondine et bien d'autres hôtes.

Ce qui est vrai pour le village l'est aussi pour le hameau de Soleils, les campagnes isolées et les nombreux lieux-dits habités qui émaillent la commune (La Bastié, La Graou, Le Cruvelet, Le Priolat, Riblaquon...).

L'inventaire des abeilles sauvages et des syrphes (mouches déguisées en guêpes) a démontré l'importance des jardins pour ces précieux insectes pollinisateurs.

Grande chélidoine poussant en bordure d'une ruelle du village de Trigance



À l'échelle communale, bien que loin d'être exhaustif, l'inventaire a permis de recenser 180 espèces d'abeilles sauvages, soit presque un cinquième des abeilles de France métropolitaine (environ 980 espèces) ! Ce concentré de diversité au sein d'une commune est remarquable et illustre la qualité et la diversité des milieux naturels de la commune.



© Maelle LE TOUQUIN

Osmia caerulea

L'OSMIE BLEUÂTRE (*OSMIA CAERULESCENS*)

Alors que le mâle est entièrement doré, la femelle est noire, y compris la brosse de transport du pollen qu'elle porte sous l'abdomen. Elle présente cependant des reflets bleus métallisés (d'où le nom donné à l'espèce en français). Il s'agit d'une espèce solitaire, chaque femelle produisant seule la génération suivante et ne pondant que quelques dizaines d'œufs au maximum. Elles aménagent chacune des nids dans diverses cavités préexistantes : dans le bois, les tiges de certains végétaux, les murets avec un mortier à l'ancienne... Chaque nid est composé de quelques loges larvaires. Est emmagasinée dans chacune, une provision de pollen mêlée à du nectar, dont la larve se nourrit. Une fois terminé, le nid est bouché avec un ciment végétal composé de salive et de feuilles broyées. Au jardin, on peut l'attirer en disposant de petits rondins de bois dans lesquels on perce des galeries de petit diamètre ; à placer dans un lieu bien exposé, protégé de la pluie et fleuri.

Pour cet inventaire, des propriétaires nous avaient ouvert les portes de leur jardin. Lovés sur de petites restanques ou moins contraints dans leur étendue à l'écart du village, les quatre jardins prospectés ont permis d'inventorier 40 espèces différentes d'abeilles auxquelles il faut rajouter une dizaine supplémentaire si l'on prend en compte une partie du pré attenant à l'un des jardins situé sous le village. Soit entre 20 et 30 % du nombre total d'espèces observées sur la commune. À l'échelle seulement de quatre jardins, dont deux de moins de 200 m², ce n'est pas marginal comme résultat. Et depuis la réalisation des premiers inventaires des abeilles sauvages dans le Parc naturel régional du Verdon en 2021 (Matthieu Aubert), les jardins de Trigance ont enrichi la liste de 3 nouvelles espèces.

Pour les syrphes, sur la cinquantaine d'espèces inventoriées sur la commune, les jardins ont permis d'en observer 22,

principalement des espèces prédatrices de pucerons, alliées des jardiniers. La plus grande diversité a été observée à la Graou, à la faveur de la présence d'un très grand potager non traité et situé au sein d'un environnement diversifié (prairies, haies, pelouses sèches, chênaie). Un autre jardin au pied du village a livré une espèce patrimoniale, *Chrysotoxum elegans* : ce syrphé est en déclin en France (Speight, 2020) et considéré comme quasi-menacé de disparition en Europe (liste rouge européenne des espèces menacées – Vujic et al., 2023).

16 espèces de chauves-souris ont également été inventoriées au sein du village et ses abords. Non pas qu'elles gîtent toutes dans le village, mais cette diversité reflète la mosaïque des paysages qui l'environnent. Et parmi elles, le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*). Dans le Verdon, ce dernier se regroupe au printemps et l'été en petites colonies

pour donner naissance et élever les jeunes (1 seul jeune par femelle). Comme d'autres chauves-souris, il gîte dans des grottes mais il est également très lié à l'homme dans le sens où il exploite volontiers les combles, greniers, granges, cabanons où il trouve quiétude et une chaleur suffisante pour élever les jeunes. Le nombre de contacts (écoute des ultrasons qu'utilisent les chauves-souris pour se diriger et chasser) en plusieurs endroits de la commune (le village, le Cruvilet, Malevielle...) montre qu'il y a sans doute plusieurs gîtes que l'inventaire de la biodiversité communale n'a pas permis de tous les découvrir ou les confirmer. À la Graou, une colonie était autrefois présente avant la restauration des bâtiments. L'espèce, fidèle à ses gîtes, continue d'explorer les lieux et une femelle isolée a élevé son jeune à l'été 2024 dans une pièce faisant office d'atelier de travail. À la demande des propriétaires, le Parc a sollicité l'expertise d'une chiroptérologue (spécialiste des chauves-souris) pour voir quels aménagements permettraient à une colonie de se réinstaller, en bonne cohabitation avec les autres occupants humains !

UN MOINEAU, OUI, MAIS PAS FORCÉMENT DOMESTIQUE !

S'il y a bien une espèce que tout le monde connaît dans un village, c'est bien le Moineau domestique (*Passer domesticus*) ! Petit, vif, avec son plumage familier, on le croise à chaque coin de rue, piaillant à tue-tête perché sur les tuiles... Mais à Trigance, saviez-vous qu'il existe aussi un autre moineau, plus discret, qui nous arrive tout droit d'Italie ? C'est le Moineau Cisalpin (*Passer italiae*). Le reconnaître n'est certes pas une tâche facile... Un simple coup d'œil ne suffit pas. Pour l'identifier, il faut s'arrêter, prendre le temps. Seuls les mâles sont reconnaissables, et pour cela, il faut observer avec attention la couleur de la calotte, c'est-à-dire le haut de sa tête : marron chez le Moineau cisalpin, elle est grise chez son cousin le Moineau domestique. Et ses joues sont bien plus blanches. Le reste du plumage est identique, ce qui explique pourquoi il passe inaperçu. À vos jumelles !

PETIT RHINOLOPHE

L'été dans un grenier, une grange ou l'hiver dans une cave, vous observez de petites boules duveteuses enveloppées dans leurs ailes, suspendues au plafond la tête en bas ? Voilà qui ressemble fort au portrait du Petit rhinolophe, une des plus petites chauves-souris du Parc naturel régional du Verdon, à peine plus longue qu'un pouce, forte de ses 6 à 9 grammes ! Espèce emblématique dans le Verdon, elle est cependant menacée au niveau régional. Pour mieux connaître cette espèce, le Parc recense les colonies chaque année. Si vous en avez chez vous, n'hésitez pas à en informer le Parc. Vous pourrez nous aider à les préserver !





LE PLAN DE SAINT-MAIMES

Suivant les écrits consultés
et la toponymie de la carte IGN,
on trouve le lieu orthographié
de diverses manières :

« Saint-Maymes »,
« Saint-Maimes »,
« Saint-Maïsmes »
ou encore
« Saint-Maïme ».



© Maguy AUDIER

La Commanerie

Nous retiendrons ici « Saint-Maimes » qui semble être le plus usité par les Trigangois. Mais quoi qu'il en soit, le nom trouverait son origine à la fin de l'Antiquité, en référence à l'évêque Saint-Maxime qui, au V^e siècle après J.C., mit en place un vaste diocèse dont la commune de Trigance aurait marqué la délimitation sud-est⁹. La commanderie, ancienne ferme templière, contribue à la magie et la beauté du site.

Mais pourquoi parler de Saint-Maimes comme un lieu à part ? Sur les plans géologique, écologique et paysager, c'est un lieu singulier, unique sur la commune.

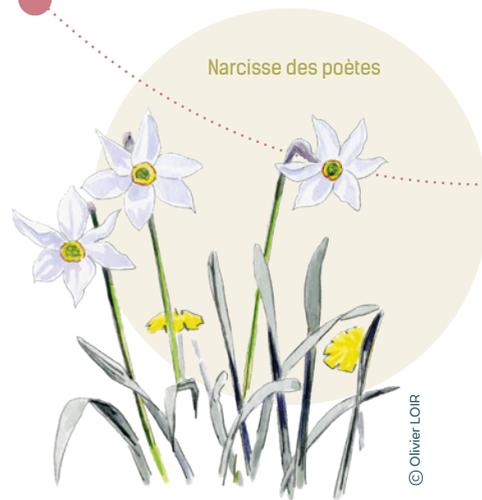
Au sein de ce collet d'altitude, les rigueurs de l'hiver sont plus prononcées et les vents se font plus fréquents. L'érosion karstique a imprimé sa marque au paysage. Une vaste cuvette à fond plat se déploie en aval de la ferme de la Bastide neuve. Il s'agit d'une doline, dépression circulaire issue de la dissolution des calcaires de surface. Le fond est tapissé par des argiles de décalcification fertiles et plus ou moins imperméables. La rétention locale d'eau qu'elles permettent est propice à un microclimat plus humide et au développement d'une végétation spécifique, refuge naturel pour de nombreuses espèces.

Plan de Saint-Maïsmes

⁹ LEVEAU P., 2012. *Riez de la cité antique au diocèse médiéval*, « Le territoire de Riez, comment les historiens tentent de l'établir », p. 11-16

Dans le fond de la cuvette, la prairie inondée est dominée au printemps par les narcisses des poètes (*Narcissus poeticus*), la Renoncule acre (*Ranunculus acris*), la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*) – grande graminée formant des touffes volumineuses, le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*) – autre graminée à épi cylindrique dense ; et des laïches (*Carex sp.*), espèces de la famille des Cypéracées qui se plaisent dans les milieux humides. Sur les rebords, moins imbibés, la composition floristique adopte une tonalité de prairie de fauche, plus riche en graminées prairiales comme le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Triseté doré (*Trisetum flavescens*), l’Avoine pubescente (*Avenula pubescens*) et en légumineuses comme la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), le Lotus corniculé (*Lotus corniculatus*), le Trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*). Les premières terrasses qui ensèrent

la cuvette possèdent encore un sol profond qui demeure un peu frais tardivement et accueillent des pelouses où dominent les espèces mésophiles comme le Brome érigé (*Bromopsis erecta*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), le Caille-lait (*Galium verum*), la Sauge des prés (*Salvia pratensis*) ou le Sainfoin à feuilles de Vesce (*Onobrychis viciifolia*).

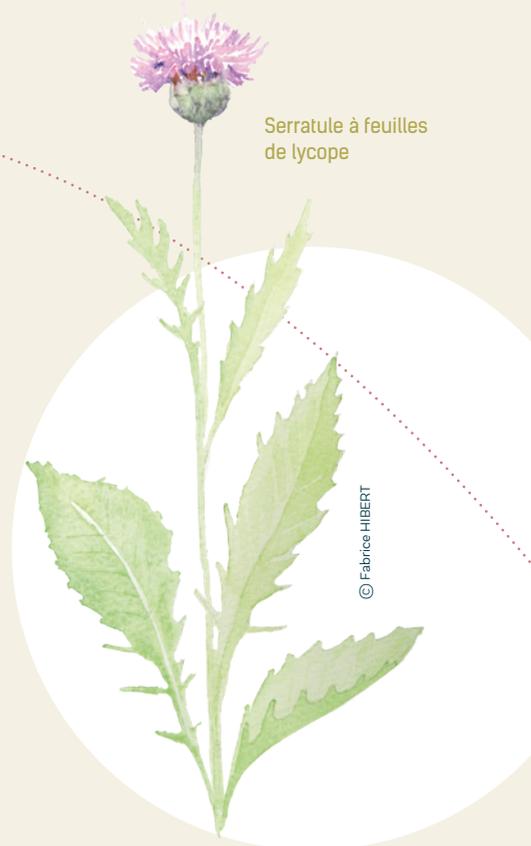


Tapis de narcisses des poètes



C’est au sein de cet ensemble de prairies humides à fraîches (plus marginalement au sein des prairies mésophiles) que s’épanouit une plante remarquable de la commune : la Serratule à feuilles de Lycope (*Klasea lycopifolia*). Il s’agit d’une Astéracée à tige simple (de 20 à 100 cm), longuement nue et terminée par un capitule unique formant une grosse boule de bractées noirâtres en début de saison et devenant purpurine à la floraison. Les feuilles inférieures sont pétiolées et grossièrement dentées ou découpées, celles de la tige divisées.

Pour comprendre l’enjeu concernant cette espèce, il faut connaître sa répartition en France : la plante n’est présente qu’en région Provence-Alpes-Côte d’Azur et l’essentiel des stations est concentré sur les territoires des Parcs naturels régionaux des Préalpes d’Azur et du Verdon. La population de serratules de Trigance constitue la station la plus méridionale de la région mais aussi l’une des plus importantes en nombre de pieds. La pérennité de la Serratule à feuilles de Lycope est liée à la persistance des activités agro-pastorales mais selon des modalités bien précises. La plante fleurit tardivement et une fauche ou un pâturage trop précoces impactent sa capacité à se reproduire par graine, garante de la diversité génétique. De plus, trop de fertilisation lui est fatale car elle craint l’excès d’azote.



Par contraste, les pentes sèches qui dominent la cuvette, accueillent des pelouses qui, si elles sont peu ou pas pâturées, abritent également une autre pépite, de la famille des orchidées : l’Ophrys de Bertoloni (*Ophrys bertolonii*). C’est une espèce thermophile qui fréquente très majoritairement l’étage mésoméditerranéen et qui est protégée à l’échelle nationale. L’espèce fait partie du groupe des ophrys « miroir ». Son labelle de couleur pourpre noirâtre velouté, en forme de selle caractéristique, présente en effet une tache subquadrangulaire un peu bleutée et réfléchissante.

Les ophrys ont développé un mode de reproduction fortement lié aux insectes, en particulier les hyménoptères (abeilles, bourdons...). Les fleurs ressemblent à certaines femelles d'hyménoptères et pensant féconder des femelles de leur espèce, les mâles se chargent en pollinies, amas collants de pollen. Lors de leur visite d'une autre orchidée, des grains de pollens pourront alors entrer en contact avec le stigmate

de la fleur et assurer ainsi la fécondation de la plante. Toutefois, il se pourrait également que les fleurs diffusent l'équivalent de phéromones pour attirer et leurrer les mâles d'hyménoptères.

Au niveau faunistique, le plan de Saint-Maimes occupe également une place à part sur la commune, en particulier pour le très riche cortège des oiseaux qu'on peut y observer.

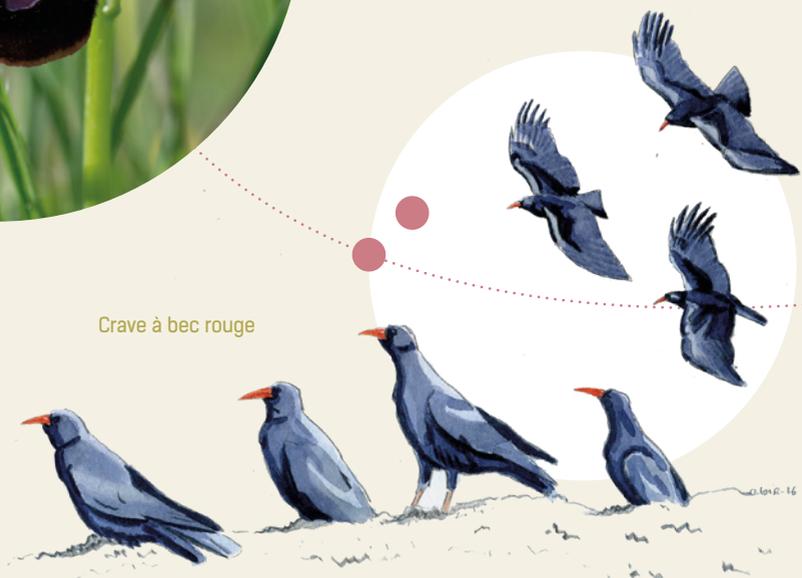
C'est aussi le seul endroit de la commune où on retrouve le cortège des oiseaux des milieux agricoles qu'on s'attendait à trouver dans la vallée agricole du Jabron et qui, pourtant, en semblent absents, comme la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), le Pipit rousseline (*Anthus campestris*) ou le Bruant proyer (*Emberiza calandra*). Des troupes de craves à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), nicheurs dans les proches falaises des gorges du Verdon, viennent également s'y nourrir.

Ophrys de Bertoloni



© Dominique CHAVY

Crave à bec rouge



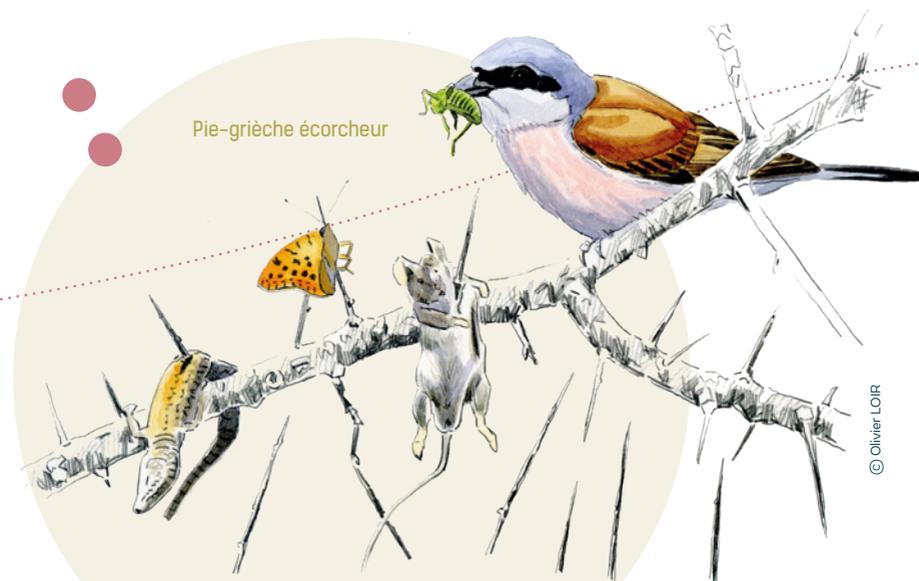
© Olivier LOIR

Picté de petites haies d'épineux, d'églantiers et de genévriers, les pelouses sèches offrent des habitats favorables pour la reproduction d'oiseaux des landes et garrigues, comme la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et plusieurs espèces de fauvettes. Le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) fréquente les landes qui ceinturent les prairies, alors qu'il n'a nulle part ailleurs été entendu sur la commune. Le site fait également office de lieu de halte migratoire pour plusieurs espèces de passereaux et la très rare Pie-grièche à poitrine rose (*Lanius minor*) y a déjà été observée. Hivernante dans le sud de l'Afrique, elle migre principalement dans les steppes des régions d'Europe centrale pour se reproduire. En France, ses observations sont très sporadiques et toute observation devient un évènement !

Le plan de Saint-Maimes, qui est en quelque sorte un prolongement de ceux de Canjuers en taille plus réduite, présente une mosaïque de milieux (pelouses sèches, landes, boisements environnants) et offre a priori une nourriture abondante (criquets, sauterelles, coléoptères) favorable à l'espèce.

De manière générale, le maintien de milieux ouverts sur les anciennes terrasses et collines environnantes, d'arbres isolés au sein des prairies, la mosaïque paysagère, le caractère humide des prairies et des pratiques pastorales extensives constituent sans doute un corpus d'ingrédients qui ont permis le maintien de cette biodiversité floristique et faunistique remarquable et originale pour la commune.

Pie-grièche écorcheur



© Olivier LOIR

ENJEUX ET PRÉCONISATIONS POUR UNE MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Maintenir une mosaïque de milieux ouverts

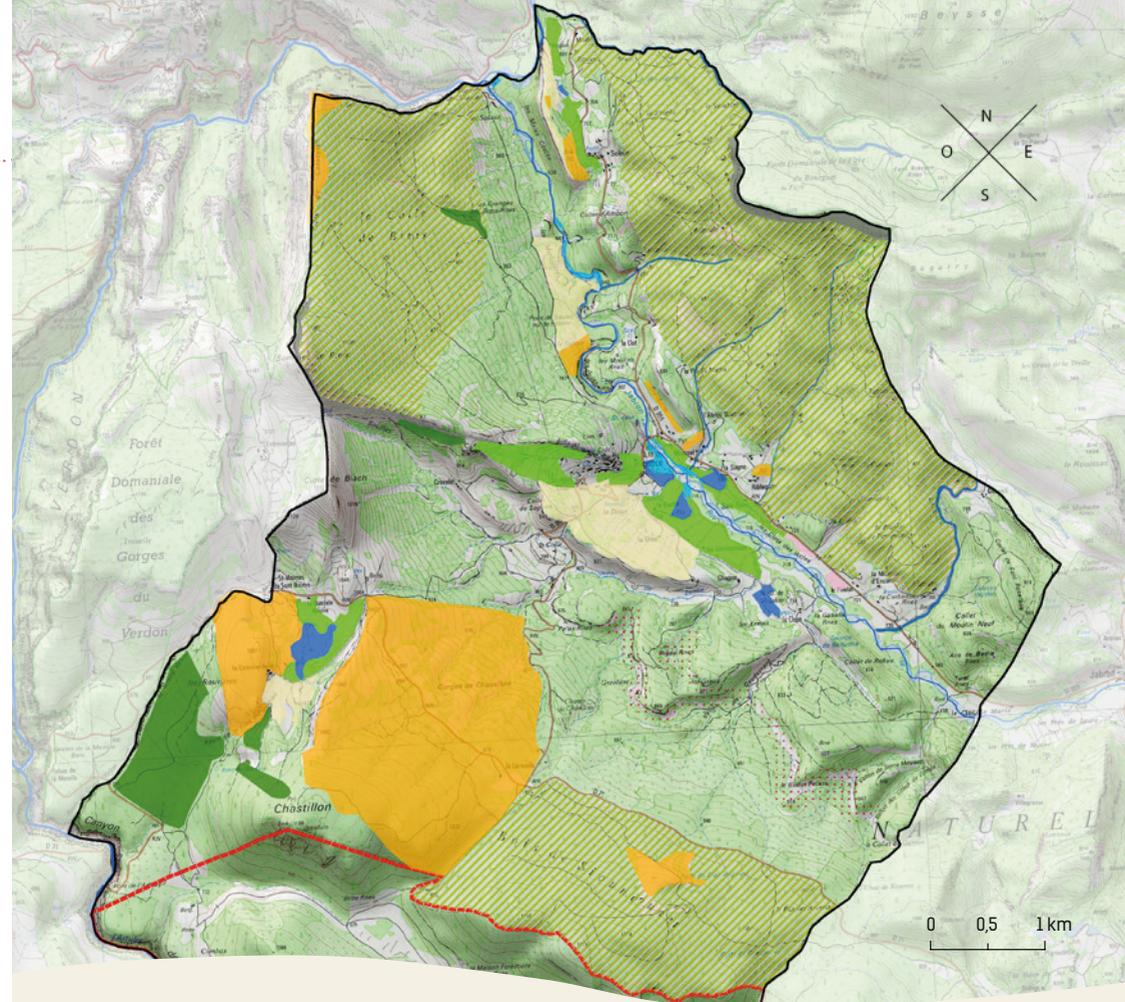
La commune compte d'importantes surfaces en landes et pelouses. Ces milieux abritent une faune et une flore spécifiques et très diversifiées. Mais ces dernières ne trouvent plus de conditions favorables quand les milieux commencent à trop se fermer et se densifier, par les genêts cendrés et les pins sylvestres par exemple. Les cortèges évoluent et s'appauvrissent alors.

Consécutives à la déprise pastorale et aux changements de pratiques, cette problématique de la fermeture des milieux par les ligneux n'est pas spécifique à Trigance, elle est généralisée sur l'ensemble du territoire.

Comme le fait la société de chasse communale, il est ainsi important d'œuvrer pour maintenir des milieux ouverts, connectés entre eux.

Il n'est pas forcément nécessaire d'ouvrir « en plein » de grandes surfaces : financièrement, cela serait difficilement faisable et écologiquement ce n'est pas non plus souhaitable. L'objectif est plutôt de rouvrir de petites surfaces qui seront reliées entre elles. C'est la mosaïque entre des milieux de pelouses sèches et des landes à buis et genêts cendrés suffisamment ouvertes qui crée une mosaïque paysagère, à l'origine d'une grande diversité d'espèces.

De manière générale, lors des interventions mécaniques de réouverture des milieux, on veillera à privilégier du matériel léger et des modalités de gestion impactant le moins possible les sols. Ces interventions sont également à réaliser en période automnale ou hivernale, pour minimiser les impacts notamment sur les oiseaux (alimentation, nidification) et les insectes. Une gestion pastorale adaptée peut permettre de pérenniser dans le temps le maintien de l'ouverture.



Principaux enjeux de valorisation de la biodiversité communale de Trigance

- Principaux cours d'eau
 - Périmètre communal
 - Emprise du camp militaire de Canjuers
- Milieux forestiers**
- Préserver la trame de vieux bois
 - Préserver l'écrin des cours d'eau forestiers
 - Prendre en compte les rapaces forestiers dans la gestion forestière
- Milieux de pelouses et landes**
Mosaïque entre milieux ouverts et forestiers
- Préserver les milieux ouverts
 - Maintenir une mosaïque de milieux ouverts
- Milieux agricoles**
- Préserver les prairies humides
 - Un paysage (semi) bocager à préserver
 - Valoriser les pratiques agricoles favorables aux plantes messicoles
- Cours d'eau**
- Préserver les ripisylves
- Milieux rupestres**
- Assurer la tranquillité des espèces de milieux rupestres
- Géodiversité communale**
- Préserver la géodiversité communale

Conserver la richesse de certains milieux ouverts

Certaines pelouses, comme sur les Graus, sont particulièrement sensibles à la pression de pâturage. Par exemple, le versant des « Males Costes » tourné vers le hameau de Soleils est riche en petites plantes annuelles dont le cortège peut rapidement disparaître si la pression de pâturage (durée et/ou nombre d'animaux) est trop importante, au profit d'une flore plus homogène et plus banale en réaction à un excès de fertilisation par le troupeau.



© Dominique CHAVY

Assurer le maintien d'une trame de vieux bois

La commune, en plusieurs endroits, abrite des peuplements de chênes blancs vénérables. Ces arbres, surtout lorsqu'ils sont présents en nombre et pas trop éloignés les uns des autres, sont de véritables foyers de biodiversité. Il serait ainsi intéressant dans les documents de gestion forestière de bien les identifier et d'assurer leur maintien. N'ayant pas d'intérêt économique, des îlots « hors sylviculture » pourraient ainsi être définis, bénéficiant d'un statut particulier et faire l'objet d'inventaires et de suivis écologiques plus poussés. Au vu de la surface forestière, cela n'impacterait nullement l'activité économique en forêt. En tout état de cause, il est important de conserver ces arbres en cas d'exploitation forestière et de les maintenir au sein d'un couvert forestier permanent (éviter par exemple de laisser ces arbres complètement isolés lors d'une coupe de taillis). D'une part, parce que ces arbres perdraient de leur intérêt écologique si l'ambiance forestière n'existe plus ; et d'autre part parce que mis brutalement en pleine lumière, à subir des températures extrêmes entre l'hiver et l'été, cela risquerait d'accélérer leur dépérissement. Cette réflexion pourra être étendue également aux versants forestiers de la commune au sein du camp militaire de Canjuers, en partenariat avec l'Office national des forêts et l'Autorité militaire.

Préserver l'écrin des petits cours d'eau forestiers

Les inventaires ont montré l'importance des ruisseaux forestiers affluents du Jabron, comme le Riu, le vallon de la Croix, le gros Vallon ou le Lavandur pour la biodiversité communale.

Dans un contexte où le cours du Jabron s'assèche en été, ils constituent des réservoirs de biodiversité à préserver. Ces petits cours d'eau de moyenne montagne, sous l'ombrage de feuillus, abritent ainsi plusieurs espèces rares comme la libellule le Cordulégastre annelé, des crossopes aquatiques du genre *Neomys* (micromammifère), la Salamandre tachetée et la Grenouille rousse ; et de manière plus localisée, parmi les dernières populations d'écrevisses à pattes blanches du territoire.

Si une exploitation forestière est prévue à proximité, il est conseillé de maintenir l'ambiance forestière le long de ces cours d'eau. L'exploitation peut aussi être l'occasion d'enlever les résineux qui seraient dominants sur les berges et d'y favoriser les feuillus. Le Riu, probablement au potentiel biologique le plus important, justifierait pleinement par exemple dans sa partie amont la mise en place d'une réserve de pêche.

Contribuer à la préservation de grands rapaces menacés

Dans les forêts de la commune niche un rapace remarquable : le Vautour moine (*Aegypius monachus*). Comme le Circaète-Jean-le-Blanc, mangeur de reptiles et probablement également nicheur dans les forêts de la commune, le Vautour moine est très sensible aux dérangements, comme ceux par exemple que peuvent générer des travaux sylvicoles ou l'exploitation forestière. En 2022, seuls 47 couples reproducteurs de Vautour moine ont été recensés en France, dont 8 dans le Parc naturel régional du Verdon. En fonction des connaissances sur sa présence et sa nidification, l'Office national des forêts adapte sa gestion forestière (ex : pas d'interventions au sein d'un périmètre donné pendant les périodes de sensibilité des espèces). La connaissance sur la présence de ces rapaces est ainsi importante pour permettre aux gestionnaires forestiers et autres usagers de contribuer à la sauvegarde de ces espèces menacées.



© Ophélie DOS SANTOS

Vautour moine

Préserver les prairies humides

Avant des interventions de drainage au cours des décennies précédentes, la vallée du Jabron devait compter davantage de prairies humides. De petites surfaces se sont malgré tout maintenues ponctuellement, à la faveur de petites dépressions topographiques. Engorgées ou inondées temporairement une partie de l'année, ces prairies permanentes abritent un cortège floristique caractéristique, avec des espèces de moins en moins communes et certaines très localisées en France comme la Serratule à feuilles de lycoperon (*Klasea lycopifolia*). Ce sont les derniers endroits où l'on peut encore observer des narcisses des poètes que les familles jadis récoltaient pour les parfumeurs de Grasse. Outre la flore, l'atlas de la biodiversité communale a permis d'y trouver plusieurs espèces animales patrimoniales. Au sein du territoire communal, c'est notamment à leur endroit que la diversité des syrphes est la plus élevée, avec la présence d'espèces rares. Dans le contexte de changement climatique, leur caractère humide pourrait être un atout sur le plan agronomique : une ressource fourragère à la flore plus diversifiée et tenant plus longtemps que pour les autres prairies.

Des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pourraient permettre de soutenir et valoriser les pratiques agricoles qui ont permis leur maintien.

Prairie humide sous la chapelle
Notre-Dame-de-Saint-Julien

Un paysage semi-bocager à conserver

Trigance a su préserver sa silhouette villageoise, avec les prés en gradins à ses pieds. La vallée du Jabron, en amont du village, présente également un paysage semi-bocager composé de prairies bordées de haies et ponctuées d'arbres isolés. Ces milieux sont propices notamment au maintien d'un cortège diversifié d'oiseaux, dont les oiseaux nicheurs dits « communs » des milieux agricoles mais en nette régression en France du fait notamment de la simplification des paysages et de l'emploi des produits phytosanitaires.

La vallée, au printemps, abrite la Pie-grièche écorcheur et on peut y entendre régulièrement les cris du Pic vert et du Torcol fourmilier. Dans les vieux saules à cavité au milieu de prairies riches en micromammifères et insectes, le Petit duc y trouve à la fois le couvert et le gîte.

Ce paysage de qualité et les pratiques agricoles qui en découlent, constituent un atout pour la biodiversité communale.

Valoriser les pratiques agricoles favorables aux plantes messicoles

Sur leur pourtour, les quelques champs de céréales de la commune ont montré la présence d'une flore messicole qui atteste de la non ou faible utilisation de produits phytosanitaires de type désherbants. Cette flore sauvage historiquement liée aux pratiques agricoles et en particulier aux cultures de céréales d'hiver, est en voie de disparition en France. Le tri des semences, des céréales semées à plus fortes densités, l'usage des produits phytosanitaires et des labours profonds sont autant de causes conduisant à leur déclin. Comme pour les prairies humides, des mesures agroenvironnementales pourraient être proposées pour valoriser les pratiques culturales permettant leur maintien. Cette flore est à distinguer des adventices concurrentielles des cultures que les agriculteurs cherchent à contraindre. Des études en cours tendraient à montrer au contraire que les plantes messicoles favoriseraient l'augmentation du taux de mycorhisation, au rôle important pour la fertilité des sols.

De belles ripisylves à maintenir en bordure du Jabron

De manière localisée, le Jabron présente de très beaux secteurs de ripisylve mature, avec de gros peupliers noirs et blancs, typiques des forêts galeries méditerranéennes des bords de cours d'eau. Le plus important secteur se situe au niveau de l'Espace naturel sensible « Fontaine basse » du Département du Var (ENS). La ripisylve est bordée à l'extérieur par une prairie humide et sur sa bordure interne, le Jabron a développé une lône colonisée par une roselière qui peut rester en eau plus longtemps. Ces milieux humides sont propices à de nombreuses espèces animales, que ce soient les oiseaux d'eau, les amphibiens ou les libellules par exemple. En aval du pont de Sautet, en rive droite, un autre beau secteur de ripisylve est également présent. Les cavités dans les vieux peupliers peuvent constituer des gîtes pour plusieurs espèces de chauves-souris. Ces gros peupliers sont à préserver, à moins d'un risque important dans les lieux dédiés à l'accueil du public (ex : en bordure de sentier de randonnée) ou en cas de risque d'embâcle problématique dans le Jabron. Au préalable, un contrôle de ces arbres et des modalités spécifiques d'abattage peuvent permettre d'éviter la mortalité des chauves-souris qu'ils sont susceptibles d'héberger.



© Dominique CHAVY

Les milieux de falaises : des zones de tranquillité !

Il n'y a pas de grandes falaises sur la commune, hormis bien entendu en rive gauche du Verdon. Néanmoins, la commune compte plusieurs barres rocheuses, soit en contexte forestier, soit en milieu ouvert. Ces milieux rocheux n'ont pu être totalement investigués mais leurs cavités et fissures y hébergent très probablement des espèces de chauves-souris cavernicoles. Le Petit rhinolophe pourrait aussi y trouver des conditions favorables soit pour se reproduire, soit pour hiverner suivant la présence de cavités suffisamment grandes. L'Aigle royal, observé à plusieurs reprises sur la commune, pourrait également y trouver des conditions favorables pour nicher, comme le hibou Grand-duc d'Europe (présence non décelée en 2024 mais des observations ont été faites lors de précédentes années).

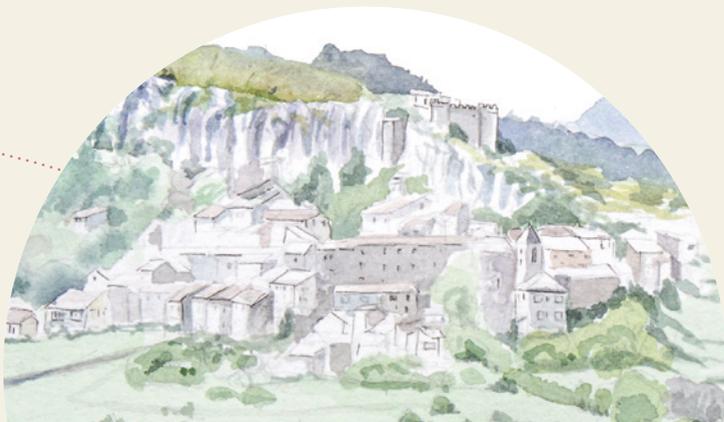
De manière générale, il est important de maintenir une tranquillité aux abords de ces milieux. Dans le cas de fouilles archéologiques, elles peuvent aussi être précédées d'inventaires naturalistes qui permettront d'éviter tout risque de dérangement d'espèces protégées par méconnaissance.

La biodiversité au village et la gestion de l'éclairage

L'inventaire des chauves-souris un soir au village, à proximité du château, suggère l'impact direct de l'éclairage public sur le comportement des chauves-souris et en particulier du Petit rhinolophe, espèce lucifuge (fuit l'éclairage). La coupure de l'éclairage à 23 heures a été suivi très rapidement d'une recrudescence de l'activité des petits rhinolophes.

Cependant, l'activité des chauves-souris est la plus intense à la tombée de la nuit et au petit matin. Ainsi, par exemple, couper l'éclairage nocturne dès 22 h, surtout en été où les journées sont plus longues, aurait une réelle plus-value pour une espèce comme le Petit rhinolophe !

L'espèce étant encore présente sur la commune : en complément de la recherche de gîtes et d'actions visant à encourager et accompagner les propriétaires de bâtiments abritant du Petit rhinolophe à maintenir les colonies, une extinction nocturne plus avancée serait encore plus bénéfique pour ces espèces.



Éclairage nocturne du village très visible dans le paysage nocturne

© David TATIN

Préserver la paléo biodiversité communale

Bien que loin d'être complètement connu, la commune possède avec certitude un riche patrimoine géologique et en particulier fossilifère, avec l'exemple des ammonites et d'autres espèces de la paléo faune mises en avant sur un panneau d'information au sein du village.

La commune est ainsi située dans le périmètre de protection de la Réserve naturelle nationale géologique de haute-Provence.

À ce titre, la collecte et l'extraction des fossiles et minéraux sont réglementés.

Réglementer pour interdire ?

Si l'extraction de fossiles est interdite (sauf autorisations spécifiques), c'est avant tout pour conserver ces témoignages de vies passées qui constituent un patrimoine non renouvelable et très précieux pour aider les chercheurs à mieux comprendre dans quel environnement cette faune

évoluait. Et potentiellement permettre des avancées majeures dans la connaissance !

Comme pour la biodiversité, l'amélioration des connaissances est nécessaire pour mieux préserver ce patrimoine. Mais sans fossiles à étudier, cette connaissance n'est pas possible.

Alors même si c'est très tentant, si vous trouvez des fossiles, il est préférable d'en informer directement la Réserve géologique ou le Parc, plutôt que de les prélever au risque sans le savoir d'abîmer un gisement ou de garder pour soi des fossiles qui pourraient permettre de belles découvertes, à l'image des fouilles archéologiques dans la vallée du Jabron ! Les découvertes et observations de chacun peuvent ainsi contribuer à des avancées majeures sur la connaissance des vies passées. Et si vous avez des fossiles chez vous, pas de panique ! Ce peut être l'occasion de réaliser des expertises pour mieux les faire parler et pourquoi pas motiver le déclenchement d'un futur chantier de fouilles sous la supervision de spécialistes ?

LISTE DES ESPÈCES OBSERVÉES

ANIMAUX



Nom vernaculaire	Taxon
Amphibiens	
Crapaud calamite (Le)	<i>Epidalea calamita</i>
Crapaud commun (Le)	<i>Bufo bufo</i>
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>
Grenouille rousse (La)	<i>Rana temporaria</i>
Pelophylax ridibundus	<i>Pelophylax ridibundus</i>
Rainette méridionale (La)	<i>Hyla meridionalis</i>
Salamandre tachetée (La)	<i>Salamandra salamandra</i>
Arachnides	
Agélène à labyrinthe	<i>Agelena labyrinthica</i>
Agyneta commune	<i>Agyneta rurestris</i>
Aphantaula à bandes	<i>Aphantaulax cincta</i>
Araignée Clotho	<i>Uroctea durandi</i>
Araignée-lynx	<i>Oxyopes heterophthalmus</i>
Araignée-lynx à palpes noirs	<i>Oxyopes nigripalpis</i>
Araignée-lynx à rayures	<i>Oxyopes lineatus</i>
Araignée-lynx méditerranéenne	<i>Oxyopes mediterraneus</i>
Arctosa des sables	<i>Arctosa perita</i>
Argiope lobée	<i>Argiope lobata</i>
Artose léopard	<i>Arctosa leopardus</i>
Attulus distinct	<i>Attulus distinguendus</i>
Aulonie mains-blanches	<i>Aulonia albimana</i>
Bassaniodes bufo	<i>Bassaniodes bufo</i>
Canariphante rayé	<i>Canariphantes zonatus</i>
Cercidia épineuse	<i>Cercidia prominens</i>
Chalcoscirtus le plus humble	<i>Chalcoscirtus infimus</i>
Cyrba algerina	<i>Cyrba algerina</i>
Dasumie adoucie	<i>Dasumia laevigata</i>
Dictyne sagne	<i>Dictyna arundinacea</i>
Dodie tête de mort	<i>Zilla didia</i>
Drassode cuivré	<i>Drassodes cupreus</i>
Drassode hypocrite	<i>Drassodex hypocrita</i>
Drassode lapidicole	<i>Drassodes lapidosus</i>
Dysdère érythrine	<i>Dysdera erythrina</i>
Dysdère safranée	<i>Dysdera crocata</i>

Nom vernaculaire	Taxon
Énoplognathe à rayures	<i>Enoplognatha latimana</i>
Énoplognathe de Vénus	<i>Enoplognatha afrodite</i>
Épeire à bosses	<i>Gibbaranea bituberculata</i>
Épeire angulaire	<i>Araneus angulatus</i>
Épeire armide	<i>Aculepeira armida</i> (Audouin, 1826)
Épeire cirée	<i>Aculepeira ceropegia</i>
Épeire conique	<i>Cyclosa conica</i>
Épeire de velours	<i>Agalenatea redii</i>
Épeire des fissures	<i>Nuctenea umbratica</i>
Épeire diadème	<i>Araneus diadematus</i>
Épeire frelon	<i>Argiope bruennichi</i>
Épeire grise	<i>Araneus circe</i>
Épeire concombre	<i>Araniella cucurbitina</i>
Épeire fougère	<i>Neoscona adianta</i>
Épisine tronqué	<i>Episinus truncatus</i>
Erèse coccinelle	<i>Eresus kollari</i>
Erèse de Moravie	<i>Eresus moravicus</i>
Euophrys des prés	<i>Euophrys herbigrada</i>
Filistate perfide	<i>Filistata insidiatrix</i>
Frontinellina discrète	<i>Frontinellina frutetorum</i>
Gibbaranea gibbosa	<i>Gibbaranea gibbosa</i>
Gnaphose sinistre	<i>Gnaphosa lugubris</i>
Gnathonarie à dents	<i>Gnathonarium dentatum</i>
Haemaphysalis punctata	<i>Haemaphysalis punctata</i>
Haplodrasse chasseur	<i>Haplodrassus macellinus</i>
Heliophanus à bandes jaunes	<i>Heliophanus melinus</i>
Heliophanus commun	<i>Heliophanus tribulosus</i>
Heliophanus lineiventris	<i>Heliophanus lineiventris</i>
Hyalomma marginatum	<i>Hyalomma marginatum</i>
Hyposinga sanguine	<i>Hyposinga sanguinea</i>
Icius des rives	<i>Icius subinermis</i>
Ipa de Keyserling	<i>Ipa keyserlingi</i>
Laséole arrondie	<i>Lasaeola convexa</i>
Leptorchestes de Pérez	<i>Leptorchestes peresi</i>
Lycose cendrée	<i>Arctosa cinerea</i>
Lycose de Narbonne	<i>Lycosa tarantula</i>

Arachnides (suite)	
Lycose mime	<i>Trabea paradoxa</i>
Lycose tarentuline	<i>Hogna radiata</i>
Lycose-renard à bande blanche	<i>Alopecosa albofasciata</i>
Lycose-renard enfarinée	<i>Alopecosa farinosa</i>
Mangore petite-bouteille	<i>Mangora acalypha</i>
Micrommate de Ligurie	<i>Micrommata ligurina</i>
Micrommate émeraude	<i>Micrommata virescens</i>
Minicie à petite marge	<i>Minicia marginella</i>
Misumène variable	<i>Misumena vatia</i>
Mygale maçonne de Manderstjern	<i>Nemesia manderstjernae</i>
Namatogmus sanguinolent	<i>Nematogmus sanguinolentus</i>
Nemoscolus	<i>Nemoscolus lauræ</i>
Nerienne commune	<i>Nerienne clathrata</i>
Nériène radiée	<i>Nerienne radiata</i>
Nomise embellie	<i>Nomisia exornata</i>
Nomise rapide	<i>Nomisia celerrima</i>
Nurscia à taches blanches	<i>Nurscia albomaculata</i>
Odiellus au trident	<i>Oligolophus tridens</i>
Opilion berger	<i>Phalangium opilio</i>
Opilion bouffon	<i>Mitopus morio</i>
Pardose à deux bandes	<i>Pardosa bifasciata</i>
Pardose de Wagler	<i>Pardosa wagleri</i>
Pardose des jardins	<i>Pardosa hortensis</i>
Pardose des sphaignes	<i>Pardosa sphagnicola</i>
Pardose endeüllée	<i>Pardosa lugubris</i>
Pardose forestière	<i>Pardosa saltans</i>
Pardose montagnarde	<i>Pardosa monticola</i>
Pardose morose	<i>Pardosa morosa</i>
Pardose sombre	<i>Pardosa pullata</i>
Philodrome de coteau	<i>Philodromus collinus</i>
Philodrome engazonné	<i>Philodromus cespitum</i>
Philodrome oblong	<i>Tibellus oblongus</i>
Philodrome roux	<i>Philodromus rufus</i>
Philodrome tigré	<i>Philodromus margaritatus</i>
Phlegra à bandes cendrées	<i>Phlegra cinereofasciata</i>
Pholque de Pluche	<i>Holocnemus pluchei</i>
Pholque opilion	<i>Pholcus opilionoides</i>
Pholque phalangiste	<i>Pholcus phalangioides</i>
Pirate cachée	<i>Piratula latitans</i>
Pirate des marécages	<i>Piratula uliginosa</i>
Pisaure admirable	<i>Pisaura mirabilis</i>
Pocadicnemis des joncs	<i>Pocadicnemis juncea</i>

Saltique à rayures	<i>Phlegra fasciata</i>
Saltique arqué	<i>Evarcha arcuata</i>
Saltique blond	<i>Heliophanus flavipes</i>
Saltique bronzé	<i>Heliophanus aeneus</i>
Saltique casquée	<i>Marpissa nivoyi</i>
Saltique charmant	<i>Evarcha jucunda</i>
Saltique cuivré	<i>Heliophanus cupreus</i>
Saltique de Koch	<i>Heliophanus kochii</i>
Saltique de Michailov	<i>Evarcha michailovi</i>
Saltique doré	<i>Heliophanus auratus</i>
Saltique entouré	<i>Evarcha falcata</i>
Saltique fileuse	<i>Pseudeuophrys lanigera</i>
Saltique fourmi	<i>Myrmarachne formicaria</i>
Saltique guilleret	<i>Evarcha laetabunda</i>
Saltique hésitant	<i>Heliophanus dubius</i>
Saltique marqué	<i>Aelurillus v-insignitus</i>
Saltique moucheté	<i>Heliophanus apiatus</i>
Saltique orangé	<i>Carrhotus xanthogramma</i>
Saltique sanguinolent	<i>Philaeus chrysops</i>
Saltique sémaphore	<i>Saitis barbipes</i>
Saltique terrestre	<i>Euophrys terrestris</i>
Scorpion de nice	<i>Euscorpius niciensis</i>
Scorpion noir à queue jaune	<i>Euscorpius flavicaudis</i>
Silometopus à thorax brillant	<i>Silometopus nitidithorax</i>
Singa à tache blanche	<i>Hyposinga albovittata</i>
Tégénaire des champs	<i>Eratigena agrestis</i>
Tégénaire des forêts	<i>Tegenaria silvestris</i>
Tégénaire des murs	<i>Tegenaria parietina</i>
Tétragnathe des montagnes	<i>Tetragnatha montana</i>
Tétragnathe étirée	<i>Tetragnatha extensa</i>
Tétragnathes	<i>Tetragnathidae</i>
Thanate des fourmis	<i>Thanatus formicinus</i>
Thanate des sables	<i>Thanatus arenarius</i>
Théridion ovoïde	<i>Enoplognatha ovata</i>
Théridion ressemblant	<i>Simitidion simile</i>
Thomise à trois taches	<i>Ebrechtella tricuspidata</i>
Thomise épineux	<i>Heriaeus hirtus</i>
Thomise Napoléon	<i>Synema globosum</i>
Thomise oblong	<i>Heriaeus oblongus</i>
Thomise replet	<i>Thomisus onustus</i>
Thomise tronqué	<i>Pistius truncatus</i>
Tique du mouton	<i>Ixodes ricinus</i>
Titanoèce à quatre points	<i>Titanoeca quadriguttata</i>
Trochose terrassière	<i>Trochosa terricola</i>

Arachnides (suite)

Ulobore de Walckenaer	<i>Uloborus walckenaerius</i>
Xystique crête	<i>Xysticus cristatus</i>
Xystique de Kempelen	<i>Xysticus kempeleni</i>
Xystique lutteur	<i>Xysticus luctator</i>
Zélotte de Thorell	<i>Zelotes thorelli</i>
Zodarion italien	<i>Zodarion italicum</i>
Zora à manchons	<i>Zora manicata</i>
Zora des forêts	<i>Zora silvestris</i>
Zoropse à pattes épineuses	<i>Zoropsis spinimana</i>

Crustacés

Armadillidium depressum	<i>Armadillidium depressum</i>
Cloporte commun (Le)	<i>Armadillidium vulgare</i>
Écrevisse à pieds blancs (L), Écrevisse à pattes blanches (L)	<i>Austropotamobius pallipes</i>
Écrevisse de Californie (L), Écrevisse signal (L)	<i>Pacifastacus leniusculus</i>
Porcellio monticola	<i>Porcellio monticola</i>
Porcellio spinipennis	<i>Porcellio spinipennis</i>

Gastéropodes

Bulime tronqué	<i>Rumina decollata</i>
Bulime zébré	<i>Zebrina detrita</i>
Caragouille rosée	<i>Theba pisana</i>
Clausilie commune	<i>Clausilia bidentata</i>
Cochlostome du Verdon	<i>Cochlostoma macei</i>
Cochlostome méridional	<i>Cochlostoma patulum</i>
Cornet méditerranéen	<i>Cochlicella barbara</i>
Élegante striée	<i>Pomatias elegans</i>
Escargot de Bourgogne	<i>Helix pomatia</i>
Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis nemoralis</i>
Escargot des jardins	<i>Cepaea hortensis</i>
Escargot peson	<i>Zonites algerius</i>
Escargot petit-gris	<i>Cornu aspersum</i>
Escargot turc	<i>Helix lucorum</i>
Grande caragouille	<i>Xerosecta cespitum</i>
Hélicelle des Balkans	<i>Xeropicta derbentina</i>
Limace des caves	<i>Limacus flavus</i>
Limace du Piémont	<i>Limax millipunctatus</i>
Maillot cendré	<i>Solatopupa similis</i>
Massylaea vermiculata	<i>Massylaea vermiculata</i>
Soucoupe commune	<i>Helicigona lapicida</i>

Insectes

Abeille charpentière	<i>Xylocopa violacea</i>
Abeille cotonnière	<i>Anthidium manicatum</i>
Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>
Acidalie blanchâtre (L)	<i>Idaea subsericeata</i>
Acidalie décorée (L)	<i>Scopula decorata</i>
Acidalie dégénérée (L)	<i>Idaea degeneraria</i>
Acidalie ornée (L)	<i>Scopula ornata</i>
Acidalie rustique du Midi (L)	<i>Idaea filicata</i>
Acleris variegana	<i>Acleris variegana</i>
Aelia rostrata cognata	<i>Aelia rostrata cognata</i>
Aeshne bleue (L)	<i>Aeshna cyanea</i>
Aeshne mixte (L)	<i>Aeshna mixta</i>
Aeshne paisible (L)	<i>Boyeria irene</i>
Agabus bipustulatus	<i>Agabus bipustulatus</i>
Agapanthia kirbyi	<i>Agapanthia kirbyi</i>
Agapanthia violacea (Fabricius)	<i>Agapanthia violacea</i>
Agapeta hamana	<i>Agapeta hamana</i>
Aglaopé des haies (L)	<i>Aglaope infausta</i>
Agonopterix nervosa	<i>Agonopterix nervosa</i>
Agonum des marais	<i>Agonum viridicupreum</i>
Agrete (L)	<i>Hipparchia semele</i>
Agrile ponctué	<i>Agrilus biguttatus</i>
Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>
Aiguille des piquants	<i>Agapanthia cardui</i>
Aiguille du genêt	<i>Deilus fugax</i>
Aiguille métallisée	<i>Agapanthia intermedia</i>
Altise des mauves	<i>Podagrica fuscipes</i>
Alucita hexadactyla	<i>Alucita hexadactyla</i>
Alydide des genêts	<i>Camptopus lateralis</i>
Amaryllis (L)	<i>Pyronia tithonus</i>
Amblyteles armatorius	<i>Amblyteles armatorius</i>
Amégille à grande lèvre	<i>Amegilla magnilabris</i>
Amégille à joues blanches	<i>Amegilla albigena</i>
Ampedus quercicola	<i>Ampedus quercicola</i>
Ancylosis cinnamomella	<i>Ancylosis cinnamomella</i>
Andrena afzeliella	<i>Andrena afzeliella</i>
Andrena agilissima	<i>Andrena agilissima</i>
Andrena ampla	<i>Andrena ampla</i>
Andrena asperrima	<i>Andrena asperrima</i>
Andrena barbilabris	<i>Andrena barbilabris</i>
Andrena bicolor	<i>Andrena bicolor</i>
Andrena combinata	<i>Andrena combinata</i>
Andrena curvungula	<i>Andrena curvungula</i>
Andrena decipiens	<i>Andrena decipiens</i>

Andrena flavipes	<i>Andrena flavipes</i>
Andrena labialis	<i>Andrena labialis</i>
Andrena nigroaenea	<i>Andrena nigroaenea</i>
Andrena ovata	<i>Andrena ovata</i>
Andrena pandellei	<i>Andrena pandellei</i>
Andrena pauxilla	<i>Andrena pauxilla</i>
Andrena schencki	<i>Andrena schencki</i>
Andrena simontornyella	<i>Andrena simontornyella</i>
Andrena spreta	<i>Andrena spreta</i>
Andrena thoracica	<i>Andrena thoracica</i>
Andrena variabilis	<i>Andrena variabilis</i>
Andrena ventricosa	<i>Andrena ventricosa</i>
Andrena wilkella	<i>Andrena wilkella</i>
Andrène de la scabieuse	<i>Andrena hattorfiana</i>
Andrenosoma atrum	<i>Andrenosoma atrum</i>
Anisorus quercus	<i>Anisorus quercus</i>
Antaxie marbrée	<i>Antaxius pedestris</i>
Anthaxia confusa	<i>Anthaxia confusa</i>
Anthaxia morio	<i>Anthaxia morio</i>
Anthaxia quadripunctata	<i>Anthaxia quadripunctata</i>
Anthaxia sepulchralis	<i>Anthaxia sepulchralis</i>
Anthaxia suzannae	<i>Anthaxia suzannae</i>
Anthaxie du Saule	<i>Anthaxia salicis</i>
Anthidiellum brevisculum	<i>Anthidiellum brevisculum</i>
Anthidiellum strigatum	<i>Anthidiellum strigatum</i>
Anthidium loti	<i>Anthidium loti</i>
Anthidium oblongatum	<i>Anthidium oblongatum</i>
Anthidium punctatum	<i>Anthidium punctatum</i>
Anthocoris butleri	<i>Anthocoris butleri</i>
Anthocoris nemoralis	<i>Anthocoris nemoralis</i>
Anthonomus pedicularius	<i>Anthonomus pedicularius</i>
Anthophore commune	<i>Anthophora plumipes</i>
Anthophore de Dufour	<i>Anthophora dufourii</i>
Anthophore estivale	<i>Anthophora aestivalis</i>
Anthrène des tapis	<i>Anthrenus verbasci</i>
Aplocnemus virens	<i>Aplocnemus virens</i>
Apollon (L)	<i>Parnassius apollo</i>
Archarius pyrrhoceras	<i>Archarius pyrrhoceras</i>
Argus frère (L)	<i>Cupido minimus</i>
Arima marginata	<i>Arima marginata</i>
Ascalaphe ambré	<i>Libelloides longicornis</i>
Ascalaphe blanc	<i>Libelloides lacteus</i>
Ascalaphe soufré	<i>Libelloides coccajus</i>
Asopie flamme	<i>Endotricha flammealis</i>
Aspidapion radiolus	<i>Aspidapion radiolus</i>

Athalia bicolor	<i>Athalia bicolor</i>
Athous puncticollis	<i>Athous puncticollis</i>
Attagène à trois bandes	<i>Attagenus trifasciatus</i>
Aurore (L)	<i>Anthocharis cardamines</i>
Aurore de Provence (L)	<i>Anthocharis euphenoides</i>
Azuré bleu-céleste (L)	<i>Lysandra bellargus</i>
Azuré de la Badasse (L)	<i>Glaucopsyche melanops</i>
Azuré de la Bugrane (L)	<i>Polyommatus icarus</i>
Azuré de la Chevrette (L)	<i>Cupido osiris</i>
Azuré de la Jarosse (L)	<i>Polyommatus amandus</i>
Azuré de la Luzerne (L)	<i>Leptotes pirithous</i>
Azuré de l'Adragant (L)	<i>Polyommatus escheri</i>
Azuré de L'Esparcette (L)	<i>Polyommatus thersites</i>
Azuré des Anthyllides (L)	<i>Cyaniris semiargus</i>
Azuré des Cytises (L)	<i>Glaucopsyche alexis</i>
Azuré des Nerpruns (L)	<i>Celastrina argiolus</i>
Azuré des Orpins (L)	<i>Scolitantides orion</i>
Azuré du Baguenaudier (L)	<i>Glaucopsyche iolas</i>
Azuré du Thym (L)	<i>Pseudophilotes baton</i>
Azuré porte-queue (L)	<i>Lampides boeticus</i>
Baccha elongata	<i>Baccha elongata</i>
Barbiste languedocien	<i>Barbitistes fischeri</i>
Becmare puce	<i>Malvapion malvae</i>
Berytinus clavipes	<i>Berytinus clavipes</i>
Blakeius bipunctatus	<i>Blakeius bipunctatus</i>
Bleu-nacré d'Espagne	<i>Lysandra hispana</i>
Boarmie compagne (La)	<i>Synopsis sociaria</i>
Boarmie des Lichens (La)	<i>Cleorodes lichenaria</i>
Boarmie lunulée (La)	<i>Ascotis selenaria</i>
Boarmie rhomboïdale (La)	<i>Peribatodes rhomboidaria</i>
Bombylella atra	<i>Bombylella atra</i>
Bombyx de la Ronce (Le)	<i>Macrothylacia rubi</i>
Bombyx du Pin (Le)	<i>Dendrolimus pini</i>
Bombyx laineux (Le)	<i>Eriogaster lanestris</i>
Bordure ensanglantée (La)	<i>Diacrisia sannio</i>
Bourdon des champs	<i>Bombus pascuorum</i>
Bourdon des friches	<i>Bombus ruderatus</i>
Bourdon des jardins	<i>Bombus hortorum</i>
Bourdon des prés	<i>Bombus pratorum</i>
Bourdon grisé	<i>Bombus sylvarum</i>
Bourdon terrestre (Le)	<i>Bombus terrestris</i>
Bourdon variable	<i>Bombus humilis</i>
Brachyplax tenuis	<i>Brachyplax tenuis</i>
Bradybatus kellneri	<i>Bradybatus kellneri</i>

Insectes (suite)	
Brèche (La)	<i>Cucullia verbasci</i>
Brocette dorée (La)	<i>Campogramma bilineata</i>
Brun du pélarгонium (Le)	<i>Cacyreus marshalli</i>
Bucéphale (La)	<i>Phalera bucephala</i>
Bupreste hongrois	<i>Anthaxia hungarica</i>
Calcophore de Marseille	<i>Chalcophora massiliensis</i>
Caliron des abeilles solitaires	<i>Trichodes alvearius</i>
Caliron des abeilles solitaires	<i>Trichodes apiarius</i>
Callimus angulatus	<i>Callimus angulatus</i>
Calocoris roseomaculatus	<i>Calocoris roseomaculatus</i>
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>
Caloptène provençal	<i>Calliptamus siciliae</i>
Calopteryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>
Caloptéryx vierge méridional	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>
Cantharide noirâtre	<i>Cantharis nigricans</i>
Cantharis decipiens	<i>Cantharis decipiens</i>
Cantharis figurata	<i>Cantharis figurata</i>
Cantharis livida	<i>Cantharis livida</i>
Capnode du Pêcher	<i>Capnodis tenebrionis</i>
Capsodes flavomarginatus	<i>Capsodes flavomarginatus</i>
Capsodes gothicus	<i>Capsodes gothicus</i>
Cardiophorus nigerrimus	<i>Cardiophorus nigerrimus</i>
Cartalle des crucifères	<i>Certallum ebulinum</i>
Céladon (Le)	<i>Campaea margaritaria</i>
Celonites abbreviatus	<i>Celonites abbreviatus</i>
Celonites mayeti	<i>Celonites mayeti</i>
Céphale (Le)	<i>Coenonympha arcania</i>
Ceraleptus gracilicornis	<i>Ceraleptus gracilicornis</i>
Ceraleptus obtusus	<i>Ceraleptus obtusus</i>
Ceramius tuberculifer	<i>Ceramius tuberculifer</i>
Cératine bleutée	<i>Ceratina cyanea</i>
Cératine commune	<i>Ceratina cucurbitina</i>
Cératine dentée	<i>Ceratina dentiventris</i>
Cératine gravide	<i>Ceratina gravidula</i>
Ceratistes dentifrons	<i>Ceratistes dentifrons</i>
Ceratomegilla undecimnotata	<i>Ceratomegilla undecimnotata</i>
Cercope sanguin (Le)	<i>Cercopis sanguinolenta</i>
Cercopis intermedia	<i>Cercopis intermedia</i>
Cétoine cuivrée (La)	<i>Potosia cuprea</i>

Cétoine dorée (La)	<i>Cetonia aurata</i>
Cétoine hérissée	<i>Tropinota squalida</i>
Cétoine noire (La)	<i>Netocia morio</i>
Cétoine oblongue	<i>Netocia oblonga</i>
Cétoine punaise	<i>Valgus hemipterus</i>
Ceutorhynchus erysimi	<i>Ceutorhynchus erysimi</i>
Chaetocnema pelagica	<i>Chaetocnema pelagica</i>
Charançon vert pâle	<i>Polydrusus impressifrons</i>
Charançons à étuis fauves	<i>Phyllobius oblongus</i>
Cheilosia aerea	<i>Cheilosia aerea</i>
Cheilosia barbata	<i>Cheilosia barbata</i>
Cheilosia illustrata	<i>Cheilosia illustrata</i>
Cheilosia proxima	<i>Cheilosia proxima</i>
Cheilosia soror	<i>Cheilosia soror</i>
Chelostoma campanularum	<i>Chelostoma campanularum</i>
Chelostoma florissomme	<i>Chelostoma florissomme</i>
Chelostoma foveolatum	<i>Chelostoma foveolatum</i>
Chelostoma rapunculi	<i>Chelostoma rapunculi</i>
Chilomina nigratarsis	<i>Chilomina nigratarsis</i>
Chloromyia formosa	<i>Chloromyia formosa</i>
Chloromyia speciosa	<i>Chloromyia speciosa</i>
Chrysogaster solstitialis	<i>Chrysogaster solstitialis</i>
Chrysolina hyperici	<i>Chrysolina hyperici</i>
Chrysotoxum cautum	<i>Chrysotoxum cautum</i>
Chrysotoxum elegans	<i>Chrysotoxum elegans</i>
Chrysotoxum intermedium	<i>Chrysotoxum intermedium</i>
Cicadetta brevipennis	<i>Cicadetta brevipennis</i>
Cicindela maroccana pseudomaroccana	<i>Cicindela maroccana pseudomaroccana</i>
Cicindèle hybride	<i>Cicindela hybrida</i>
Cicindèle marocaine	<i>Cicindela maroccana</i>
Cidarie rayée (La)	<i>Phibalapteryx virgata</i>
Cidnopus pilosus	<i>Cidnopus pilosus</i>
Cigale plébéienne (La)	<i>Lyristes plebejus</i>
Cigale rouge (La)	<i>Tibicina haematodes</i>
Cigarier toulousain	<i>Attelabus nitens</i>
Citron (Le)	<i>Gonepteryx rhamni</i>
Citron de Provence (Le)	<i>Gonepteryx cleopatra</i>
Clairon à épaulettes	<i>Trichodes leucopsidius</i>
Cléophane concave (La)	<i>Cleonymia yvanii</i>
Cleopomiarus meridionalis	<i>Cleopomiarus meridionalis</i>
Clepsis consimilana	<i>Clepsis consimilana</i>
Closterotomus fulvomaculatus	<i>Closterotomus fulvomaculatus</i>

Clyte d'Eastwood	<i>Clytus arietis</i>
Clyte trifascié	<i>Chlorophorus trifasciatus</i>
Cnephasia stephensiana	<i>Cnephasia stephensiana</i>
Coccinelle à 14 points	<i>Coccinula quatuordecimpustulata</i>
Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>
Coccinelle à damier	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i>
Coccinelle à quatre points	<i>Harmonia quadripunctata</i>
Coccinelle asiatique (La)	<i>Harmonia axyridis</i>
Coccinelle des friches	<i>Hippodamia variegata</i>
Coccinelle des pins	<i>Myrrha octodecimguttata</i>
Codophila varia	<i>Codophila varia</i>
Coelioxys afra	<i>Coelioxys afra</i>
Coelioxys inermis	<i>Coelioxys inermis</i>
Colletes brevigena	<i>Colletes brevigena</i>
Colletes gallicus	<i>Colletes gallicus</i>
Colletes nigricans	<i>Colletes nigricans</i>
Colletes similis	<i>Colletes similis</i>
Collier blanc (Le)	<i>Acontia lucida</i>
Collier-de-coraïl (Le)	<i>Aricia agestis</i>
Comma	<i>Hesperia comma</i>
Conspicillaire (La)	<i>Egira conspicularis</i>
Cordulégastre annelé (Le)	<i>Cordulegaster boltonii</i>
Cordulégastre bidenté (Le)	<i>Cordulegaster bidentata</i>
Cordylepherus viridis	<i>Cordylepherus viridis</i>
Corée marginée	<i>Coreus marginatus</i>
Coriomeris denticulatus	<i>Coriomeris denticulatus</i>
Corise de la jusquiame	<i>Corizus hyoscyami hyoscyami</i>
Corythée sobre (La)	<i>Thera obeliscata</i>
Cossus gâte-bois (Le)	<i>Cossus cossus</i>
Coureuse (La)	<i>Pachetra sagittigera</i>
Courtillière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>
Crepidodera aurata	<i>Crepidodera aurata</i>
Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i>
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>
Criquet des pins	<i>Gomphocerippus vagans</i>
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus brunneus</i>
Criquet égyptien	<i>Anacridium aegyptium</i>
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>
Cryptocephalus aureolus	<i>Cryptocephalus aureolus</i>
Cryptocephalus bipunctatus	<i>Cryptocephalus bipunctatus</i>

Cryptocephalus chrysopeus	<i>Cryptocephalus chrysopeus</i>
Cryptocephalus marginellus	<i>Cryptocephalus marginellus</i>
Cryptocephalus schaefferi	<i>Cryptocephalus schaefferi</i>
Cryptocephalus sinuatus	<i>Cryptocephalus sinuatus</i>
Cryptocephalus violaceus	<i>Cryptocephalus violaceus</i>
Cuivré commun (Le)	<i>Lycaena phlaeas</i>
Cuivré flamboyant (Le)	<i>Lycaena alciphron gordius</i>
Cuivré fuligineux (Le)	<i>Lycaena tityrus</i>
Cuivré mauvin (Le)	<i>Lycaena alciphron</i>
Cul-brun (Le)	<i>Euproctis chrysorrhoea</i>
Cycliste à bras jaunes	<i>Oedemera flavipes</i>
Cycliste maillot-jaune	<i>Oedemera podagrariae</i>
Cydia nigricana	<i>Cydia nigricana</i>
Cygale grise (La)	<i>Cicada orni</i>
Dalmannia dorsalis	<i>Dalmannia dorsalis</i>
Damier de la Succée (Le)	<i>Euphydryas aurinia</i>
Danacea nigratarsis	<i>Danacea nigratarsis</i>
Dasysyrphus albobstriatus	<i>Dasysyrphus albobstriatus</i>
Dasytes aeratus	<i>Dasytes aeratus</i>
Dasytes gonocerus	<i>Dasytes gonocerus</i>
Dasytes virens	<i>Dasytes virens</i>
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>
Decticelle côtière	<i>Platycleis affinis</i>
Decticelle grisâtre	<i>Platycleis alpopunctata alpopunctata</i>
Decticelle italienne	<i>Yersinella beybienkoi</i>
Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>
Demi-Deuil (Le)	<i>Melanargia galathea</i>
Demi-diabole	<i>Centrotus cornutus</i>
Deraeocoris lutescens	<i>Deraeocoris lutescens</i>
Deraeocoris ribauti	<i>Deraeocoris ribauti</i>
Deraeocoris trifasciatus	<i>Deraeocoris trifasciatus</i>
Derula flavoguttata	<i>Derula flavoguttata</i>
Diachrome allemand	<i>Diachromus germanus</i>
Dianthécie de Magnol (La)	<i>Hadena magnolii</i>
Dicranocéphale à pattes claires	<i>Dicranocephalus albipes</i>
Dicronychus versicolor	<i>Dicronychus versicolor</i>
Dictyla echii	<i>Dictyla echii</i>
Dicyphus errans	<i>Dicyphus errans</i>
Dicyphus geniculatus	<i>Dicyphus geniculatus</i>

Insectes (suite)	
Dioctria bicincta	<i>Dioctria bicincta</i>
Dolerus germanicus	<i>Dolerus germanicus</i>
Dolichosoma lineare	<i>Dolichosoma lineare</i>
Dorycera grandis	<i>Dorycera grandis</i>
Doublure jaune (La)	<i>Euclidia glyphica</i>
Drap mortuaire (Le)	<i>Oxythryea funesta</i>
Drille joyeux	<i>Drilus flavescens</i>
Dytiscus marginalis marginalis	<i>Dytiscus marginalis marginalis</i>
Ecaille des steppes (L)	<i>Arctia testudinaria</i>
Ecaille fermière (L)	<i>Arctia villica</i>
Ecaille Lièvre (L)	<i>Spilarctia lutea</i>
Ecaille pourprée (L)	<i>Diacrisia purpurata</i>
Ecaille striée (L)	<i>Spiris striata</i>
Ecaille tesselée (L)	<i>Cymbalophora pudica</i>
Échiquier d'Occitanie (L)	<i>Melanargia occitanica</i>
Ectobius lucidus	<i>Ectobius lucidus</i>
Elatophilus nigricornis	<i>Elatophilus nigricornis</i>
Elegia similella	<i>Elegia similella</i>
Ematheudes punctella	<i>Ematheudes punctella</i>
Emblethis verbasci	<i>Emblethis verbasci</i>
Empuse commune	<i>Empusa pennata</i>
Ennomos lunaire (L)	<i>Selenia lunularia</i>
Epeolus julliani	<i>Epeolus julliani</i>
Ephippiger diurnus diurnus	<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>
Ephyre pupillée (L)	<i>Cyclophora puppillaria</i>
Epine ibérique (L)	<i>Cilix hispanica</i>
Epistrophe eligans	<i>Epistrophe eligans</i>
Eristale gluante	<i>Eristalis tenax</i>
Eristalis arbustorum	<i>Eristalis arbustorum</i>
Eristalis pertinax	<i>Eristalis pertinax</i>
Eristalis similis	<i>Eristalis similis</i>
Ethmia aurifluella	<i>Ethmia aurifluella</i>
Etrille (L)	<i>Perconia strigillaria</i>
Eucère à face noire	<i>Eucera nigrifacies</i>
Eucère dentée	<i>Tetraloniella dentata</i>
Eucère dorée	<i>Tetraloniella fulvescens</i>
Eucère grise	<i>Eucera cineraria</i>
Eucère interrompue	<i>Eucera interrupta</i>
Eucère noirâtre	<i>Eucera nigrescens</i>
Eumerus amoenus	<i>Eumerus amoenus</i>
Eumerus ancylostylus	<i>Eumerus ancylostylus</i>
Eumerus funeralis	<i>Eumerus funeralis</i>
Eumerus tricolor	<i>Eumerus tricolor</i>
Eupeodes corollae	<i>Eupeodes corollae</i>
Eupeodes latifasciatus	<i>Eupeodes latifasciatus</i>

Eupeodes lucasi	<i>Eupeodes lucasi</i>
Eupeodes luniger	<i>Eupeodes luniger</i>
Euphyia frustata	<i>Euphyia frustata</i>
Eupithécie de l'Oxycèdre (L)	<i>Eupithecia oxycedrata</i>
Eupithécie distinguée (L)	<i>Eupithecia insigniata</i>
Eupithécie veinée (L)	<i>Eupithecia venosata</i>
Eurrhysis gutturalis	<i>Eurrhysis gutturalis</i>
Eurydema ventralis	<i>Eurydema ventralis</i>
Eurygaster maura	<i>Eurygaster maura</i>
Eutrichapion punctiger	<i>Eutrichapion punctiger</i>
Eutrichapion viciae	<i>Eutrichapion viciae</i>
Evergète des parois	<i>Evergestis sophialis</i>
Exochomus quadripustulatus	<i>Exochomus quadripustulatus</i>
Exochostoma nitidum	<i>Exochostoma nitidum</i>
Eysarcoris ventralis	<i>Eysarcoris ventralis</i>
Fadet commun (Le)	<i>Coenonympha pamphilus</i>
Fadet des garrigues (Le)	<i>Coenonympha dorus</i>
Faune (Le)	<i>Hipparchia statilinus</i>
Fausse-Eupithécie (La)	<i>Gymnoscelis rufifasciata</i>
Flambé (Le)	<i>Iphicliodes podalirius</i>
Fluoré (Le)	<i>Colias alfacariensis</i>
Fourmilion longicorne	<i>Distoleon tetragrammicus</i>
Frange picotée (La)	<i>Scopula marginepunctata</i>
Frelon asiatique	<i>Vespa velutina</i>
Frelon d'Europe	<i>Vespa Crabo</i>
Galeruca pomonae	<i>Galeruca pomonae</i>
Galéruque de la tanaïse	<i>Galeruca tanacetii</i>
Gamma (Le)	<i>Autographa gamma</i>
Gamma (Le)	<i>Polygona c-album</i>
Gazé (Le)	<i>Aporia crataegi</i>
Gendarme	<i>Pyrrhocoris apterus</i>
Géocore à tête rouge	<i>Geocoris erythrocephalus</i>
Géotrupe des bois	<i>Anoplotrupes stercorosus</i>
Gerris costae	<i>Gerris costae</i>
Gomphe à crochets (Le)	<i>Onychogomphus uncatus</i>
Gomphe à forceps (Le)	<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>
Gonocère du buis	<i>Gonocerus acuteangulatus</i>
Gonocère du genévrier	<i>Gonocerus juniperi</i>
Gonodera luperus	<i>Gonodera luperus</i>
Grammoptera ruficornis	<i>Grammoptera ruficornis</i>
Grammoptera ustulata	<i>Grammoptera ustulata</i>

Grand collier argenté (Le)	<i>Boloria euphrosyne</i>
Grand crache-sang	<i>Timarcha tenebricosa</i>
Grand hanneton commun	<i>Melolontha melolontha</i>
Grand Paon de nuit	<i>Saturnia pyri</i>
Grande Coronide (La)	<i>Satyrus ferula</i>
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>
Grande Tortue (La)	<i>Nymphalis polychloros</i>
Grapholita caecana	<i>Grapholita caecana</i>
Graphosoma italicum italicum	<i>Graphosoma italicum italicum</i>
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>
Grillon des bastides	<i>Gryllomorpha dalmatina</i>
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris sylvestris</i>
Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii heydenii</i>
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens pellucens</i>
Grillon testacé	<i>Eugryllodes pipiens</i>
Hadrodemus m-flavum	<i>Hadrodemus m-flavum</i>
Halictus alfenellus	<i>Halictus alfenellus</i>
Halictus maculatus	<i>Halictus maculatus</i>
Halictus patellatus	<i>Halictus patellatus</i>
Halictus scabiosae	<i>Halictus scabiosae</i>
Halictus simplex	<i>Halictus simplex</i>
Hameçon (Le)	<i>Watsonalla binaria</i>
Hanneton européen	<i>Amphimallon majale</i>
Hanneton foulon	<i>Polyphylla fullo</i>
Harpalus distinguendus	<i>Harpalus distinguendus</i>
Héliophile commune	<i>Anthophora bimaculata</i>
Helophilus trivittatus	<i>Helophilus trivittatus</i>
Heriades crenulata	<i>Heriades crenulata</i>
Heriades rubicola	<i>Heriades rubicola</i>
Heriades truncorum	<i>Heriades truncorum</i>
Hespérie de la Houque (L)	<i>Thymelicus sylvestris</i>
Hespérie de la Malope (L)	<i>Pyrgus onopordi</i>
Hespérie de l'Alcée (L)	<i>Carcharodus alceae</i>
Hespérie de l'Épiaire	<i>Muschampia lavatherae</i>
Hespérie de Rambur (H. des cirses)	<i>Pyrgus cirsii</i>
Hespérie des Potentilles (L)	<i>Pyrgus armoricanus</i>
Hespérie des Sanguisorbes (L)	<i>Spialia sertorius</i>
Hespérie du Carthame (L)	<i>Pyrgus carthami</i>
Hespérie du Chiendent (L)	<i>Thymelicus acteon</i>

Hespérie du Dactyle (L)	<i>Thymelicus lineola</i>
Heterogaster artemisiae	<i>Heterogaster artemisiae</i>
Holcogaster fibulata	<i>Holcogaster fibulata</i>
Holotrichapion pisi	<i>Holotrichapion pisi</i>
Hoplia argentea	<i>Hoplia argentea</i>
Hoplitis acuticornis	<i>Hoplitis acuticornis</i>
Hoplitis adunca	<i>Hoplitis adunca</i>
Hoplitis benoisti	<i>Hoplitis benoisti</i>
Hoplitis brachypogon	<i>Hoplitis brachypogon</i>
Hoplitis claviventris	<i>Hoplitis claviventris</i>
Hoplitis cristatula	<i>Hoplitis cristatula</i>
Hoplitis curtula	<i>Hoplitis curtula</i>
Hoplitis papaveris	<i>Hoplitis papaveris</i>
Hoplitis perezi	<i>Hoplitis perezi</i>
Hoplitis praestans	<i>Hoplitis praestans</i>
Horistus orientalis	<i>Horistus orientalis</i>
Hydroporus tessellatus	<i>Hydroporus tessellatus</i>
Hylaeus angustatus	<i>Hylaeus angustatus</i>
Hylaeus brevicornis	<i>Hylaeus brevicornis</i>
Hylaeus clypearis	<i>Hylaeus clypearis</i>
Hylaeus communis	<i>Hylaeus communis</i>
Hylaeus confusus	<i>Hylaeus confusus</i>
Hylaeus gibbus	<i>Hylaeus gibbus</i>
Hylaeus hyalinatus	<i>Hylaeus hyalinatus</i>
Hylaeus imparilis	<i>Hylaeus imparilis</i>
Hylaeus kahri	<i>Hylaeus kahri</i>
Hylaeus lineolatus	<i>Hylaeus lineolatus</i>
Hylaeus meridionalis	<i>Hylaeus meridionalis</i>
Hylaeus signatus	<i>Hylaeus signatus</i>
Hylaeus variegatus	<i>Hylaeus variegatus</i>
Hypera plantaginis	<i>Hypera plantaginis</i>
Hypera postica	<i>Hypera postica</i>
Ischnomera caerulea	<i>Ischnomera caerulea</i>
Isomira hypocrita	<i>Isomira hypocrita</i>
Isomira icteropa	<i>Isomira icteropa</i>
Lachnaia tristigma	<i>Lachnaia tristigma</i>
L'Adèle australe	<i>Adela australis</i>
Lamie bûcheron	<i>Morimus asper</i>
Lasioglossum aeratum	<i>Lasioglossum aeratum</i>
Lasioglossum albipes	<i>Lasioglossum albipes</i>
Lasioglossum angusticeps	<i>Lasioglossum angusticeps</i>
Lasioglossum calceatum	<i>Lasioglossum calceatum</i>
Lasioglossum costulatum	<i>Lasioglossum costulatum</i>
Lasioglossum crassepunctatum	<i>Lasioglossum crassepunctatum</i>

Insectes (suite)	
Lasioglossum discus discus	<i>Lasioglossum discus discus</i>
Lasioglossum elegans	<i>Lasioglossum elegans</i>
Lasioglossum fulvicorne	<i>Lasioglossum fulvicorne</i>
Lasioglossum glabriusculum	<i>Lasioglossum glabriusculum</i>
Lasioglossum griseolum	<i>Lasioglossum griseolum</i>
Lasioglossum interruptum	<i>Lasioglossum interruptum</i>
Lasioglossum laevigatum	<i>Lasioglossum laevigatum</i>
Lasioglossum lativentre	<i>Lasioglossum lativentre</i>
Lasioglossum leucozonium	<i>Lasioglossum leucozonium</i>
Lasioglossum limbellum	<i>Lasioglossum limbellum</i>
Lasioglossum lucidulum	<i>Lasioglossum lucidulum</i>
Lasioglossum malachurum	<i>Lasioglossum malachurum</i>
Lasioglossum minutissimum	<i>Lasioglossum minutissimum</i>
Lasioglossum morio	<i>Lasioglossum morio</i>
Lasioglossum nigripes	<i>Lasioglossum nigripes</i>
Lasioglossum nitidiusculum	<i>Lasioglossum nitidiusculum</i>
Lasioglossum nitidulum	<i>Lasioglossum nitidulum</i>
Lasioglossum pauperatum	<i>Lasioglossum pauperatum</i>
Lasioglossum pauxillum	<i>Lasioglossum pauxillum</i>
Lasioglossum politum	<i>Lasioglossum politum</i>
Lasioglossum subhirtum	<i>Lasioglossum subhirtum</i>
Lasioglossum tarsatum	<i>Lasioglossum tarsatum</i>
Lasioglossum tricinctum	<i>Lasioglossum tricinctum</i>
Lasioglossum truncaticolle	<i>Lasioglossum truncaticolle</i>
Lasioglossum villosulum	<i>Lasioglossum villosulum</i>
Lasiopa tsacasi	<i>Lasiopa tsacasi</i>
Le Crambus rayé	<i>Chrysocramboides craterellus</i>
Leprosoma inconspicuum	<i>Leprosoma inconspicuum</i>
Leptomona erythrocephala	<i>Leptomona erythrocephala</i>
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>
Leptopterna dolabrata	<i>Leptopterna dolabrata</i>
Lepture havane	<i>Pseudovadonia livida</i>
Lepture rouge	<i>Stictoleptura rubra</i>
Lepture rouge sang	<i>Anastrangalia sanguinolenta</i>
Lepyryus palustris	<i>Lepyryus palustris</i>

Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>
Leucanie sicilienne (La)	<i>Mythimna sicula</i>
Libellule déprimée (La)	<i>Libellula depressa</i>
Limonius minutus	<i>Limonius minutus</i>
Lithurgus chrysurus	<i>Lithurgus chrysurus</i>
Livrée des arbres (La)	<i>Malacosoma neustria</i>
Livrée des prés (La)	<i>Malacosoma castrense</i>
Loxocnemis dentator	<i>Loxocnemis dentator</i>
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
Lucine (La)	<i>Hamemaris lucina</i>
Luperus alpicus	<i>Luperus alpicus</i>
Lupéris portugais	<i>Exosoma lusitanicum</i>
Lymphia chalybella	<i>Lymphia chalybella</i>
Machaon (Le)	<i>Papilio machaon</i>
Malachie à deux points	<i>Malachius bipustulatus</i>
Malachie pulicaire	<i>Axinotarsus pulicarius</i>
Malachius aeneus	<i>Malachius aeneus</i>
Mante décolorée	<i>Ameles decolor</i>
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>
Manteau à tête jaune (Le)	<i>Eilema complana</i>
Manteau jaune (Le)	<i>Eilema sororcula</i>
Marbré-de-vert (Le)	<i>Pontia daplidice</i>
Mecinus pyraster	<i>Mecinus pyraster</i>
Megachile albisecta	<i>Megachile albisecta</i>
Megachile analis	<i>Megachile analis</i>
Megachile circumcincta	<i>Megachile circumcincta</i>
Megachile ericetorum	<i>Megachile ericetorum</i>
Megachile leachella	<i>Megachile leachella</i>
Megachile maritima	<i>Megachile maritima</i>
Megachile melanopyga	<i>Megachile melanopyga</i>
Megachile pilicrus	<i>Megachile pilicrus</i>
Megachile pilidens	<i>Megachile pilidens</i>
Megalonotus praetextatus	<i>Megalonotus praetextatus</i>
Mégère (La)	<i>Lasiommata megera</i>
Melanocoryphus albomaculatus	<i>Melanocoryphus albomaculatus</i>
Melanostoma mellinum	<i>Melanostoma mellinum</i>
Melanostoma scalare	<i>Melanostoma scalare</i>
Mélanthie du Caille-Lait (La)	<i>Epirrhoe galiata</i>
Mélècte deuil	<i>Melecta luctuosa</i>
Meliscaeva auricollis	<i>Meliscaeva auricollis</i>
Meliscaeva cinctella	<i>Meliscaeva cinctella</i>
Mélitée de Fruhstorfer (La)	<i>Melitaea celadussa</i>
Mélitée des Centaurées (La)	<i>Melitaea phoebe</i>
Mélitée des Digitales (La)	<i>Melitaea aurelia</i>
Mélitée du Plantain (La)	<i>Melitaea cinxia</i>
Mélitée noirâtre (La)	<i>Melitaea diamina</i>

Mélitée orangée (La)	<i>Melitaea didyma</i>
Melitta dimidiata	<i>Melitta dimidiata</i>
Merodon moenium	<i>Merodon moenium</i>
Mi (Le)	<i>Euclidia mi</i>
Microhoria fasciata	<i>Microhoria fasciata</i>
Miris striatus	<i>Miris striatus</i>
Moiré printanier (Le)	<i>Erebia triarius</i>
Moiré provençal (Le)	<i>Erebia epistygne</i>
Monosteira unicastata	<i>Monosteira unicastata</i>
Mordelle noire à pointe	<i>Mordella aculeata</i>
Moro-Sphinx (Le)	<i>Macroglossum stellatarum</i>
Mouche à chien	<i>Hippobosca equina</i>
Mouche des narcisses	<i>Merodon equestris</i>
Myathropa florea	<i>Myathropa florea</i>
Mycterus curculioides	<i>Mycterus curculioides</i>
Mylabris connata	<i>Mylabris connata</i>
Myrmilla capitata	<i>Myrmilla capitata</i>
Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i>
Nasse (La)	<i>Tholera decimalis</i>
Némusien (Le)	<i>Lasiommata maera</i>
Neosasia podagrica	<i>Neosasia podagrica</i>
Neottiglossa leporina	<i>Neottiglossa leporina</i>
Neottiglossa lineolata	<i>Neottiglossa lineolata</i>
Netocia morio morio	<i>Netocia morio morio</i>
Noctuelle blessée (La)	<i>Peridroma saucia</i>
Noctuelle capsulaire (La)	<i>Hadena bicurvis</i>
Noctuelle cendrée (La)	<i>Agrotis cinerea</i>
Noctuelle couleur de bronze (La)	<i>Phytometra viridaria</i>
Noctuelle de l'Erable (La)	<i>Acronicta aceris</i>
Noctuelle de l'Euphorbe (La)	<i>Acronicta euphorbiae</i>
Noctuelle diffuse	<i>Amphipyra effusa</i>
Noctuelle du Cucubale (La)	<i>Sideridis rivularis</i>
Noctuelle du Genêt (La)	<i>Lacanobia w-latinum</i>
Noctuelle du Pin (La)	<i>Panolis flammea</i>
Noctuelle en deuil (La)	<i>Tyta luctuosa</i>
Noctuelle limoneuse (La)	<i>Conisania luteago</i>
Noctuelle lythargyrée (La)	<i>Mythimna ferrago</i>
Noctuelle négligée (La)	<i>Xestia castanea</i>
Nomada bispinosa	<i>Nomada bispinosa</i>
Nomada distinguenda	<i>Nomada distinguenda</i>
Nomada nobilis	<i>Nomada nobilis</i>
Nomada panurgina	<i>Nomada panurgina</i>
Nomada succincta	<i>Nomada succincta</i>
Nomiapis diversipes	<i>Nomiapis diversipes</i>
Nothris verbascella	<i>Nothris verbascella</i>
Notostira erratica	<i>Notostira erratica</i>

Octogésime (L)	<i>Tetthea ocularis</i>
Odontoscels fuliginosa	<i>Odontoscels fuliginosa</i>
Odontotarsus purpureolineatus	<i>Odontotarsus purpureolineatus</i>
Oedemera lurida	<i>Oedemera lurida</i>
Édipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>
Édipode framboisine	<i>Acrotylus fischeri</i>
Édipode rouge	<i>Oedipoda germanica</i>
Édipode soufrée	<i>Dedaletus decorus</i>
Édipode turquoise	<i>Oedipoda caeruleascens caeruleascens</i>
Oenopia lyncea	<i>Oenopia lyncea</i>
Olethreutes stibiana	<i>Olethreutes stibiana</i>
Omie de l'Hélianthème (L)	<i>Omia cymbalariae</i>
Omophlus orangé	<i>Omophlus lepturoides</i>
Omophlus pubescens	<i>Omophlus pubescens</i>
Omophlus rugosicollis	<i>Omophlus rugosicollis</i>
Ophioninae Shuckard	<i>Ophioninae Shuckard</i>
Ophiuse des pois à crapauds (L)	<i>Lygephila cracca</i>
Ophonus azureus	<i>Ophonus azureus</i>
Ornatoraphidia flavilabris	<i>Ornatoraphidia flavilabris</i>
Orthétrum brun (L)	<i>Orthetrum brunneum</i>
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>
Orthocephalus saltator	<i>Orthocephalus saltator</i>
Ortholite plombée (L)	<i>Scotopteryx luridata</i>
Orthonevra brevicornis	<i>Orthonevra brevicornis</i>
Orthonevra nobilis	<i>Orthonevra nobilis</i>
Osmia aurulenta	<i>Osmia aurulenta</i>
Osmia caeruleascens	<i>Osmia caeruleascens</i>
Osmia cephalotes	<i>Osmia cephalotes</i>
Osmia gallarum	<i>Osmia gallarum</i>
Osmia labialis	<i>Osmia labialis</i>
Osmia melanogaster	<i>Osmia melanogaster</i>
Osmia niveata	<i>Osmia niveata</i>
Osmia niveocincta	<i>Osmia niveocincta</i>
Osmia rufohirta	<i>Osmia rufohirta</i>
Osmia scutellaris	<i>Osmia scutellaris</i>
Osmia signata	<i>Osmia signata</i>
Osmia submicans	<i>Osmia submicans</i>
Osmia viridana	<i>Osmia viridana</i>
Osmie rousse	<i>Osmia bicornis</i>
Osphy aeneipennis	<i>Osphy aeneipennis</i>
Otites jucunda	<i>Otites jucunda</i>
Oxycera terminata	<i>Oxycera terminata</i>
Pachygaster atra	<i>Pachygaster atra</i>
Pammene fasciana	<i>Pammene fasciana</i>
Pammene juniperana	<i>Pammene juniperana</i>
Panalia nodosella	<i>Panalia nodosella</i>

Insectes (suite)	
Panctalia schwarzwella	<i>Panctalia schwarzwella</i>
Panthère (La)	<i>Pseudopanthera macularia</i>
Panurgus dentipes	<i>Panurgus dentipes</i>
Paon-du-jour (Le)	<i>Aglais io</i>
Paradromius linearis	<i>Paradromius linearis</i>
Paragus bicolor	<i>Paragus bicolor</i>
Paragus haemorrhous	<i>Paragus haemorrhous</i>
Paragus pecchiolii	<i>Paragus pecchiolii</i>
Paragus tibialis	<i>Paragus tibialis</i>
Parasyrphus punctulatus	<i>Parasyrphus punctulatus</i>
Pasites maculatus	<i>Pasites maculatus</i>
Pentatome pudique	<i>Carpocoris pudicus</i>
Penthimia nigra	<i>Penthimia nigra</i>
Perapion violaceum	<i>Perapion violaceum</i>
Peribalus strictus vernalis	<i>Peribalus strictus vernalis</i>
Petit Cycliste à pattes vertes	<i>Chrysanthia viridissima</i>
Petit Nacré (Le)	<i>Issoria lathonia</i>
Petit Sphinx de la Vigne (Le)	<i>Deilephila porcellus</i>
Petite anthophore biciliée	<i>Anthophora mucida</i>
Petite Épine (La)	<i>Cilix glaucata</i>
Petite marbrure (La)	<i>Dyspessa ulula</i>
Petite nymphe au corps de feu (La)	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>
Petite tortue (La)	<i>Aglais ichnusa</i>
Petite Violette (La)	<i>Boloria dia</i>
Phalène bordée (La)	<i>Isturgia limbaria</i>
Phalène calabraise (La)	<i>Rhodostrophia calabra</i>
Phalène du Fusain (La)	<i>Ligdia adustata</i>
Phalène du Queyras (La)	<i>Cleta filacearia</i>
Phalène picotée (La)	<i>Ematurga atomaria</i>
Phasme de Massetti	<i>Pijnackeria masettii</i>
Pheletes quercus	<i>Pheletes quercus</i>
Philaenus spumense	<i>Philaenus spumarius</i>
Philipomyia aprica	<i>Philipomyia aprica</i>
Phycide de la callune	<i>Pempelia palumbella</i>
Phyllobius betulinus	<i>Phyllobius betulinus</i>
Phyllobius roboretanus	<i>Phyllobius roboretanus</i>
Phyllotreta nigripes	<i>Phyllotreta nigripes</i>
Phyllotreta punctulata	<i>Phyllotreta punctulata</i>
Phytoecia pustulata	<i>Phytoecia pustulata</i>
Phytoecia vulneris	<i>Phytoecia vulneris</i>
Piéride de la Rave (La)	<i>Pieris rapae</i>
Piéride des Biscutelles (La)	<i>Euchloe crameri</i>
Piéride du Chou (La)	<i>Pieris brassicae</i>
Piéride du Lotier (La)	<i>Leptidea sinapis</i>

Piéride du Navet (La)	<i>Pieris napi</i>
Pima boisduvaliella	<i>Pima boisduvaliella</i>
Pipizella maculipennis	<i>Pipizella maculipennis</i>
Platycheirus scutatus	<i>Platycheirus scutatus</i>
Platynaspis luteorubra	<i>Platynaspis luteorubra</i>
Pleurodirus murinus	<i>Pleurodirus murinus</i>
Pleurota pungitiella	<i>Pleurota pungitiella</i>
Pleurota pyropella	<i>Pleurota pyropella</i>
Pleurote corniculée	<i>Pleurota aristella</i>
Plutella xylostella	<i>Plutella xylostella</i>
Poecilium rufipes	<i>Poecilium rufipes</i>
Point blanc (Le)	<i>Mythimna albipuncta</i>
Point de Hongrie (Le)	<i>Erynnis tages</i>
Point d'Exclamation (Le)	<i>Agrotis exclamationis</i>
Polydrusus aeratus aeratus	<i>Polydrusus aeratus aeratus</i>
Poudrée (La)	<i>Eurrhynchus pollinalis</i>
Praomyia leachii	<i>Praomyia leachii</i>
Prasocuris glabra	<i>Prasocuris glabra</i>
Proserpine (La)	<i>Zerynthia rumina</i>
Protapion trifolii	<i>Protapion trifolii</i>
Protosmia minutula	<i>Protosmia minutula</i>
Pseudoanthidium reticulatum	<i>Pseudoanthidium reticulatum</i>
Ptérophore blanc	<i>Pterophorus pentadactylus</i>
Punaise à damier	<i>Spilostethus saxatilis</i>
Punaise à pattes de crabe	<i>Phymata crassipes</i>
Punaise à pattes rouges	<i>Carpocoris purpureipennis</i>
Punaise à tête allongée	<i>Aelia acuminata</i>
Punaise arlequin	<i>Graphosoma italicum</i>
Punaise brune à antennes & bords panachés	<i>Dolycoris baccarum</i>
Punaise des genêts	<i>Piezodorus lituratus</i>
Punaise diabolique	<i>Halyomorpha halys</i>
Punaise écuyère	<i>Lygaeus equestris</i>
Punaise nébuleuse	<i>Rhaphigaster nebulosa</i>
Punaise tortue brune	<i>Eurygaster testudinaria</i>
Punaise verte à raies & rouges ou blanches	<i>Eurydema oleracea</i>
Pyrale du buis	<i>Cydalima perspectalis</i>
Pyramide (La)	<i>Amphipyra pyramidea</i>
Pyrausta cingulata	<i>Pyrausta cingulata</i>
Raglius alboacuminatus	<i>Raglius alboacuminatus</i>
Raglius confusus	<i>Raglius confusus</i>
Ramoneur (Le)	<i>Odezia atrata</i>
Réseau (Le)	<i>Chiasmia clathrata</i>

Rhagie nez-de-clown	<i>Dinoptera collaris</i>
Rhagonycha lignosa	<i>Rhagonycha lignosa</i>
Rhodanthidium infuscatum	<i>Rhodanthidium infuscatum</i>
Rhodanthidium septemdentatum	<i>Rhodanthidium septemdentatum</i>
Rhopalapion longirostre	<i>Rhopalapion longirostre</i>
Rhopalus parumpunctatus	<i>Rhopalus parumpunctatus</i>
Rhopalus subrufus	<i>Rhopalus subrufus</i>
Rhyacionia pinicolana	<i>Rhyacionia pinicolana</i>
Rhynchite rouge du pommier	<i>Tatianaerhynchites aequatus</i>
Rhyncocoris annulatus	<i>Rhyncocoris annulatus</i>
Rophites algerus	<i>Rophites algerus</i>
Scaeva dignota	<i>Scaeva dignota</i>
Sciocoris sulcatus	<i>Sciocoris sulcatus</i>
Scolie hirsute (La)	<i>Scolia hirta</i>
Seladonia confusa	<i>Seladonia confusa</i>
Seladonia kessleri	<i>Seladonia kessleri</i>
Seladonia seladonia	<i>Seladonia seladonia</i>
Seladonia subaurata	<i>Seladonia subaurata</i>
Silène (Le)	<i>Brintesia circe</i>
Simmeiropsis cremieri	<i>Simmeiropsis cremieri</i>
Sitochroa verticalis	<i>Sitochroa verticalis</i>
Smaragdina concolor	<i>Smaragdina concolor</i>
Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>
Sphaerophoria scripta	<i>Sphaerophoria scripta</i>
Sphecodes albilabris	<i>Sphecodes albilabris</i>
Sphecodes ferruginatus	<i>Sphecodes ferruginatus</i>
Sphecodes gibbus	<i>Sphecodes gibbus</i>
Sphecodes longulus	<i>Sphecodes longulus</i>
Sphecodes puncticeps	<i>Sphecodes puncticeps</i>
Sphecodes spinulosus	<i>Sphecodes spinulosus</i>
Sphecanolestes sanguineus	<i>Sphecanolestes sanguineus</i>
Sphegina sibirica	<i>Sphegina sibirica</i>
Sphinginus lobatus	<i>Sphinginus lobatus</i>
Sphinx demi-paon (Le)	<i>Smerinthus ocellatus (Linnaeus, 1758)</i>
Sphinx du Tilleul (Le)	<i>Mimas tiliae (Linnaeus, 1758)</i>
Sphinx gazé (Le)	<i>Hemaris fuciformis</i>
Spilostethus pandurus	<i>Spilostethus pandurus</i>
Spinx du pin (Le)	<i>Sphinx pinastri</i>
Stagonomus amoenus	<i>Stagonomus amoenus</i>
Stagonomus bipunctatus	<i>Stagonomus bipunctatus</i>
Staria lunata	<i>Staria lunata</i>
Stéganie du peuplier (La)	<i>Stegania trimaculata</i>

Stenodema calcarata	<i>Stenodema calcarata</i>
Stenodema laevigata	<i>Stenodema laevigata</i>
Stenoptilia pterodactyla	<i>Stenoptilia pterodactyla</i>
Stictopleurus abutilon	<i>Stictopleurus abutilon</i>
Stictopleurus punctatonevrosus	<i>Stictopleurus punctatonevrosus</i>
Subcoccinella vigintiquatuorpunctata	<i>Subcoccinella vigintiquatuorpunctata</i>
Sylvain azuré (Le)	<i>Limnitis reducta</i>
Sylvaine (La)	<i>Ochlodes sylvanus</i>
Sylvandre (Le)	<i>Hipparchia fagi</i>
Sylvine (La)	<i>Triodia sylvina</i>
Sympetrum à nervures rouges	<i>Sympetrum fonscolombii</i>
Sympetrum fascié (Le)	<i>Sympetrum striolatum</i>
Sympetrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>
Synaptus filiformis	<i>Synaptus filiformis</i>
Syritta pipiens	<i>Syritta pipiens</i>
Syromastus rhombeus	<i>Syromastus rhombeus</i>
Syrphe ceinturé	<i>Episyrrhus balteatus</i>
Syrphe du groseillier	<i>Syrphus ribesii</i>
Syrphe du poirier	<i>Scaeva pyrastris</i>
Syrphus vitripennis	<i>Syrphus vitripennis</i>
Tabac d'Espagne (Le)	<i>Argynnis paphia</i>
Tacheté austral (Le)	<i>Pyrgus malvoides</i>
Taupin noir à pattes fauves	<i>Cardiophorus rufipes</i>
Téléphore rose	<i>Cantharis lateralis</i>
Ténébrion triste	<i>Dendarus coarcticollis</i>
Tétrix déprimé	<i>Tetrix depressa</i>
Tétrix riverain	<i>Tetrix subulata</i>
Thécla de la Ronce (La)	<i>Callophrys rubi</i>
Thisanotia chrysonuchella	<i>Thisanotia chrysonuchella</i>
Timide (La)	<i>Peridea anceps</i>
Timie-Perle (La)	<i>Axia margarita</i>
Tircis (Le)	<i>Pararge aegeria</i>
Trachys minutus	<i>Trachys minutus</i>
Tropinota hirta	<i>Tropinota hirta</i>
Trotomma pubescens	<i>Trotomma pubescens</i>
Tychius cuprifer	<i>Tychius cuprifer</i>
Tychius striatulus	<i>Tychius striatulus</i>
Tythaspis sedecimpunctata	<i>Tythaspis sedecimpunctata</i>
Udea ferrugalis	<i>Udea ferrugalis</i>
Vanesse des Chardons (La)	<i>Vanessa cardui</i>
Vestitohalictus vestitus	<i>Vestitohalictus vestitus</i>
Volucella bombylans	<i>Volucella bombylans</i>

Insectes (suite)	
Volucelle zonée	<i>Volucella zonaria</i>
Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i>
Xanthochilus quadratus	<i>Xanthochilus quadratus</i>
Xanthogramma dives	<i>Xanthogramma dives</i>
Yponomeuta cagnagella	<i>Yponomeuta cagnagella</i>
Zygaena fausta	<i>Zygaena fausta</i>
Zygène de la Bugrane	<i>Zygaena hilaris</i>
Zygène de la Gesse (La)	<i>Zygaena romeo</i>
Zygène de l'Esparcette (La)	<i>Zygaena rhadamanthus</i>
Zygène des bois (La)	<i>Zygaena lonicerae</i>
Zygène du Lotier (La)	<i>Zygaena loti</i>
Zygène du Panicaut (La)	<i>Zygaena sarpedon</i>
Zygène du Sainfoin (La)	<i>Zygaena carniolica</i>
Zygène ibère (La)	<i>Zygaena nevadensis</i>
Zygène transalpine (La)	<i>Zygaena transalpina</i>
Zygène des Genêts (La)	<i>Heterogynis penella</i>
Mammifères	
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>
Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>
Chat domestique	<i>Felis catus</i>
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>
Chien	<i>Canis familiaris</i>
Crossope aquatique/ Crossope de Miler	<i>Neomys</i>
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>
Fouine	<i>Martes foina</i>
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i> (Linnaeus, 1766)
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>
Loir gris	<i>Glis glis</i>
Loup gris	<i>Canis lupus</i>
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>

Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>

Myriapodes

Ommatoiulus sabulosus aimatopodus	<i>Ommatoiulus sabulosus</i> <i>aimatopodus</i>
--------------------------------------	--

Oiseaux

Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>
Fauvette orphée	<i>Sylvia hortensis</i>

Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>
Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>
Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>
Hypolaïs polyglotte	<i>Hypolaïs polyglotta</i>
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymartus melba</i>
Martinet noir	<i>Apus apus</i>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>

Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>
Tarier pâle	<i>Saxicola rubicola</i>
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>
Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>

Poissons

Truite fario	<i>Salmo trutta</i>
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>

Reptiles

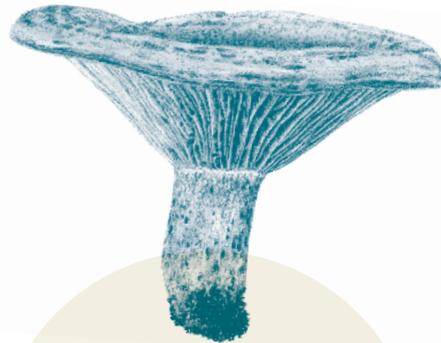
Coronelle girondine (La)	<i>Coronella girondica</i>
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>
Couleuvre verte et jaune (La)	<i>Hierophis viridiflavus</i>
Couleuvre vipérine (La)	<i>Natrix maura</i>
Lézard à deux raies (Le)	<i>Lacerta bilineata</i>
Lézard des murailles (Le)	<i>Podarcis muralis</i>
Seps strié (Le)	<i>Chalcidides striatus</i>
Tarente de Maurétanie (La)	<i>Tarentola mauritanica</i>
Vipère aspic (La)	<i>Vipera aspis</i>

Vers

Aporrectodea rosea	<i>Aporrectodea rosea</i>
--------------------	---------------------------

CHAMPIGNONS

Nom vernaculaire	Taxon	Nom vernaculaire	Taxon
Amanite des césars	<i>Amanita caesarea</i>	Lyophyllum infumatum	<i>Lyophyllum infumatum</i>
Amanite ovoïde	<i>Amanita ovoïde</i>	Melanoleuca à pied strié	<i>Melanoleuca grammopodia</i>
Amanite panthère	<i>Amanita pantherina</i>	Mycena pura f. alba	<i>Mycena pura f. alba</i>
Armillaire couleur de miel	<i>Armillaria mellea</i>	Nonette voilée	<i>Suillus luteus</i>
Bolet moucheté	<i>Suillus variegatus</i>	Oreille poilue	<i>Auricularia mesenterica</i>
Chanterelle jaune	<i>Craterellus lutescens</i>	Otidea alutacea	<i>Otidea alutacea</i>
Clitocybe laqué	<i>Laccaria laccata</i>	Otidea bufonia	<i>Otidea bufonia</i>
Clitocybe maxima	<i>Clitocybe maxima</i>	Pied bleu, Tout-bleu	<i>Lepista nuda</i>
Clitocybe odorant	<i>Clitocybe odora</i>	Polypore souffré	<i>Laetiporus sulphureus</i>
Coprin chevelu	<i>Coprinus comatus</i>	Russule à lames âcres	<i>Russula acrifolia</i>
Cystoderme furfuracé	<i>Cystoderma amianthinum</i>	Russule de Quélet	<i>Russula queletii</i>
Dacrymyces stillatus	<i>Dacrymyces stillatus</i>	Russule faux-lactaire	<i>Russula delicata</i>
Fausse girofle	<i>Hygrophoropsis aurantiaca</i>	Russule sanguine	<i>Russula sanguinaria</i>
Galère marginée, Pholiote marginée	<i>Galerina marginata</i>	Satyre des chiens, Phallus de chien	<i>Mutinus caninus</i>
Géastre sessile	<i>Geastrum sessile</i>	Tapinella panuoides	<i>Tapinella panuoides</i>
Geastrum nanum var. coniferarum	<i>Geastrum nanum var. coniferarum</i>	Tricholoma batschii	<i>Tricholoma batschii</i>
Girofle pruineuse	<i>Cantharellus palleus</i>	Tricholoma cedretorum	<i>Tricholoma cedretorum</i>
Gomphide visqueux	<i>Chroogomphus rutilus</i>	Tricholoma pessundatum	<i>Tricholoma pessundatum</i>
Guépinie en helvelle	<i>Tremiscus helvelloides</i>	Tricholoma squarrulosum	<i>Tricholoma squarrulosum</i>
Hébélome brûlant, Hébérome couleur moutarde	<i>Hebeloma sinapizans</i>	Tricholome équestre	<i>Tricholoma equestre</i>
Hemimycena lactea	<i>Hemimycena lactea</i>	Tricholome souffré	<i>Tricholoma sulphureum</i>
Hydne noir	<i>Phellodon niger</i>	Tricholome terreux, Petit-gris	<i>Tricholoma terreum</i>
Hygrophore bicolore	<i>Hygrophorus persoonii</i>	Vesse de loup perlée	<i>Lycoperdon perlatum</i>
Hygrophore blanc d'ivoire	<i>Hygrophorus eburneus</i>		
Hygrophore conique	<i>Hygrocybe conica</i>		
Hypholome en touffes, Hypholome fasciculé, Géophile	<i>Hypholoma fasciculare</i>		
Jaunet	<i>Tricholoma sejunctum</i>		
Lactaire à lait jaunissant	<i>Lactarius chrysorrhoeus</i>		
Lactaire délicieuse	<i>Lactarius deliciosus</i>		
Lactaire orangé	<i>Lactarius aurantiacus</i>		
Lactaire violascent	<i>Lactarius violascens</i>		
Lactaire zoné	<i>Lactarius zonarius</i>		
Lépiote élevée, Grande coulemelle	<i>Macrolepiota procera</i>		
Lépiote mamelonnée	<i>Macrolepiota mastoidea</i>		



LICHENS

Nom vernaculaire	Taxon	Nom vernaculaire	Taxon
Bryoria fuscescens	<i>Bryoria fuscescens</i>	Parmeliopsis ambigua	<i>Parmeliopsis ambigua</i>
Evernia prunastri	<i>Evernia prunastri</i>	Peltigera leucophlebia	<i>Peltigera leucophlebia</i>
Hypogymnia physodes	<i>Hypogymnia physodes</i>	Peltigera membranacea	<i>Peltigera membranacea</i>
Hypogymnia tubulosa	<i>Hypogymnia tubulosa</i>	Physcia adscendens	<i>Physcia adscendens</i>
Xanthoria parietina	<i>Lichen encroûtant jaune</i>	Pseudevernia furfuracea	<i>Pseudevernia furfuracea</i>
Melanelixia glabratula	<i>Melanelixia glabratula</i>	Pseudevernia furfuracea	<i>Pseudevernia furfuracea</i>
Melanohalea exasperata	<i>Melanohalea exasperata</i>	Usnea sp.	<i>Usnea sp.</i>
Parmelia sulcata	<i>Parmelia sulcata</i>		

VÉGÉTAUX

Nom vernaculaire	Taxon	Nom vernaculaire	Taxon
Plantes			
Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i>	Anthyllide vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria</i>
Achillée rose-blanche	<i>Achillea roseo-alba</i>	Aphyllanthe de Montpellier	<i>Aphyllanthes monspeliensis</i>
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	Arabette de thalium	<i>Arabidopsis thaliana</i>
Achillée tomenteuse	<i>Achillea tomentosa</i>	Arabette des collines	<i>Arabis collina</i>
Aethionème des rochers	<i>Aethionema saxatile</i>	Arabette dressée	<i>Arabis auriculata</i>
Ail à tête ronde	<i>Allium sphaerocephalum</i>	Arabette pauciflore	<i>Fourraea alpina</i>
Ail des collines	<i>Allium lusitanicum</i>	Arabette poilue	<i>Arabis hirsuta</i>
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>	Arabette Tourette	<i>Pseudoturritis turrita</i>
Alisier des bois	<i>Sorbus torminalis</i>	Argyrolobe de Linné	<i>Argyrolobium zanonii</i>
Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i>	Arméria faux Buplèvre	<i>Armeria arenaria subsp. bupleuroides</i>
Alsine changeante	<i>Minuartia rostrata</i>	Arméria faux-plantain	<i>Armeria arenaria</i>
Alysson à calice persistant	<i>Alyssum alyssoides</i>	Astragale à gousses en hameçon	<i>Astragalus hamosus</i>
Amélanchier	<i>Amelanchier ovalis</i>	Astragale de Montpellier	<i>Astragalus monspessulanus</i>
Ancolie vulgaire	<i>Aquilegia vulgaris</i>	Astragale du Danemark	<i>Astragalus danicus</i>
Anémone hépatique	<i>Anemone hepatica</i>	Astragale étoilé	<i>Astragalus stella</i>
Anthémis des champs	<i>Anthemis arvensis</i>	Astragale pourpre	<i>Astragalus hypoglottis</i>
Anthémis géante	<i>Cota altissima</i>	Astragale vésiculeux	<i>Astragalus vesicarius</i>
Anthyllide à fleurs rouges	<i>Anthyllis vulneraria subsp. rubriflora</i>	Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i>
Anthyllide de Foronda	<i>Anthyllis vulneraria subsp. forondae</i>	Aulne blanchâtre	<i>Alnus incana</i>
Anthyllide des montagnes	<i>Anthyllis montana</i>	Avoine barbue	<i>Avena barbata</i>
		Avoine Brome	<i>Helictochloa bromoides</i>



Plantes (suite)	
Avoine pubescente	<i>Avenula pubescens</i>
Baguenaudier	<i>Colutea arborescens</i>
Baldingère faux-roseau	<i>Phalaris arundinacea</i>
Barbarée commune	<i>Barbarea vulgaris</i>
Barbon pied-de-poule	<i>Bothriochloa ischaemum</i>
Barkhausie à feuilles de pissenlit	<i>Crepis vesicaria</i>
Benoîte des bois	<i>Geum sylvaticum</i>
Biscutella lima	<i>Biscutella lima</i>
Bleuet	<i>Cyanus segetum</i>
Bois de Sainte-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>
Bourrache officinale	<i>Borago officinalis</i>
Bouton d'or	<i>Ranunculus acris</i>
Brachypode de Phénicie	<i>Brachypodium phoenicoides</i>
Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i>
Brachypode des rochers	<i>Brachypodium rupestre</i>
Brize intermédiaire	<i>Briza media</i>
Brome à deux étamines	<i>Anisantha diandra</i>
Brome des champs	<i>Bromus arvensis</i>
Brome en grappe	<i>Bromus racemosus</i>
Brome érigé	<i>Bromopsis erecta</i>
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i>
Brome stérile	<i>Anisantha sterilis</i>
Bugle de Genève	<i>Ajuga genevensis</i>
Bugle rampante	<i>Ajuga reptans</i>
Buglosse d'Italie	<i>Anchusa italica</i>
Bugrane à feuilles rondes	<i>Ononis rotundifolia</i>
Bugrane épineuse	<i>Ononis spinosa</i>
Bugrane jaune	<i>Ononis natrix</i>
Bugrane striée	<i>Ononis striata</i>
Buis commun	<i>Buxus sempervirens</i>
Buplèvre du Mont Baldo	<i>Bupleurum baldense</i>
Cabaret des oiseaux	<i>Dipsacus fullonum</i>
Calamagrostide argentée	<i>Achnatherum calamagrostis</i>
Calament acinos	<i>Ziziphora acinos</i>
Calépine de Corvians	<i>Calepina irregularis</i>
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>
Campanule à racine épaisse	<i>Campanula rotundifolia subsp. macrorhiza</i>
Campanule agglomérée	<i>Campanula glomerata</i>
Canche à feuilles de jonc	<i>Deschampsia media</i>

Canche cespiteuse	<i>Deschampsia cespitosa</i>
Capillaire	<i>Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens</i>
Capillaire de Montpellier	<i>Adiantum capillus-veneris</i>
Capillaire des murailles	<i>Asplenium trichomanes</i>
Capselle bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>
Capselle rougeâtre	<i>Capsella rubella</i>
Carlina à feuilles d'acanthé	<i>Carlina acanthifolia</i>
Carlina caulescente	<i>Carlina acaulis subsp. caulescens</i>
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>
Centauree jacée	<i>Centaurea jacea</i>
Centauree pâle	<i>Centaurea paniculata subsp. leucophaea</i>
Centauree paniculée	<i>Centaurea paniculata subsp. paniculata</i>
Centauree rude	<i>Centaurea aspera</i>
Centauree scabieuse	<i>Centaurea scabiosa</i>
Centranthe chausse-trappe	<i>Centranthus calcitrapae</i>
Céphalaire blanche	<i>Cephalaria leucantha</i>
Céphalanthère à feuilles étroites	<i>Cephalanthera longifolia</i>
Céphalanthère à grandes fleurs	<i>Cephalanthera damasonium</i>
Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>
Céraiste à 5 étamines	<i>Cerastium semidecandrum</i>
Céraiste à pétales courts	<i>Cerastium brachypetalum</i>
Céraiste commun	<i>Cerastium fontanum subsp. vulgare</i>
Céraiste des champs	<i>Cerastium arvense</i>
Céraiste nain	<i>Cerastium pumilum</i>
Céraiste suffrutescant	<i>Cerastium arvense subsp. suffruticosum</i>
Cerfeuil vulgaire à fruits glabres	<i>Anthriscus caucalis</i>
Cétérach officinal	<i>Asplenium ceterach</i>
Chardon litigieux	<i>Carduus litigiosus</i>
Chardon penché	<i>Carduus nutans</i>
Chardon Roland	<i>Eryngium campestre</i>
Charée	<i>Buglossoides arvensis</i>
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>
Chèvrefeuille de Toscane	<i>Lonicera etrusca</i>
Chèvrefeuille des haies	<i>Lonicera xylosteum</i>
Cirse acaule	<i>Cirsium acaulon</i>

Cirse bulbeux	<i>Cirsium tuberosum</i>
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>
Cognassier	<i>Cydonia oblonga</i>
Colchique d'automne	<i>Colchicum autumnale</i>
Colutea breviaolata	<i>Colutea breviaolata</i>
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>
Conopode dénudé	<i>Conopodium majus</i>
Consoude à tubercules	<i>Symphytum tuberosum</i>
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>
Coris de Montpellier	<i>Coris monspeliensis</i>
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Coronille faux-séné	<i>Hippocrepis emerus</i>
Coronille mineure	<i>Coronilla minima subsp. minima</i>
Coronille naine	<i>Coronilla minima</i>
Corydale solide	<i>Corydalis solida</i>
Cotonéaster tomenteux	<i>Cotoneaster tomentosus</i>
Coucou	<i>Primula veris</i>
Crapaudine faux Scordium	<i>Sideritis fruticulosa</i>
Crépide bisannuelle	<i>Crepis biennis</i>
Crépide de Nice	<i>Crepis nicaeensis</i>
Crépide de Nîmes	<i>Crepis sancta</i>
Crépide élégante	<i>Crepis pulchra</i>
Cresson âpre	<i>Sisymbrella aspera subsp. aspera</i>
Crételle	<i>Cynosurus cristatus</i>
Crucianelle à larges feuilles	<i>Crucianella angustifolia</i>
Crupine commune	<i>Crupina vulgaris</i>
Cumin des prés	<i>Carum carvi</i>
Cupidone	<i>Catananche caerulea</i>
Cytise à feuilles sessiles	<i>Cytisophyllum sessilifolium</i>
Dactylorhize incarnate	<i>Dactylorhiza incarnata subsp. incarnata</i>
Dame-d'onze-heures	<i>Ornithogalum divergens</i>
Danthonie	<i>Danthonia decumbens</i>
Dauphinelle Consoude	<i>Delphinium consolida</i>
Dompte-venin	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>
Doradille de Haller	<i>Asplenium fontanum</i>
Doradille rue des murailles	<i>Asplenium ruta-muraria</i>
Doradille verte	<i>Asplenium viride</i>
Drave de printemps	<i>Draba verna</i>
Drave des murailles	<i>Draba muralis</i>

Drave Faux Aïzoon	<i>Draba aizoides</i>
Échinops	<i>Echinops ritro</i>
Épervière de Liottard	<i>Hieracium liottardii</i>
Épiaire des bois	<i>Stachys sylvatica</i>
Épiaire droite	<i>Stachys recta</i>
Épilobe à feuilles de romarin	<i>Epilobium dodonaei</i>
Épine noire	<i>Prunus spinosa</i>
Épipactis à larges feuilles	<i>Epipactis helleborine</i>
Épipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i>
Érable à feuilles d'obier	<i>Acer opalus</i>
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Érable de Montpellier	<i>Acer monspessulanum</i>
Érodium à feuilles de cigue	<i>Erodium cicutarium</i>
Érodium Bec-de-cigogne	<i>Erodium ciconium</i>
Euphorbe à feuilles de graminée	<i>Euphorbia graminifolia</i>
Euphorbe de Nice	<i>Euphorbia nicaeensis</i>
Euphorbe de Séguier	<i>Euphorbia seguieriana</i>
Euphorbe de Turin	<i>Euphorbia taurinensis</i>
Euphorbe douce	<i>Euphorbia dulcis</i>
Euphorbe épineuse	<i>Euphorbia spinosa</i>
Euphorbe petit-cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i>
Euphrase jaune	<i>Odontites luteus</i>
Fétuque cendrée	<i>Festuca cinerea</i>
Fétuque des moutons	<i>Festuca ovina</i>
Fétuque des prés	<i>Schedonorus pratensis</i>
Fétuque des prés	<i>Schedonorus pratensis subsp. pratensis</i>
Fétuque Roseau	<i>Schedonorus arundinaceus</i>
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>
Filipendule vulgaire	<i>Filipendula vulgaris</i>
Flouve odorante	<i>Anthoxanthum odoratum</i>
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>
Fraisier sauvage	<i>Fragaria vesca</i>
Fritillaire à involucre	<i>Fritillaria involucreta</i>
Fritillaire du Dauphiné	<i>Fritillaria tubiformis</i>
Froment des haies	<i>Elymus caninus</i>
Fumana à tiges retombantes	<i>Fumana procumbens</i>
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i>
Fumeterre pourpre	<i>Fumaria purpurea</i>
Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i>
Gaillet à feuilles d'Asperge	<i>Galium corrudifolium</i>
Gaillet à trois cornes	<i>Galium tricoratum</i>

Plantes (suite)	
Gaillet boréal	<i>Galium boreale</i>
Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>
Gaillet croisettes	<i>Cruciata laevipes</i>
Gaillet de Paris	<i>Galium parisiense</i>
Gaillet dressé	<i>Galium album</i>
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>
Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>
Genêt cendré	<i>Genista cinerea</i>
Genêt joli	<i>Genista pulchella</i>
Genette	<i>Genista pilosa</i> subsp. <i>pilosa</i>
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>
Genévrier de Phoenicie	<i>Juniperus phoenicea</i>
Géranium à feuilles molles	<i>Geranium molle</i>
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i>
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i>
Géranium des colombes	<i>Geranium columbinum</i>
Géranium fluët	<i>Geranium pusillum</i>
Géranium pourpre	<i>Geranium purpureum</i>
Géranium sanguin	<i>Geranium sanguineum</i>
Germadrée botryde	<i>Teucrium botrys</i>
Germadrée des montagnes	<i>Teucrium montanum</i>
Germadrée petit-chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>
Germadrée Polium	<i>Teucrium polium</i>
Germadrée Polium	<i>Teucrium polium</i> subsp. <i>polium</i>
Gesse à feuilles fines	<i>Lathyrus setifolius</i>
Gesse à fruits ronds	<i>Lathyrus sphaericus</i>
Gesse de Bauhin	<i>Lathyrus filiformis</i>
Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>
Glaucière jaune	<i>Glaucium flavum</i>
Globulaire commune	<i>Globularia bisnagarica</i>
Globulaire rampante	<i>Globularia repens</i>
Gnaphale dressé	<i>Bombacilaena erecta</i>
Grand boucage	<i>Pimpinella major</i>
Grand salsifis	<i>Tragopogon dubius</i>
Grande androsace	<i>Androsace maxima</i>
Grande bardane	<i>Arctium lappa</i>
Grande chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>
Grande Listère	<i>Neottia ovata</i>
Grande pimprenelle	<i>Sanguisorba officinalis</i>
Gymnadénie moucheiron	<i>Gymnadenia conopsea</i>
Gymnadénie odorante	<i>Gymnadenia odoratissima</i>

Hélianthème à feuilles de saule	<i>Helianthemum salicifolium</i>
Hélianthème à feuilles étroites	<i>Fumana laevipes</i>
Hélianthème des Apennins	<i>Helianthemum apenninum</i>
Hélianthème d'Italie	<i>Helianthemum italicum</i>
Hélianthème hérissé	<i>Helianthemum hirtum</i>
Hélianthème jaune	<i>Helianthemum nummularium</i>
Hellébore fétide	<i>Helleborus foetidus</i>
Herbe à feuilles de Polium	<i>Helianthemum apenninum</i> subsp. <i>apenninum</i>
Herbe du mont Serrat	<i>Thymelaea sanamunda</i>
Herniaire velue	<i>Herniaria hirsuta</i>
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Hippocrepis à toupet	<i>Hippocrepis comosa</i>
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Iberis cilié	<i>Iberis ciliata</i>
Immortelle à fleurs fermées	<i>Xeranthemum inapertum</i>
Immortelle des dunes	<i>Helichrysum stoechas</i>
Inule des montagnes	<i>Inula montana</i>
Inule hérissée	<i>Inula hirta</i>
Iris jaunâtre	<i>Iris lutescens</i>
Iris pâle	<i>Iris pallida</i>
Jasmin jaune	<i>Jasminum fruticans</i>
Jonc à tiges comprimées	<i>Juncus compressus</i>
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i>
Joubarbe des terrains calcaires	<i>Sempervivum calcareum</i>
Knautia collina var. collina	<i>Knautia collina</i> var. <i>collina</i>
Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i>
Knautie pourpre	<i>Knautia collina</i>
Koelérie du Valais	<i>Koeleria vallesiana</i>
Koelérie pyramidale	<i>Koeleria pyramidata</i>
Laiche à épis distants	<i>Carex distans</i>
Laiche cuivrée	<i>Carex otrubae</i>
Laiche de Haller	<i>Carex halleriana</i>
Laiche divisée	<i>Carex divisa</i>
Laiche glauque	<i>Carex flacca</i>
Laiche hérissée	<i>Carex hirta</i>
Laiche humble	<i>Carex humilis</i>
Laiche millet	<i>Carex panicea</i>
Laiche paniculée	<i>Carex paniculata</i>
Laiche printanière	<i>Carex caryophyllea</i>

Laiche tomenteuse	<i>Carex tomentosa</i>
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i>
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i>
Laitue vivace	<i>Lactuca perennis</i>
Lamier amplexicaule	<i>Lamium amplexicaule</i>
Lamier hybride	<i>Lamium hybridum</i>
Lamier maculé	<i>Lamium maculatum</i>
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i>
Lampourde blanche	<i>Xanthium albinum</i>
Laser siler	<i>Laserpitium siler</i>
Lavande officinale	<i>Lavandula angustifolia</i>
Lentillon	<i>Ervum tetraspermum</i>
Leucanthème brûlé	<i>Leucanthemum adustum</i>
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>
Limodore avorté	<i>Limodorum abortivum</i>
Lin à feuilles de Salsola	<i>Linum suffruticosum</i> subsp. <i>appressum</i>
Lin de Narbonne	<i>Linum narbonense</i>
Lin purgatif	<i>Linum catharticum</i>
Linaigrette à feuilles larges	<i>Eriophorum latifolium</i>
Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i>
Linaire couchée	<i>Linaria supina</i>
Linaire simple	<i>Linaria simplex</i>
Liondent crépu	<i>Leontodon crispus</i>
Liondent de Villars	<i>Leontodon hirtus</i>
Liondent hispide	<i>Leontodon hispidus</i>
Lis martagon	<i>Lilium martagon</i>
Lis turban	<i>Lilium pomponium</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
Liseron des monts Cantabriques	<i>Convolvulus cantabrica</i>
Lotier à feuilles ténues	<i>Lotus glaber</i>
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>
Lotier de Delort	<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>delortii</i>
Lotier maritime	<i>Lotus maritimus</i>
Lunetière lisse	<i>Biscutella laevigata</i>
Luzerne de Gérard	<i>Medicago rigidula</i>
Luzerne de Montpellier	<i>Medicago monspeliaca</i>
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i>
Luzerne naine	<i>Medicago minima</i>
Luzerne sauvage	<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>falcata</i>
Luzule de Sieber	<i>Luzula sylvatica</i> subsp. <i>sieberi</i>

Marguerite	<i>Leucanthemum ircutianum</i>
Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i>
Marguerite pâle	<i>Leucanthemum pallens</i>
Matthiole en bisson	<i>Matthiola fruticulosa</i>
Melampyre sylvaïque	<i>Melampyrum sylvaticum</i>
Métilot officinal	<i>Melilotus officinalis</i>
Mélinet mineur	<i>Cerinth minor</i> subsp. <i>auriculata</i>
Mélique uniflore	<i>Melica uniflora</i>
Mélitte à feuilles de Mélisse	<i>Melittis melissophyllum</i>
Mercuriale vivace	<i>Mercurialis perennis</i>
Merisier vrai	<i>Prunus avium</i>
Millepertuis à feuilles d'Hysope	<i>Hypericum hyssopifolium</i>
Millepertuis coris	<i>Hypericum coris</i>
Miroir de Vénus	<i>Legousia speculum-veneris</i>
Molène noire	<i>Verbascum nigrum</i>
Mufler	<i>Antirrhinum majus</i> subsp. <i>latifolium</i>
Muscari à grappes	<i>Muscari neglectum</i>
Muscari à toupet	<i>Muscari comosum</i>
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i>
Myosotis raide	<i>Myosotis stricta</i>
Myosotis rameux	<i>Myosotis ramosissima</i>
Narcisse des poètes	<i>Narcissus poeticus</i>
Néottie nid d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i>
Nerprun des rochers	<i>Rhamnus saxatilis</i>
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>
Nigelle de Damas	<i>Nigella damascena</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Noix de terre	<i>Bunium bulbocastanum</i>
Oeillet de Godron	<i>Dianthus godronianus</i>
Oeillet prolifère	<i>Petrorhagia prolifera</i>
Onosma tricerosperra	<i>Onosma tricerosperra</i>
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>
Ophrys de Bertoloni	<i>Ophrys bertoloni</i>
Ophrys saratoi	<i>Ophrys saratoi</i>
Ophrys verdissant	<i>Ophrys virescens</i>
Ophrys vetula	<i>Ophrys vetula</i>
Orcanette fastigiée	<i>Onosma tricerosperra</i> subsp. <i>fastigiata</i>
Orchis à fleurs lâches	<i>Anacamptis laxiflora</i>
Orchis à larges feuilles	<i>Dactylorhiza majalis</i>
Orchis à trois dents	<i>Neotinea tridentata</i>
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>

Plantes (suite)	
Orchis brûlé	<i>Neotinea ustulata</i>
Orchis de Fuchs	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>
Orchis géant	<i>Himantoglossum robertianum</i>
Orchis mâle	<i>Orchis mascula</i>
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>
Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>
Orchis vert	<i>Platanthera chlorantha</i>
Ornithogale à feuilles droites	<i>Ornithogalum kochii</i>
Ornithogale en ombelle	<i>Ornithogalum umbellatum</i>
Orobanche violette	<i>Orobanche amethystea</i>
Orpin à feuilles serrées	<i>Sedum dasyphyllum</i>
Orpin à pétales droits	<i>Sedum ochroleucum</i>
Orpin blanc	<i>Sedum album</i>
Orpin blanc jaunâtre	<i>Sedum sediforme</i>
Orpin de Bologne	<i>Sedum sexangulare</i>
Orpin réfléchi	<i>Sedum rupestre</i>
Orpin reprise	<i>Hylotelephium telephium</i>
Orpin rougeâtre	<i>Sedum rubens</i>
Oseille des prés	<i>Rumex acetosa</i>
Oseille ronde	<i>Rumex scutatus</i>
Osier rouge	<i>Salix purpurea</i>
Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa</i>
Pariétaire des murs	<i>Parietaria judaica</i>
Pastel des teinturiers	<i>Isatis tinctoria</i>
Patience intermédiaire	<i>Rumex intermedius</i>
Pâturin bulbeux	<i>Poa bulbosa</i>
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>
Pâturin comprimé	<i>Poa compressa</i>
Pâturin de Chaix	<i>Poa chaixii</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Pâturin multiflore	<i>Poa molinerii</i>
Pavot douteux	<i>Papaver dubium</i>
Pavot hybride	<i>Papaver hybridum</i>
Pensée de Kitaibel	<i>Viola kitaibeliana</i>
Pensée des champs	<i>Viola arvensis</i>
Pétasite blanc	<i>Petasites albus</i>
Petit boucage	<i>Pimpinella saxifraga</i>
Petit cocriste	<i>Rhinanthus minor</i>
Petit Genêt d'Espagne	<i>Genista hispanica</i>
Petit Genêt d'Espagne	<i>Genista hispanica subsp. hispanica</i>
Petit orme	<i>Ulmus minor</i>
Petite linaire	<i>Chaenorhinum minus</i>

Peucedan Herbe aux cerfs	<i>Cervaria rivini</i>
Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>
Peuplier commun noir	<i>Populus nigra</i>
Phalangère à fleurs de lys	<i>Anthericum liliago</i>
Pied-de-poule	<i>Dactylis glomerata subsp. glomerata</i>
Piloselle	<i>Pilosella officinarum</i>
Pimprenelle à fruits réticulés	<i>Poterium sanguisorba</i>
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
Pissenlit gracie	<i>Taraxacum erythrospermum</i>
Pissenlit officinal	<i>Taraxacum officinale</i>
Pistoloche	<i>Aristolochia pistolocheia</i>
Pivoine officinale	<i>Paeonia officinalis</i>
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Plantain majeur	<i>Plantago major</i>
Plantain moyen	<i>Plantago media</i>
Plantain serpent	<i>Plantago maritima subsp. serpentina</i>
Poa bulbosa var. vivipara	<i>Poa bulbosa var. vivipara</i>
Poirier amandier	<i>Pyrus spinosa</i>
Poivre de muraille	<i>Sedum acre</i>
Polygala chevelu	<i>Polygala comosa</i>
Polygala commun	<i>Polygala vulgaris</i>
Polygala de Nice	<i>Polygala nicaeensis</i>
Polygala petit buis	<i>Polygaloides chamaebuxus</i>
Pomme-de-pin	<i>Rhaponticum coniferum</i>
Porcelle à feuilles tachées	<i>Hypochaeris maculata</i>
Potentilla pedata	<i>Potentilla pedata</i>
Potentilla velutina	<i>Potentilla velutina</i>
Potentille cendrée	<i>Potentilla cinerea</i>
Potentille des oies	<i>Argentina anserina</i>
Potentille dressée	<i>Potentilla recta</i>
Potentille printanière	<i>Potentilla verna</i>
Prêle de Font-Quer	<i>Equisetum x font-queri</i>
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i>
Prêle des marais	<i>Equisetum palustre</i>
Primevère acaule	<i>Primula vulgaris</i>
Psilure	<i>Psilurus incurvus</i>
Ptychotis à feuilles variées	<i>Ptychotis saxifraga</i>
Pulmonaria hirta	<i>Pulmonaria hirta</i>
Pyrole à feuilles rondes	<i>Pyrola rotundifolia</i>

Pyrole verdâtre	<i>Pyrola chlorantha</i>
Raiponce orbiculaire	<i>Phyteuma orbiculare</i>
Raisin d'ours	<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>
Régliasse des bois	<i>Polypodium vulgare</i>
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>
Renoncule de Montpellier	<i>Ranunculus montpeliciacus</i>
Renoncule des champs	<i>Ranunculus arvensis</i>
Renoncule graminée	<i>Ranunculus gramineus</i>
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>
Réséda blanc	<i>Reseda alba</i>
Réséda raiponce	<i>Reseda phyteuma</i>
Rhaponticum coniferum subsp. coniferum	<i>Rhaponticum coniferum subsp. coniferum</i>
Rhinanthe velu	<i>Rhinanthus alectorolophus</i>
Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>
Roseau	<i>Phragmites australis</i>
Rosier à feuilles de Boucage	<i>Rosa spinosissima</i>
Rosier des chiens	<i>Rosa canina</i>
Rubéole des champs	<i>Sherardia arvensis</i>
Rue à feuilles étroites	<i>Ruta angustifolia</i>
Rumex oseille	<i>Rumex acetosa subsp. acetosa</i>
Sablina à feuilles de serpolet	<i>Arenaria serpyllifolia</i>
Sablina cendrée	<i>Arenaria cinerea</i>
Sabot-de-la-mariée	<i>Lotus corniculatus subsp. corniculatus</i>
Sainfoin	<i>Onobrychis viciifolia</i>
Sainfoin couché	<i>Onobrychis supina</i>
Salsifis à feuilles de crocus	<i>Tragopogon crocifolius</i>
Salsifis à feuilles de poireau	<i>Tragopogon porrifolius</i>
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>
Salsifis d'Orient	<i>Tragopogon pratensis subsp. orientalis</i>
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>
Saponaire faux-basilic	<i>Saponaria ocymoides</i>
Saponaire officinale	<i>Saponaria officinalis</i>
Sarriette de montagne	<i>Satureja montana</i>
Sauge des prés	<i>Salvia pratensis</i>
Sauge d'Éthiopie	<i>Salvia aethiopsis</i>
Sauge fausse-verveine	<i>Salvia verbenaca</i>
Saule blanc	<i>Salix alba</i>
Saule drapé	<i>Salix eleagnos</i>
Saules	<i>Salix</i>

Saxifrage à trois doigts	<i>Saxifraga tridactylites</i>
Saxifrage granulé	<i>Saxifraga granulata</i>
Scabieuse colombaire	<i>Scabiosa columbaria</i>
Scandix Peigne-de-Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i>
Sceau de Notre-Dame	<i>Dioscorea communis</i>
Sceau de Salomon multiflore	<i>Polygonatum multiflorum</i>
Sceau de salomon odorant	<i>Polygonatum odoratum</i>
Scirpe des marais	<i>Eleocharis palustris</i>
Scirpe pauciflore	<i>Eleocharis quinqueflora</i>
Scorsonère d'Autriche	<i>Scorzonera austriaca</i>
Scrophulaire luisante	<i>Scrophularia lucida</i>
Scrophularia provincialis	<i>Scrophularia provincialis</i>
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>
Séneçon de Gaule	<i>Senecio gallicus</i>
Séneçon de Gérard	<i>Senecio gerardi</i>
Serpolet à feuilles étroites	<i>Thymus serpyllum</i>
Serratule à feuilles de Chanvre d'eau	<i>Klasea lycopifolia</i>
Serratule à tiges nues	<i>Klasea nudicaulis</i>
Serratule des teinturiers	<i>Serratula tinctoria</i>
Seslérie blanchâtre	<i>Sesleria caerulea</i>
Seslérie blanchâtre	<i>Sesleria caerulea subsp. caerulea</i>
Silaüs des prés	<i>Silaum silaus</i>
Silène conique	<i>Silene conica</i>
Silène d'Italie	<i>Silene italica</i>
Silène nutans	<i>Silene nutans</i>
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i>
Solidage verge d'or	<i>Solidago virgaurea</i>
Spéculaire miroir de Vénus	<i>Legousia hybrida</i>
Stéhéline douteuse	<i>Staezelina dubia</i>
Stipe à tige laineuse	<i>Stipa eriocalis</i>
Stipe de Paris	<i>Stipa gallica</i>
Stipe d'Offner	<i>Stipa offneri</i>
Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i>
Tabouret perfolié	<i>Microthlaspi perfoliatum</i>
Thésium divariqué	<i>Thesium humifusum subsp. divaricatum</i>
Thym commun	<i>Thymus vulgaris</i>
Thym d'Emberger	<i>Thymus embergeri</i>
Trèfle champêtre	<i>Trifolium campestre</i>

Plantes (suite)	
Trèfle de Molineri	<i>Trifolium incarnatum</i> var. <i>molinerii</i>
Trèfle des champs	<i>Trifolium arvense</i>
Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>
Trèfle intermédiaire	<i>Trifolium medium</i>
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>
Trinia glauca subsp. glauca	<i>Trinia glauca</i> subsp. <i>glauca</i>
Trisète commune	<i>Trisetum flavescens</i>
Troëne	<i>Ligustrum vulgare</i>
Tulipa sylvestris	<i>Tulipa sylvestris</i>
Tulipe sauvage	<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i>
Valériane tubéreuse	<i>Valeriana tuberosa</i>
Vélar de Provence	<i>Erysimum nevadense</i> subsp. <i>collisparsum</i>
Velar du Nevada	<i>Erysimum nevadense</i>
Veronica angustifolia	<i>Veronica angustifolia</i>

Veronica teucrium	<i>Veronica teucrium</i>
Véronique des champs	<i>Veronica arvensis</i>
Véronique douteuse	<i>Veronica orsiniana</i>
Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i>
Véronique précoce	<i>Veronica praecox</i>
Vesce à fruits dimorphes	<i>Vicia amphicarpa</i>
Vesce à petites feuilles	<i>Vicia tenuifolia</i>
Vesce blanchâtre	<i>Vicia incana</i>
Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i>
Vesce de Hongrie	<i>Vicia pannonica</i>
Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>
Vesce des moissons	<i>Vicia segetalis</i>
Vesce fausse esparcette	<i>Vicia onobrychioides</i>
Vesce noirâtre	<i>Vicia nigricans</i>
Violette des bois	<i>Viola reichenbachiana</i>
Viorne mancienne	<i>Viburnum lantana</i>
Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i>

LES CONTRIBUTEURS

Ont contribué aux observations de l'atlas de la biodiversité communale :

ABBA Alain	DELEPIERRE Hervé	MAUREL Django
AMOROS Yoann	DESPERT Étienne	MILESI Dorian
AUBERT Matthieu	DESPERT Sylvie	MOKRY Mathilde
AUE Amandine	DOS SANTOS Ophélie	MOREL Stella
AUDIER Maguy	FANGEAUD Marine	PAUL Magali
BARTY Marion	FAVRE Philippe	RAUX Maxime
BECQUET Denis	FERMENT Anne	ROUVIER Claude
BOSCHATEL Coralie	FOUCAUT Laurence	SANCHEZ Ana Elena
BOUNIAS-DELACOUR Anne	FRAPA Pierre	SERIE Marie-George
BOUVIN Laurent	GIROUD Sylvie	SOLDI Olivier
BROOK Shamgar	GOFFART Charlie	SOURET Luc
BURLET Camille	HALLOT Jacques	SUZAN Anny
BURLET Danielle	IHLER Delphine	SUZAN Gilbert
BURLET Daniel	LEBARD Thomas	TANGA Olivier
CAR Lillian	LECLERCQ Vincent	TROIN Jean-Pierre
CHAVY Dominique	LEGUELLEC Gwenole	VALANCE Christine
CHRISTIAN Anna	LOUIS Cécilia	VALANCE Jacques
CLAP Bernard	MAIRE Pascal	VASSEUR Maxime
CODRETTO Antoine	MAIRE Pierrick	VERA Marion
COULON Jacques	MARIE Julie	VISSYRIAS Nicolas
DELAVAL Claudine	MARTINEZ Nicolas	
DELAVAL Éric	MASSON Élodie	

Ainsi que les membres de la section mycologique de la Société des Sciences naturelles et d'Archéologie de Toulon et du Var qui ont participé aux inventaires mycologiques des 18 et 19 octobre 2024.

Retrouvez toutes les observations de l'atlas de la biodiversité communale de Trigance dans l'atlas GeoNature des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

<https://biodiversite.pnrsud.fr/atlas>

(Au moment de l'édition du cahier de la biodiversité, les résultats des inventaires n'étaient pas encore tous disponibles. Il manque en particulier les macros invertébrés aquatiques et les résultats de l'inventaire des champignons sont partiels).

REMERCIEMENTS

Le présent cahier de la biodiversité est le fruit d'un important travail collectif mené tout au long de l'année 2024.

L'atlas de la biodiversité communale n'aurait pas vu le jour sans la volonté de la mairie de proposer à ses habitants cette démarche. Nous tenions en particulier à remercier Monsieur Gilbert Suzan, élu communal, pour son appui constant à la bonne mise en œuvre de la démarche.

Un grand merci également à toute l'aide apportée par les associations « *Lou Cepoun* » et « *Lire mais pas que* » et leurs présidents respectifs, Jean-Pierre Troin et Julien Sellier. Le dynamisme associatif sur Trigance est un atout indéniable pour l'animation d'une telle démarche ! Une dédicace particulière également à Camille Burlet de l'association « *Lire mais pas que* » pour toute son énergie et qui, d'un regard attendri, appelle « *bichettes* » toutes les araignées de son jardin !

Démarche qui n'aurait pas été la même sans la participation des habitants. Ce cahier est avant tout le vôtre et un grand merci à toutes celles et ceux qui nous ont guidés sur le terrain, nous ont ouvert leur porte et leur jardin, ont partagé leurs connaissances et observations avec enthousiasme et curiosité ; ainsi qu'aux participants, tous âges confondus, qui ont apporté leur soif de connaissances et bonne humeur aux différentes sorties proposées. Nous espérons que vous prendrez plaisir à lire ce cahier.

Nous adressons en particulier nos remerciements les plus chaleureux à la famille Burlet pour leur accueil et le temps qu'ils nous ont accordé sur le terrain.

Sans oublier Pauline Chieusse, directrice de l'école et tous les enfants, ainsi que Léandris Bontoux qui a confectionné gratuitement un hôtel à insectes pour l'école.

Bien entendu, nous n'oublions pas les naturalistes bénévoles, les atlas communaux leur doivent beaucoup. C'est toujours enthousiasmant de partager leurs motivations comme leur plaisir de se retrouver réunis le temps d'un week-end à arpenter chaque commune.

Nous remercions également vivement les intervenants de différents inventaires qui ont apporté leurs connaissances et expertises sur les salades sauvages, la flore et les habitats naturels, les araignées, les invertébrés aquatiques, les abeilles sauvages et les syrphes, les champignons et lichens ; et la géodiversité communale. Tous ont joué le jeu d'animer une sortie auprès des habitants et si l'exercice n'est pas toujours facile, leur passion communicative, leur pédagogie et simplicité, ont conquis les participants.

Un grand merci également à Laurence Foucaut et Myette Guiomar, membres du Conseil scientifique du Parc pour tout leur investissement dans la démarche. Ainsi qu'à Louise Purdue – également membre du Conseil scientifique - et Guillaume Porraz, pour le partage des fruits de leurs recherches sur l'occupation humaine préhistorique, les paléo-environnements et paléo-biodiversité de la commune et de la vallée du Jabron.

Nous remercions également l'Office national des forêts pour leur appui à la bonne réalisation de l'atlas de la biodiversité communale et en particulier Cécilia Louis, technicienne forestière référente pour la forêt communale de Trigance.

Enfin, cet atlas de la biodiversité communale n'aurait pu voir le jour sans le soutien financier de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Publication du Parc naturel régional du Verdon réalisée dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité

Directeur de publication : Bernard Clap

Coordination et rédaction : Dominique Chavy

Suivi et appui à la rédaction : Marlène Économidès, Laurence Foucaut, Myette Guiomar, Nicolas Martinez

Mise en page et graphisme : Élodie Poulin

Illustrations : Fabrice Hibert, Maëlle Le Toquin, Ophélie Dos Santos, Cyril Girard, Fanny Pageaud et Olivier Loir

Photographies : David Tatin, Dominique Chavy, Maguy Audier, Nicolas Martinez

Imprimé en France en novembre 2024 par : imprimerie de Haute-Provence

Nous avons choisi une entreprise soucieuse de réduire son impact sur l'environnement pour imprimer ce document sur papier recyclé.

Trigance et ses habitants se sont mobilisés tout au long de l'année 2024 avec le Parc naturel régional du Verdon pour dresser un portrait vivant de la biodiversité locale. Ce cahier retrace cette année, marquée par de nombreuses animations, explorations, et inventaires réalisés en partenariat avec des naturalistes, des associations locales et les Trigannois eux-mêmes. Au cœur de cette démarche : une redécouverte des paysages communaux, depuis les prairies de la vallée du Jabron jusqu'aux pelouses et landes des sommets de Siounet, Chastillon et Breis, en faisant une halte dans les jardins des habitants.

Au fil des rencontres, plus de 10 000 observations ont permis de répertorier plus de 1900 espèces. Elles ne sont pas toutes détaillées, bien sûr, dans ce cahier mais il offre un panorama de la biodiversité communale et permet aussi de mieux saisir les enjeux de conservation comme de mieux connaître ses singularités.

Ainsi, une carte accompagnée d'une synthèse permettent de situer et décrire ces principaux enjeux pour la conservation de la biodiversité communale. En fin de cahier figure la liste récapitulative des espèces observées.

Ce cahier de la biodiversité célèbre le succès de ce projet collectif et vise à éveiller, encore davantage, notre envie de préserver et valoriser ce patrimoine naturel exceptionnel.

Parc naturel
régional du Verdon

Domaine de Valx
04360 Moustiers-Sainte-Marie

www.parcduverdon.fr
Tél : 04 92 74 68 00